



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°12 , DU MOIS DE DECEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) *rubrique Publications*

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du mois de décembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv](http://www.maine-et-loire.pref.gouv).

A Angers, le 16 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire administratif

signé : Christian CHAIGNEAU

# SOMMAIRE

## I - ARRETES

CABINET.....	6
- Accord de la médaille d'honneur du travail. Promotion du 14 juillet 2010.....	6
- Accord de la médaille d'honneur agricole. Promotion du 18 juillet 2010.....	88
- Accord médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion du 14 juillet 2010;.....	97
- Relatif à l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale...	125
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	126
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine.....	126
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire, Formation « faune sauvage captive » Modificatif.....	126
Délibération du Conseil d'administration de l'EPCC ANJOU THEATRE, séance du 8 novembre 2010.....	128
- Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.....	128
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	129
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine.....	129
- Décision modificative N°2.....	129
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	130
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine.....	130
- Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011).....	130
- Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire.....	131
- 62ème édition du Festival d'Anjou – Création.....	132
- Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011.....	133
Bureau de l'utilité publique.....	134
- Travaux d'Aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré.....	134
- Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Couasnon.Travaux de restauration et d'entretien du Couasnon sur le territoire des communes d'Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes,Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé.....	138
- Electricité Réseau distribution de France (ERDF).Poste de transformation électrique 21 avenue Marius Briand à Angers.Déclaration d'utilité publique.....	141
- Remise en fonction d'une nouvelle roue à aubes dans le moulin de Bourg-d'Iré.....	142
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES .....	147
Bureau de la circulation.....	147
-Agrément des médecins de la commission départementale d'appel du permis de conduire. 147	
- Modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.....	149
- Retrait habilitation dans le domaine funéraire.....	151
- Autorisation d'exercer des activités privées à M.Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécuritéà Pellouailles-les-Vignes (49).....	152
Bureau des collectivités locales.....	153
- Création du « syndicat intercommunal de protection des levées ».....	153
- Syndicat Intercommunal de protection des Levées De Blaison -Gohier aux Ponts de Cé / Mûrs-Erigné.....	154
- Adhésion de Coron au syndicat mixte du Bassin du Layon (SMBL).....	155
- Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Layon.....	157
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.....	159
- Désignation des membres du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levées du Marillais.....	159
Service construction habitat ville.....	161
- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Avrillé.....	161
- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune des Ponts de Cé.....	162

Service Urbanisme Aménagement et Risques.....	163
- Approbation de la carte communale de BREIL.....	163
AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	164
- Transfert des locaux de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU.....	164
- Renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique de la clinique de l'Anjou.....	166
- Portant sur la demande de licence de transfert de la Pharmacie AUGER, sis 5 place du 77ème Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune exploité par Monsieur Frédéric AUGER.....	167
Relatif à la demande de licence de transfert de la Pharmacie FLATRES, sis 1 quai de la Noë 49080 BOUCHEMAINE, vers le 34 rue Chevrrière dans la même commune exploité par Mademoiselle Julie FLATRES.....	169
- Modification des tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de CHOLET.....	171
CENTRE HOSPITALIER DE LONGUE.....	173
- Délégation de signature (format word) de M. PINSON, Directeur du CH de Saumur et du CH de Longué. ....	173
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE MAINE ET LOIRE.....	182
- Diplôme d'honneur de porte drapeau.....	182
THEATRE LE QUAI.....	184
- Projet de convention pour la gestion du bar restaurant du Forum du Quai.....	184
- Décision budgétaire modificative N°1- exercice 2010.....	185
- Adoption d'un tarif de location pour un salon de l'EPCC LE QUAI.....	187
- Approbation du budget primitif pour l'exercice 2011.....	188
- Transformation de l'emploi permanent de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation.....	197
PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE.....	198
- Dévolution du patrimoine immobilier des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire.....	198
PREFET DE LA SARTHE.....	200
- Constitution de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « SARTHE AVAL ».....	200
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES DEUX SEVRES .....	204
- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Thouet.....	204
<b>II - AUTRES</b>	
CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET.....	210
- AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN POSTE DE CADRE DE SANTE - FILIERE INFIRMIERE.....	210

# **I - ARRETES**

- Accord de la médaille d'honneur du travail. Promotion du 14 juillet 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;  
VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984, modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;  
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;  
VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010 ;  
Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

A R R E T E

**Article 1** : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

**- Monsieur ABELARD Gérard**

Attaché Technico Commercial, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE.

- Monsieur AIRAULT Pascal

Cadre, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur ALLAIRE Philippe

Informaticien, INFORMATIQUE CDC - ARCUEIL .

- Monsieur ALLARD Dominique

Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Madame ALLARDIN Catherine

Employée Commerciale, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)

Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur ANGER Stéphane

Mécanicien Chauffeur, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame ANIS Anne-Marie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ANIS Hervé

Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.

- Monsieur ANIZAN Stéphane

Technicien des Services Généraux, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Mademoiselle ARSEAU Christelle

Secrétaire Technique, LYONNAISE DES EAUX , CHOLET.

- Madame ASCHARD Anne-Marie

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ASSERAY Jean

Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUBERT Christophe  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur AUDOUIN Christophe  
Monteur Prototypes, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur AUGEREAU Christian  
Conseiller Clientèle, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur AURICHE Gilles  
Responsable Devis, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame BABIN Dominique  
Aide Soignante, ASSOCIATION ST VETERIN, GENNES.

- Monsieur BABIN Dominique  
Fraiseur, MECAN'OUTIL, ANCENIS.

- Monsieur BABONNEAU Francky  
Conducteur d'Engins, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame BABONNEAU Nathalie  
Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.

- Madame BABORIT Myriam née MENANTEAU  
Gestionnaire Retraite, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame BACHELIER Nathalie  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame BAIN Sylvie  
Ouvrière Spécialisée, MANULATEX, CHAMPTOCE SUR LOIRE.

- Monsieur BARANGER Frédéric  
Assistant Technique Logistique, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BARAULT Fabrice  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BARBAULT Gérard  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BARBET Patrice  
Agent Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.

- Mademoiselle BARBOT Valérie  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur BARILLER Dominique  
Conducteur livreur, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Monsieur BARILLER Dominique  
Conducteur Livreur, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Monsieur BAROUX Richard  
Responsable Développement, AR CARTON, CHOLET.

- Madame BARRAULT Chantal

Conseiller Mutualiste Sédentaire, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Madame BARREAU Laurence  
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame BASCHER Sylvie  
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur BASSIERE Eric  
Ouvrier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame BATON Agnès  
Informaticienne, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur BAULAT Jean-François  
Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Madame BAUMONT Marilyn  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame BAZILE Isabelle  
Contrôleuse en Electronique, SELCO, COMBREE.

- Madame BEAUGENDRE Chantal  
Chargée de Clientèle, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Monsieur BECHU Fabrice  
Conducteur d'Engin, COVED, SAINT HERBLAIN.

- Madame BEDOUET Christine  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BEGNON Jacques  
Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BELLANGER Jean-Yves  
Chauffeur, SITA OUEST, SEGRE.

- Monsieur BELLOIR Laurent  
Electricien, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BELOUARD Jean-Luc  
Chef d'exploitation, SANITRA FOURRIER, JOUE LES TOURS (Agence de Cholet).

- Monsieur BENATRE Jean-Marc  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BENOIST Christophe  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BENOIST Denis  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BENOIT Catherine  
Assistante, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame BERITAULT Marie-Laure  
Assistante, JURET, ANGERS.

- Monsieur BERNARD Jean-Luc

Ouvrier d'Exécution, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BERTIN Loïc

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BERTRON Marie-Claire

Responsable du Personnel, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BESLE Jean-Marie

Chef de Ligne, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame BESLIN Patricia

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur BESNARD Gilles

Chef d'Equipe, LDC SABLE, SABLE.

- Madame BESNARD Régina

Opératrice Production, LDC SABLE, SABLE.

- Mademoiselle BESNARDEAU Christelle

Salariée, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BESOZZI Laurent

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BEUCHER Ludovic

Chauffeur PL, OCCAMAT S.A.A., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Mademoiselle BEUTIER Chantal

Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BIEMON Bernard

Monteur Serrurier, CLEMESSY, BEAUMONT-EN-VERON.

- Monsieur BIGARRE Bertrand

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BIGOT Yannick

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle BLANCHARD Christelle

Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BLANLOEIL Nathalie

Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BLANVILAIN Michel

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur BLOND Régis

Assistant Technique d'Atelier, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BLONDEAU-DANNE Xavier

Directeur Commercial, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame BLOT Lydie

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame BLOUIN Sylvie

Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOCHEREAU Eric  
Chef d'Equipe Chantiers, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur BOCOGNANO Eric  
Technicien, NEXTIRAONE FRANCE, NANTES.

- Monsieur BODET Thierry  
Responsable Logistique, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Monsieur BODINEAU Didier  
Agent Logistique<sup>2</sup>, JEHIER, CHEMILLE.

- Monsieur BODINEAU Laurent  
Essayeur Réparateur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BODY Olivier  
Margeur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Madame BOILEAU Catherine  
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOISIAUD Jean-Pierre  
Directeur d'Agence, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame BOISTAULT Françoise née LE BRAS  
Agent de service, GSF AURIGA , ANGERS.

- Monsieur BOISTAULT Gérard  
Chef d'Equipe, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BOISTEAU Dominique  
Gestionnaire Stock, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Madame BOMPAS Claudine  
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur BONDU Pierre  
Mécanicien, MANITOU, ANCENIS .

- Madame BONNEAU Marie  
Serveuse, RESTAURANT L'ESTAMINET, BRIOLLAY.

- Monsieur BONNIN Gérard  
Technico-commercial, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BONNIN Patrice  
Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.

- Madame BORET Claire  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame BORONAD Nadine  
Secrétaire, SCREG OUEST, NANTES.

- Monsieur BOSSARD Yves  
Ouvrier Routier, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Madame BOSSE Catherine

Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Monsieur BOSSEAU David  
Agent Magasin, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BOTTEREAU Laurent  
Chauffeur Routier SPL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BOTTEREAU Laurent  
Chauffeur Routier SPL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur BOUCHERI Maurice  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BOUCHERI Monique  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BOUGET Isabelle  
Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur BOUMARD Romuald  
Magasinier, KUEHNE ET NAGEL, VALLET.

- Monsieur BOURBON Jacques  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BOURCIER Etienne  
Cadre Commercial, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BOURGEGAIS Yannick  
Mécanicien Essayeur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BOURON Patrice  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur BOURSIER Vincent  
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Mademoiselle BOUSSIÈRE Isabelle  
Technicien Méthodes Ligne de Production, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BOUSSIN Hervé  
Mécanicien, GARAGE DU VAL D'ANJOU, LA MENITRE.

- Madame BOUTIN Isabelle née ROBIN  
Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur BOUVIER Alain  
Peintre, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.

- Monsieur BOUYER Didier  
Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Madame BRANCHEREAU Brigitte  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur BRANCHEREAU Carles  
Monteur en Charpente, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur BRANCHEREAU Philippe

Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame BRARD Isabelle  
Assistant qualité , PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur BRAULT Noël  
Conducteur d'engins , SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame BRECHETEAU Sylvie née GUIET  
Employée Bureautique Principale, FIDUCIAL CONSULTING, ANGERS.

- Madame BREHIN Marie  
Technicienne de Surface, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BREJON Alain  
Agent d'Entretien, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame BRETAUDEAU Sylvie  
Collaboratrice Comptable, CABINET MICHEL CHAMPION & ASSOCIES, CHOLET.

- Monsieur BRETON Christophe  
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur BREVET Patrice  
Chauffeur, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame BRIAND Véronique  
Technicien chimiste, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur BRICARD Jean-Jacques  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BRICHET Philippe  
Employé, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BRICHON Jean-Claude  
Mécanicien, OCCAMAT S.A.A., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Monsieur BRIGAULT Christophe  
Inspecteur en Assurances, DAS ASSURANCES MUTUELLES, NANTES.

- Madame BRISSET Anne-Françoise  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur BRODU Michel  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel  
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BROUSSEAU Thierry  
Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Mademoiselle BRUNEAU Claudine  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame BRUNEAU Véronique  
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul

Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BRUNET Nelly  
Approvisionnement, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Mademoiselle BUCHE Marylène  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame BURGEVIN Martine née LEROY  
Agent des services technique, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame BUSUTTIL Frédérique  
Correspondant Qualité et Communication, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame CADEAU Christèle  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAILLAUD Benoit  
Employé, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CAILLAUD Bernard  
Chauffeur, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle CAILLAUD Catherine  
Monteuse Câbleuse en Electronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur CAILLAULT Christian  
Employé Commercial, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel  
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CAILTON Raymond  
Agent de Maîtrise, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame CALMETTES Isabelle  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAMIER Eric  
Responsable Service Clients A, CNP ASSURANCES, ANGERS.

- Madame CANTIN Christine  
Chargée de Formation, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur CASSIN Pierrick  
Employé, AGFA-GAVAERT S.A., RUEIL-MALMAISON .

- Madame CESBRON Christine  
Employée de bureau, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur CHAPEAU Patrick  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame CHARTIER Christine  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CHARTIER Jean-Michel  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CHASSEBOEUF Cyrille

Représentant Exclusif, EUGENE PERMA FRANCE, PARIS.

- Monsieur CHATEAU Frédéric  
Agent Technique, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Monsieur CHATELAIN Patrick  
Employé Commercial Libre Service, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur CHAUVAT Pascal  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CHAUVEAU Joël  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélaze).

- Madame CHENE Murielle  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CHEVALIER Patrick  
Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur CHEVALIER Philippe  
Attaché service clientèle, COMPTOIR DU SUD-OUEST, BORDEAUX (Agence de Angers).

- Monsieur CHEVALIER Philippe  
Agent Logistique, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur CHEVALLIER Gilles  
Plombier, JURET, ANGERS.

- Madame CHEVALLIER Nathalie  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame CHEVALLIER Nathalie  
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur CHIRA Abdelmajid  
Agent de Maitrise, SELCO, COMBREE.

- Madame CHOIMET Valérie  
Employée, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Madame CHOUTEAU Nathalie  
Réfèrent Régional - Agent de Maitrise, AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST, LE MANS .

- Monsieur CHOUTEAU Thierry  
Conducteur de Niveleuse, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .

- Monsieur CLEMENCEAU Michel  
Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Madame CLEMOT Maryvonne  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame COHIN Agnès  
Cadre Appui et Gestion - Responsable Approvisionnement, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame COIRIER Arlette née BAUNE  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame COLLARDEAU Hélène

Agent d'Entretien, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur COMBOT Jacques  
Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.

- Monsieur CORE Jean-Michel  
Chauffeur, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur COSNIER Dominique  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur COUE Dominique  
Monteur Régleur, MECACORP, PRECIGNE.

- Monsieur COULOIGNER Bruno  
Ingénieur Méthodes, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur COURTIN Christophe  
Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur COUTARD David  
Ouvrier, AR CARTON, CHOLET.

- Mademoiselle COUTEAU Claire  
Responsable Flux Entrant, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.

- Monsieur COUTURIER Laurent  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur COUVRAND Jocelyn  
Ouvrier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur CRAMPOND Rémy  
Chef de Secteur, SOCIETE DES PRODUITS LAITIERS DE L'OUEST, L'HERMITAGE.

- Madame CRUECHE Jacqueline  
Serveuse de Restaurant Scolaire, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Mademoiselle CUREAU Corinne  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur CUSSONNEAU Bertrand  
Mécanicien Réparateur, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur D'ARGENT Pierre  
Directeur Adjoint, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.

- Madame DAILLY Annick née ROUSSEAU  
Conseillère Principale, DAMART-SERVIPOSTE, ROUBAIX.

- Monsieur DAL MAS Olivier  
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame DALLET Martine  
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur DAMBREVILLE Jean-Jacques  
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur DANIEL Alain

Responsable de Groupe, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DANTO Jean-Pierre  
Chauffeur Poids Lourds, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur DARDE Patrick  
Responsable d'Agence, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur DARGENT Frédéric  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur DAUTRY Christophe  
Ingénieur Informaticien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame DAVEUX Sandrine  
Responsable Achats, SELCO, COMBREE.

- Monsieur DAVID Jean  
Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur DE LA MONNERAYE Philippe  
Conseiller Technique en Action Sociale, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DEBIEU Pascal  
Maçon VRD, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame DECHEREUX Jacqueline  
Serveuse Restaurant Scolaire, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur DEFOIS Jean-François  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle DEFOIS Monique  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DELAMARRE Christophe  
Responsable Plateforme, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DELANOE Christophe  
Technicien Etudes Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame DELEPIERRE Viviane  
Responsable Approvisionnement, TROUILLARD, NANTES.

- Madame DELORME Isabelle  
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur DENEZ Pierre  
Ingénieur Architecte Logiciel, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DENIAU Michaël  
Ouvrier, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Monsieur DENIS Jacques  
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DENIS Yannick  
Soudeur Robot, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur DEROUET Philippe

Correspondant Informatique, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE OUEST, NANTES.

- Monsieur DEROUINEAU Franck  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DERVAL Pierre  
Régleur, LISI COSMETICS, SAINT SATURNIN DU LIMET.

- Madame DESERT Sylvie  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame DESFONTAINE Françoise née MARCHAND  
Comptable de secteur, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Madame DESLANDES Frédérique  
Employée, GAN ASSURANCES IARD, PARIS.

- Madame DESMOTS Jacqueline  
Technicienne, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame DEVANNE Valérie  
Agent de Service, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Mademoiselle DIARD Jeannick  
Assistante Comptable Confirmée, STREGO, ANGERS.

- Mademoiselle DIAS DOS SANTOS Natalia  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DILE Mickael  
Technicien d'Atelier, IMPRESS METAL PACKAGING, LA FLECHE .

- Madame DIXNEUF Jocelyne  
Technicien GED, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame DOINEAU Valérie  
Conducteur Plieuse Colleuse, AR CARTON, CHOLET.

- pD DOMEAU Florence  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame DOMINGO Maryline  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Mademoiselle DOURNAC Nadine  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame DROUET Isabelle  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur DUBUJET Franck  
Gestionnaire de stocks, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur DUCHESNE Dominique  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur DUCIAU Laurent  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame DUCLOS Geneviève

Ouvrière, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame DUFOUR Monique  
Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur DUMONDELLE Laurent  
Assistant Qualité, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur DURETTE Maurice  
Margeur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Madame DUSSOUS Isabelle  
Responsable Recherche et Développement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur DUVAL Paul  
Responsable de Service, JURET, ANGERS.

- Monsieur DUVAL Thierry  
Représentant, TREFILACTION, GARONS (Agence de Angers).

- Madame ECK Nathalie  
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur EMERIAU Patrick  
Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Madame EPAGNEUL Nathalie  
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame ESNAULT Annie  
Travailleur Social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.  
demeurant à FAYE- D'ANJOU

- Madame ETUVE Martine  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.  
demeurant à ANGERS

- Monsieur EVRAT Christophe  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Mademoiselle EYDER Nathalie  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame FAISAN Mireille  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur FERGAND Lionel  
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur FERREIRA Alfredo  
Ouvrier Roulant, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur FESTA Patrick  
Responsable Contrôle Gestion, SFNA, LONGUE-JUMELLES.

- Madame FEUILLET Marianne  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur FIEVRE Bruno  
Magasinier Préparateur de Commandes, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.

- Monsieur FLEURIOT Hubert  
Opérateur, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
  
- Monsieur FOIN Bruno  
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
  
- Monsieur FOLLIARD Yannis  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
  
- Madame FONTENEAU Sylvie  
Conseillère à l'emploi , POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
  
- Madame FORGEOT Patricia  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
  
- Monsieur FORTANNIER Michel  
Boucher, MONOPRIX, ANGERS.
  
- Monsieur FOUCAULT Alain  
Cadre Commercial, BÖWE SYSTEC SAS, NOISY-LE-SEC.
  
- Monsieur FOUCHARD Daniel  
Mécanicien, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
  
- Mademoiselle FOUGERAY Stéphanie  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
  
- Madame FOUQUET Jacqueline  
Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.
  
- Monsieur FOURNIER Frédéric  
Vendeur Bas Très Qualifié, SERCA, SAINT-ETIENNE.
  
- Monsieur FRADET Frédéric  
Agent de Fabrication, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
  
- Monsieur FRADIN Yannick  
Mécanicien, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.
  
- Madame FRANCOIS Valérie  
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Monsieur FRAQUET Patrice  
Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.
  
- Monsieur FREMIN Didier  
Conducteur PL, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.
  
- Monsieur FRESNEAU Bernard  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Monsieur FRESNEAU Pascal  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Madame FROGET Isabelle  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.
  
- Monsieur FROUIN Marc  
Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame GACHET Céline  
Assistante Relations Humaines, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur GACHET David  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GACHET Maryline  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GACHET Willy  
Magasinier, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GAGETTA François  
Agent de maintenance, ORTEC ENVIRONNEMENT, AIX EN PROVENCE (Agence de St Barthelemy d'Anjou).

- Monsieur GALISSON Patrick  
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur GALLARD Xavier  
Responsable Informatique Technique, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame GALLAU Patricia  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur GARNIER Loïc  
Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.

- Monsieur GATARD Rémi  
Chef d'Equipe TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GATE Marie-Bernadette  
Secrétaire Administrative, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur GAUDIN Didier  
Chef d'Equipe, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GAUGAIN Jean-Paul  
Sérigraphe, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur GAUTIER Franck  
Fraiseur, RIVARD, DAUMERAY.

- Madame GENNETAI Fabienne  
Agent de Service en école maternelle, OGEC ECOLE NOTRE DAME DE LA VISITATION, SAUMUR.

- Madame GESLIN Nathalie  
Maroquinière, LONGCHAMP, SEGRE.

- Monsieur GEY Jean-Marie  
Technicien d'Atelier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame GHARBI Brigitte  
Employée Commerciale, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Monsieur GICQUIAUD Christophe  
Aide-Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur GILLES Jean-Yves  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame GILLIER Brigitte  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
  
- Monsieur GIRARDEAU Claudy  
Menuisier, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.
  
- Monsieur GIRAUD Eric  
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Mademoiselle GIRAULT Françoise  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Madame GLOTIN Nadine  
Employée Administrative, TROUILLARD, NANTES.
  
- Monsieur GODMUSE Denis  
Technicien de Méthodes, VALEO VISION, ANGERS.
  
- Madame GOETTELMANN Nathalie  
Assistante de Direction - Chargée d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS .
  
- Monsieur GOHIER Yannick  
Magasinier, S.T.A.R., RENAZE.
  
- Monsieur GOHIN Robert  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Monsieur GOLMARD Alain  
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.
  
- Monsieur GONCALVES SIMOES José  
Automaticien, EURL C.T.I., VALLET.
  
- Monsieur GONDREE Pascal  
Employé, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.
  
- Monsieur GOURDON Jean  
Ouvrier Travaux Publics, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
  
- Monsieur GOURDON Jean-Marie  
Chauffeur PL TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY .
  
- Madame GOURMAUD Roselyne  
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
  
- Monsieur GRANZY Georges  
Employé, FRANCE TELECOM, ANGERS.
  
- Monsieur GRAVELEAU Dominique  
Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.
  
- Monsieur GRAVELEAU Robert  
Chauffeur PL BTP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY .
  
- Monsieur GREGOIRE Guy  
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
  
- Monsieur GRENOUILLEAU Pierre  
Chef de Chantier TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur GRIGNON Dominique  
Expert Comptable Associé, KPMG, NANTES.
- Madame GRIMAUD Sandrine  
Gestionnaire Clientèle - Technicien Supérieur, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS .
- Monsieur GRIMAULT Hugues  
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Mademoiselle GROSBOILLIOT Catherine  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame GROSBOIS Martine  
Secrétaire, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
- Madame GROSBOIS Sophie  
Contrôleuse Electronique - Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur GUEDON Bruno  
Maquettiste, JEHIER, CHEMILLE.
- Madame GUEGUIN Aline  
Préparatrice de Commandes, ALLIANCE HEALTHCARE, GENNEVILLIERS.
- Madame GUEMARD Patricia  
Ouvrière de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame GUERIN Catherine  
Etalagiste, MONOPRIX, ANGERS.
- Monsieur GUIGNARD Thierry  
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame GUILLET Valérie  
Responsable Transports et Livraisons, TROUILLARD, NANTES.
- Monsieur GUILLOTIN Frédéric  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Mademoiselle GUILLOU Isabelle  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur GUILLOUX Yannick  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur GUINEBRETIERE Dominique  
Conducteur d'engins de travaux publics, FOUGEROLLE BALLOT TERRASSEMENTS, NEUILLY-SUR-MARNE.
- Monsieur GUINEHEUX Didier  
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur GUINEHUT Dominique  
Gestionnaire, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Monsieur HALLIGON Eric  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur HALLIGON Stéphane  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur HAMELIN Lionel  
Mécanicien, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.
- Monsieur HAMONEAU Jean-René  
Conducteur d'Engins Travaux Public, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
- Monsieur HARDY Christophe  
Responsable Vitrines Merch., BRICE SAS, LE MANS.
- Monsieur HAYES Christian  
Ingénieur Projet, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.
- Madame HERAULT Corinne  
Ouvrière de Finition, AR CARTON, CHOLET.
- Madame HERBERT Anne-Marie  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame HERBERT Laurence  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Madame HERMOUET Maryline  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame HESNAUX Christine  
Conducteur de Machine, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Madame HOLLARD Chantal  
Opératrice de Production, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur HOUDET Eric  
Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.
- Monsieur HOUIX Hervé  
Ingénieur Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame HUAU Edith  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur HUMBERTJEAN Jean-Philippe  
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame HYDE Christine  
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
- Mademoiselle JACOTIN Nadine  
Assistante comptable, AGA PL FRANCE, ANGERS.
- Madame JAMIN Patricia  
Technicien Péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, GRANZAY-GRIPT.
- Monsieur JARRY Bruno  
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Monsieur JEAN Gilles  
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.
- Madame JEANNETEAU Cécile  
Chargée de mission marketing, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Madame JENZEN Chantal née DAVID  
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.
  
- Mademoiselle JILOT Nathalie  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
  
- Monsieur JOLIVET Christophe  
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
  
- Madame JOLLIVET Nathalie  
Aide-Soignante , HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
  
- Madame JOLLIVET Véronique  
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
  
- Monsieur JOLY Charles  
Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.
  
- Monsieur JOUSSET Philippe  
Monteur en Serre, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.
  
- Monsieur JURET Frédéric  
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
  
- Monsieur LAGOUTTE Patrick  
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Mademoiselle LAILLER Jocelyne  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Monsieur LALLERON Franck  
Technicien Chargé de Formation, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN (Agence de Lille).
  
- Madame LAMBERT Viviane  
Ingénieur Cadre Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
  
- Mademoiselle LAMISSE Sophie  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Madame LAMY- BERRUE Isabelle née PINIER  
Agent de maîtrise, ELIS, AVRILLE.
  
- Monsieur LANGBIEN Pierre  
Opérateur de Production, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.
  
- Madame LANGEVIN Pascale  
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.
  
- Madame LARDEUX Sylvie  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Madame LARDEUX Thérèse  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
  
- Madame LAURENT Ute  
Attachée Commerciale, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
  
- Monsieur LAVAL Thierry  
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur LAVAZAIS Mickaël  
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame LE CADRE Marie-Christine  
Ouvrière, SAE ALSETEX, PRECIGNE.

- Monsieur LE CAVORZIN Christophe  
Magasinier, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SABLE-SUR-SARTHE.

- Monsieur LE FOLL Jean  
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame LE GALL Chantal  
Employée de Bureau, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur LE GRAND Thierry  
Responsable Espace Santé, societe cartier, PARIS.

- Monsieur LE GUEN Yvan  
Cadre Financier, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS .

- Madame LE PEN Marie-Christine  
Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur LE ROUX Loïc  
Technicien Etude Procédés, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur LEBASTARD Pascal  
Chef d'Equipe, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur LEBLANC Anthony  
Agent de Maintenance, SELCO, COMBREE.

- Monsieur LEBLANC Richard  
Opérateur, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- pD LEBLANC Véronique  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle LECHAPPE Laurence  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LECLERC Alain  
Opérateur Essai Proto, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame LECLERC Claudine  
Conseillère d'Agence, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Monsieur LECLERC Hervé  
Dessinateur Prejeteur, MECAN'OUTIL, ANCENIS.

- Monsieur LECUIT Franck  
Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur LEDUC Franck  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur LEFEVRE Pascal  
Opérateur de Production, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.  
demeurant à LA ROMAGNE

- Madame LEFORT Isabelle née GOUDE  
Comptable, SAS GROUPE F2E, BOUGUENNAIS CEDEX.
- Mademoiselle LEFORT Maryse  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur LEGAULT Claude  
Ouvrier des Services Logistiques, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur LEGAY Stéphane  
Affréteur Transport, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.
- Madame LEGENDRE Claire  
Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Monsieur LEGRAS Christian  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame LELARGE Marie-Anne  
Secrétaire, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.
- Monsieur LEMALE Daniel  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur LEMALE Didier  
Electricien, JURET, ANGERS.
- Mademoiselle LEMARIE Christine  
Gestionnaire de recouvrement, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).
- Monsieur LEMOINE Franck  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur LEONARD Eric  
Technico-Commercial Sédentaire, REXEL FRANCE, NANTES.
- Monsieur LEPRETRE Patrice  
Agent de Magasin, MANITOU, ANCENIS .
- Madame LERAY Cécile  
Vendeuse démonstratrice, CHANTELLE, CACHAN.
- Monsieur LERAY Eric  
Technicien, IRH INGENIEUR CONSEIL, VANDOEUVRE-LES-NANCY.
- Monsieur LEROUX Paul  
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
- Madame LEROY Claudine  
Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.
- Madame LESAGE Sylvie  
Secrétaire, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.
- Madame LESEIGNOUX Françoise  
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
- Madame LESSIAU Brigitte  
Vendeuse, S.A.S. LIGERIA - SUPER U, MAZE.

- Monsieur LICOIS Jean-Pierre  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Madame LIENARD Jocelyne  
Conseillère Clientèle, EDF-DIRECTION PARTICULIERS-PROFESSIONNELS, PUTEAUX.
  
- Madame LISSONNET Christelle  
Fleuriste, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.
  
- Monsieur LODOLO Denis  
Responsable Chargé d'Affaires, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Monsieur LOGERAIS Marcel  
Chauffeur Poids Lourd, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
  
- Madame LOHOU Sylvie  
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
  
- Mademoiselle LOISEAU Nicole  
Technicienne, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Monsieur LOISEL Christian  
Inspecteur commercial, COFIPARC, LEVALLOIS PERRET.
  
- Monsieur LORE Patrick  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
  
- Monsieur LOREE Frédéric  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .  
demeurant à SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE
  
- Monsieur LOZE Philippe  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.  
demeurant à CHAMPIGNE
  
- Monsieur LUCAS Jean-François  
Technicien Méthodes, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.
  
- Monsieur LUCAS Sébastien  
Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Monsieur LUCE Jacky  
Gestionnaire Pièces Rechange Automobiles, CAPA OUEST, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
  
- Madame LUMINEAU-DUPE Laurence née LUMINEAU  
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
  
- Monsieur MACE Lionel  
Opérateur Maintenance, MANITOU, ANCENIS .
  
- Monsieur MAGALHAES José  
Employé, SOGEA ATLANTIQUE BTP, SAINT-HERBLAIN.
  
- Madame MAGDA Christelle née MOGHON  
Gestionnaire, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).
  
- Monsieur MAHOT Vincent  
Magasinier, C.I.M.M., CANDE.
  
- Monsieur MAILLE Guy

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MALEINGE Hervé  
Responsable d'Affaires, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame MALINGE Guylène  
Secrétaire Commerciale, SAS CHOLET BRICO LOISIRS, CHOLET.

- Madame MALINGE Isabelle  
Agent de Voyages, THOMAS COOK SAS, ANGERS.

- Madame MALINGE Jocelyne  
Conseiller Clientèle, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur MANCEAU Noël  
Agent de documentation, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Madame MANCEAU Sylvie  
Adjoint Responsable Groupe Commercial, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur MARAIS Antoine  
Conseiller Technique, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Madame MARCEL Fabienne  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur MAREAU Alain  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur MARGAS Fabrice  
Responsable Qualité, SIA INDUSTRIE, LE MANS .

- Madame MARIET Sophie  
Laborantine 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Madame MARQUIS Ghislaine  
Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Mademoiselle MARSAIS Isabelle  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MARSOLLIER Pascal  
Chauffeur de Pelle, OCCAMAT S.A.S., NOYANT LA GRAVOYERE.

- Monsieur MARTIN Bertrand  
Ouvrier en Travaux Publics, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur MARTIN Guy  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur MARTIN Laurent  
Vendeur Sédentaire, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MARTIN Rémy  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur MARY Claude  
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame MASSON Brigitte

Assistante Commerciale, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MASSON Jacques  
Coordinateur de Ligne, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur MASSON Stéphane  
Aide-Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame MATHIEU Isabelle  
Employée, SOCIETE HSBC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame MAUBERT Nadine  
Agent de Maîtrise en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MAUDET Raymond  
Journaliste, LE MAINE LIBRE, LE MANS CEDEX 2.

- Madame MAUREY Carole  
Technicien du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur MECHELAERE Jean-Luc  
Technicien Informatique, TELINTRANS, RUNGIS.

- Madame MENARD Annick  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur MENARD Claude  
Technicien chantier, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MENARD Gabriel  
Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame MENARD Marie-Claude  
Agent de Magasin , MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur MENDES TEIXEIRA Adélio  
Maître Batisseur, GTB CONSTRUCTION, NANTES.

- Monsieur MENOURY Marc  
Magasinier, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MERCIER Jacques  
Ingénieur Logiciel, ALCATEL-LUCENT, ORLEANS.

- Madame MERLANT Claudine  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Madame MERLET Christelle  
Gestionnaire Polyvalent, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.

- Monsieur MESGUEN Pascal  
Directeur, SFNA, LONGUE-JUMELLES.

- Madame MESMIN Patricia  
Conducteur de Machine, SAS MARIE, CHACE.

- Mademoiselle METIVIER Laurence  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame MEUNIER Danielle

Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.

- Madame MINGOT Annette  
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Mademoiselle MONZEY Danielle  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame MOREAU Catherine  
Aide Comptable, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur MOREAU Eugène  
Monteur, SOVAM, VARADES.

- Monsieur MOREAU Pascal  
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame MORIN Laure  
Responsable Qualité, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame MORIZUR Dominique  
Employée Libre Service , DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Monsieur MOUILLAIS Patrice  
Chef de Ligne, CASTEL FRERES, BRISSAC-QUINCE.

- Monsieur MURATI Josué  
Chargeur auto-platine, AR CARTON, CHOLET.

- Madame NAIL-MARQUE Isabelle  
Assistante Commerciale, RIVARD, DAUMERAY.

- Madame NAULEAU Pascale  
Déléguée Médicale, NOVARTIS AGRO SA, RUEIL MALMAISON.

- Madame NEVOUX Mireille  
Agent de Contrôle, SELCO, COMBREE.

- Madame NOYAU Brigitte  
Assistante Juridique, FIDUCIAL SOFIRAL, ANGERS.

- Monsieur OGER Bernard  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ORAIN Christian  
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur ORDONNEAU Michel  
Acheteur, U.A.B., LA FERRIERE.

- Madame OURIYOU Marie-Cécile  
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame OUVRARD Laurence  
Infographiste, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur PAILLAT Thierry  
Directeur d'Agence, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur PALIERNE Dominique

Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame PALLUAUD Edith  
Gestionnaire Carrières - Prestations Retraites, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur PAPIN Yannick  
Boucher, MONOPRIX, ANGERS.

- Monsieur PAQUEREAU Eric  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PASQUET Jean-François  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PASQUIER Christian  
Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Monsieur PASQUIER Daniel  
Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Madame PASQUIER Joëlle  
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PASQUIER Michel  
Chef d'Equipe, SOVAM, VARADES.

- Madame PASQUIER Valérie  
Infirmière, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PATRY Bruno  
Auditeur Qualité, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur PAULEAU Laurent  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur PAULIAT Eric  
Responsable de Domaine 4, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.

- Madame PAUMIER Céline  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur PAVIOT Jacky  
Maître Responsable Equipe Réseaux Secs, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Monsieur PAVIS Philippe  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur PAVOLUCCI Tony  
Technicien Dépanneur Confirmé, SERCA, SAINT-ETIENNE.

- Monsieur PAYRAUDEAU Stéphane  
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur PEAN Joël  
Opérateur Fabrication Contrôle, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur PELLUAU Christophe  
Responsable Qualité , SELCO, COMBREE.

- Monsieur PERCHER Pascal

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur PERRICHAUD Antoine  
Délégué Hospitalier Spécialiste, LABORATOIRES UCB PHARMA, NANTERRE.
- Monsieur PERRIN Dominique  
Comptable, STREGO, ANGERS.
- Monsieur PERRION Denis  
Opérateur Machine Outil, TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT, ANCENIS.
- Monsieur PESET Jean  
Conseiller en Ingénierie Pédagogique , POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Monsieur PICHARD Franck  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame PICHERY Claude  
Approvisionnement Site, TROUILLARD, NANTES.
- Madame PIETIN Nelly  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PIFFARD Jean-Michel  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Madame PIGUET Isabelle  
Assistante, SOCLOVA, ANGERS.
- Madame PINEAU Bernadette née FORTIN  
Assistante Commerciale, SOCIETE HSBC, PARIS (Agence de Cholet).
- Monsieur PINEAU Gaëtan  
Tourneur, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
- Madame PINEAU Martine  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame PINOIE Corinne  
Agent Administratif - Conseillère, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Madame PINON Fabienne  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur PIRONNEAU Daniel  
Employé, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
- Monsieur PITHON Yannick  
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur PITON Lionel  
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.
- Monsieur POILANE François  
Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.
- Monsieur POIRIER Stéphane  
Opérateur Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur POIROUX Hervé

Chaudronnier, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur PORCHER Bruno  
Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur PORCHERET Jean-Michel  
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Monsieur POTTIER Jacques  
Commercial, CIMENTS CALCIA, GUERVILLE.

- Monsieur POULALION Joël  
Tourneur, FIXATOR, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur PREVOST Marc  
Responsable projet, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .

- Monsieur PRUDHOMME Laurent  
Commercial, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.

- Monsieur PY Yannick  
Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.

- Monsieur QUARTIER Christophe  
Mécanicien Chauffeur Chef d'Atelier, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame QUETINEAU Lydia  
Responsable Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Monsieur QUINCHARD Thierry  
Opérateur Production, LDC SABLE, SABLE.

- Monsieur RAGUIN Hugues  
Menuisier, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur RAIMBAULT Loïc  
Responsable des Ventes, SEITA, PARIS.

- Madame RAMBAUD Chantal  
Employée, CASTEL FRERES, BRISSAC-QUINCE.

- Mademoiselle RANGE Nicole  
Responsable du Rayon Décorations, SAS CHOLET BRICO LOISIRS, CHOLET.

- Mademoiselle RATTI Carine  
Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.

- Monsieur RAUTURIER Philippe  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur REGNIER Patrice  
Magasinier, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame REMOUE Christine  
Ouvrière, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame RENAUD Dominique  
Agent Technique, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Madame RENOU Catherine

Agent Service Expédition, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur RENOUX Jacques  
Architecte en Informatique, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)  
Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur RETAILLEAU Noël  
Boucher, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RETHORE Annie née CROCHEMORE  
Technicien chimiste, SEDA , NANTERRE (Agence de Champteussé-sur-Baconne).

- Monsieur RETHORE Jacques  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Mademoiselle RETHORE Nathalie  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame RICHARD Annick  
Assistante Commerciale - Téléprospectrice, C.B.C.D., ST SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur RICHARD Christian  
Technicien de Maintenance, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur RICHARD Cyril  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RICHARD Jean-Louis  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame RICHAUME Claudine  
Agent de Restauration, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame RIGAUD Sylvie  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RIOU Eric  
Chef de Trafic, TNT EXPRESS NATIONAL, THOUARE-SUR-LOIRE.

- Monsieur RIVAL Loïc  
Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RIVET Jean  
Technicien d'Atelier, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Monsieur ROBIN Bruno  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur ROBINEAU Bruno  
Avocat, SOFIRAL, ANGERS.

- Madame ROCHE Monique  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame ROLLAND Patricia  
Conseiller Emploi CRP, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur RONCIERE Bruno

Chauffeur Livreur, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Mademoiselle RONDINEAU Sophie  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ROTIER Jean-Pierre  
Technicien de Maintenance, JURET, ANGERS.

- Madame ROUGELIN Christine  
Directrice, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame ROULET Annie  
Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.

- Madame ROULLEAU-MARTIN Véronique  
Basculier, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

- Monsieur ROUSSE Jean-Philippe  
Responsable du Département Informatique, STREGO, ANGERS.

- Monsieur ROUSSEAU Gabriel  
Technicien Après-Vente, XEROX GRAND-OUEST, AULNAY-SOUS-BOIS.

- Madame ROUSSEL Geneviève  
Hôtesse d'Accueil, 3 SUISSES FRANCE, CROIX CEDEX.

- Madame ROUSSELET Corinne  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur ROUX Alain  
Directeur d'Agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Madame ROUX Dominique  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur ROUX Jacky  
Chauffeur Livreur SPL de Nuit, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Monsieur RUAL Jean-Yves  
Chargé d'Affaires, BNP PARIBAS, NANTES.

- Madame RUBIO Kathia  
Bijoutière en Industrie, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur SABIN Yves  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame SAINTE-LUCE Patricia  
Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur SALAÛN Christophe  
Cadre, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.

- Madame SAMSON Fabienne  
Assistante, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Mademoiselle SAMSON Marie-Pierre  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Madame SAMSON Sylvie

Câbleuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame SANCHEZ Françoise  
Conseiller Polyvalent Clientèle, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur SANZAY Christian  
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

- Monsieur SELARD Christian  
Informaticien, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Monsieur SEVAULT Christophe  
Ouvrier de peinture, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Mademoiselle SEVENO Françoise  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur SICOT Fabien  
Technicien Maintenance, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame SIMON Mélinna  
Comptable, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur SIMON Yannick  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur SOS Alain  
Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur SOURDEAU Patrick  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur SOURDRILLE Thierry  
Electricien, JURET, ANGERS.

- Monsieur SUPLOT Hervé  
Cadre, BNP PARIBAS, ANGERS.

- Monsieur TANGUY Daniel  
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur TAUGOURDEAU Dominique  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur TAUGOURDEAU Pascal  
Electricien, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur TAUNAY Pascal  
Responsable Unité Autonome de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur TECHER Michel  
Employé, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur TERRIEN Jean-Luc  
Ouvrier, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur TERRIEN Philippe  
Soudeur Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Monsieur TESSON Jean-Michel

Ingénieur, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN (Agence de Cholet).

- Monsieur THARREAU Hervé  
Technicien en Bâtiment, CASTORS DE L'OUEST, TRIGNAC.

- Monsieur THEPAUT Francis  
Agent Technique Relations Clientèle, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur THIBAULT Christian  
Dessinateur de Circuit Imprimé, SELCO, COMBREE.

- Monsieur THIERCELIN Didier  
Cadre Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Monsieur THIERRY Eric  
Opérateur Manipulateur, ARNAUD, LA TARDIERE.

- Monsieur THIERRY Jacky  
Responsable de Restaurant, SODEXHO - SFR, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.

- Monsieur THOMANN Olivier  
Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur TOUBLANC Gildas  
Métallier, ENTREPRISE GRELIER, TREILLIERES.

- Monsieur TOUZE Jacques  
Conducteur de Travaux, VINCI CONSTRUCTIONS , RUEIL-MALMAISON.

- Monsieur TRAVERS Eric  
Pétrisseur, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur TROHEL Patrick  
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Madame TROTTIER Elisabeth  
Technicien NPI, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur TROTTIER Pascal  
Conducteur Offset, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame TROTTIER Sylvaine  
Aide-Soignante, RESIDENCE SAINTE-CLAIRE, NOYANT-LA-GRAVOYERE.

- Madame TURPAULT Claudie  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame VAILLANT Catherine  
Agent de Service de Nuit , ASSOCIATION ST VETERIN, GENNES.

- Madame VALENTIN Delphine  
Technicienne de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame VAN DINH NGUYEN Fabienne  
Chargée de Clientèle, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Madame VASLIN Sophie  
Ouvrière, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Madame VEILLON Anne

Secrétaire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur VEILLON Philippe  
Directeur Administratif et Comptable, MARAIS CONTRACTING SERVICES, DURTAL.

- Madame VERGARA Dominique (En retraite)  
Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame VERGER Annick  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

- Monsieur VERGER Benoit  
Exploitant Logistique, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame VERGER Régine  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur VIAU Patrice  
Responsable Service Travaux, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur VIGER Arnaud  
Responsable des Ventes, ALCATEL-LUCENT ENTERPRISE, COLOMBES.

- Madame VIGNERON Nathalie  
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Madame VIGOUROUX Martine  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

- Madame VITET Sonia  
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame VITRE Hélène  
Conseillère, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur VIVIEN Willy  
Gérant, COMPASS GROUP, CARQUEFOU (Agence de Angers).

- Madame YOU Marie  
Chargée de l'Administration du Personnel, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame YVON Brigitte  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.

**Article 2** : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Madame ADRIEN Marie-Claude**  
Conditionneuse, SOCIETE FROMAGERE DE RIBLAIRE, SAINT-VARENT.

- Monsieur AGATOR Thierry  
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame AHACHOUM Véronique née GENDRON  
Gestionnaire Technique des Droits, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)  
Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur AMIOT Jean-Yves  
Chef de Chantier , EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST, ANCENIS.

- Madame ANDRE Marie-Dominique  
Conseiller Relation Clientèle, AXA ASSURANCES, NANTERRE CEDEX.
  
- Monsieur ANDREAU Louis  
Mélangeur, NICOLL, CHOLET .
  
- Monsieur ANTONI Eric  
Responsable de Formation, GIE D'ORGEMONT, ANGERS.
  
- Monsieur ASSERAY Jean  
Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.
  
- Monsieur AUDOUIN Pierre  
Métallier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
  
- Monsieur AUGER Alain  
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
  
- Monsieur AYOUL Jean-François  
Electricien, JURET, ANGERS.
  
- Monsieur BA Amadou  
Aide-Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.
  
- Monsieur BABIN Dominique  
Conducteur Laverie, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
  
- Monsieur BABIN Pascal  
Préparateur, NICOLL, CHOLET .
  
- Monsieur BACH Jean-Pierre  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.
  
- Monsieur BARANGER Michel  
Technicien Electronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Monsieur BARBEREAU Franck  
Carrossier Peintre, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .
  
- Monsieur BARBEREAU Jean-Philippe  
Opérateur de Maintenance, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
  
- Madame BARON Véronique  
Employée de Bureau, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
  
- Monsieur BARRE Guy  
Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.
  
- Monsieur BARRE Philippe  
Chef des Ventes P.R.A., CAPA OUEST, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
  
- Monsieur BAS Patrice  
Opérateur en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
  
- Madame BASILE Evelyne  
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
  
- Monsieur BAULAT Jean-François  
Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.

- Monsieur BAYLAC Jean  
Employé, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.
- Monsieur BEAUMARD Loïc  
Opérateur de Conditionnement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
- Monsieur BEAUPERE Thierry  
Magasinier, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Monsieur BEDOUET Didier  
Conseiller Retraite, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).
- Monsieur BEDOUET Patrick  
Electricien, JURET, ANGERS.
- Monsieur BEGNON Jacques  
Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.
- Monsieur BEGNON Joël  
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Madame BEILLARD Brigitte  
Hôtesse de Caisse, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.
- Madame BERGER Elisabeth  
Conseillère Commerciale, CAISSE D EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS CEDEX 09.
- Monsieur BERRUE Pierrick  
Agent de Production, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Monsieur BERTHELOT Jacky  
Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.
- Madame BERTHELOT Raymonde  
Hotesse de Caisse, CSF FRANCE, CESSON-SEVIGNE (Agence de Avrillé).
- Monsieur BERTRAND Michel  
Cariste Magasinier, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
- Monsieur BERTRAND Régine  
Secrétaire, SOREX, ANGERS.
- Madame BESNARD Maryse  
Conseiller en Assurance, SMABTP, PARIS.
- Monsieur BESSON Fabrice  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .
- Madame BESSON Jocelyne  
Serveuse, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Madame BIDET Annick née ROBERT  
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur BIOTTEAU Alain  
Magasinier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Monsieur BIZON Christophe  
Gestionnaire Pôle Image, URSSAF DE MAINE-ET-LOIRE, ANGERS.

- Madame BLANCHARD Evelyne  
Responsable Financier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Mademoiselle BLANCHIN Sylviane  
Responsable Unité, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
- Monsieur BLANVILAIN Michel  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur BODIN Loïc  
Cadre, FRANCE TELECOM, ANGERS.
- Madame BOERO Jacqueline  
Secrétaire - Hotesse d'Accueil, PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN, MONTSOREAU.
- Monsieur BOIN Bruno  
Chef de projet, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).
- Monsieur BOIREAU Georges  
Directeur d'Agence, GTB CONSTRUCTION, NANTES.
- Monsieur BOISSEAU Philippe  
Chauffeur, SOCIETE LAITIERE DE RETIERS, RETIERS.
- Madame BOISSELEAU Martine  
Comptable, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur BOISTEUX Jean-Patrick  
Ouvrier Métalurgiste, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BOMPAS Guy  
Electricien, JURET, ANGERS.
- Madame BONNET Nicole  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur BONNETAIN Philippe  
Préparateur Polyvalent , NICOLL, CHOLET .
- Madame BONVALET Marie-Paule  
Employée, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS (Agence de Angers).
- Monsieur BORDAGE Daniel  
Magasinier, BTMI, BEAUPREAU.
- Monsieur BOTTEREAU William  
Responsable Commercial Confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE (Agence de Angers).
- Monsieur BOUDIER Christian  
Chef de Chantier, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.
- Monsieur BOUFFET Philippe  
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.
- Madame BOULANGER Blandine  
Employée, SELCO, COMBREE.
- Monsieur BOULAY Nicolas  
Métallier, THERMAL CERAMICS DE FRANCE, RUEIL MALMAISON (Agence de Thouarcé).

- Monsieur BOURGEOIS Claude  
Plombier, JURET, ANGERS.
  
- Monsieur BOURIGAULT Didier  
Ouvrier Expédition Nuit , PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.
  
- Madame BOURIGAULT Jocelyne  
Seconde Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS .
  
- Monsieur BOURY Jacques  
Responsable Factions de Transformation, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.
  
- Monsieur BOUSSION Christian  
Ouvrier Technicien, JURET, ANGERS.
  
- Monsieur BOUTIN Dominique  
Technicien, A NOVO, ANGERS .
  
- Madame BOUTTE Roseline  
Technicien Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
  
- Madame BOUVIER Brigitte  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
  
- Madame BRAULT Martine  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
  
- Monsieur BRAULT Noël  
Conducteur d'engins , SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
  
- Monsieur BRECHET Michel  
Superviseur Maintenance BPT, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
  
- Monsieur BREGEON Aloïse  
Chef d'Equipe Assainissement, RIVARD, DAUMERAY.
  
- Monsieur BREMOND Philippe  
Chauffeur, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
  
- Madame BRETAEU Annie  
Secrétaire, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.
  
- Monsieur BRIAULT Jean-Yves  
Cuisinier, MARIE, SABLE SUR SARTHE.
  
- Monsieur BRILLOUET Jacques  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .
  
- Monsieur BROSSAS Jean-Yves  
Ouvrier de Fabrication, CONSTRUCTIONS METALLIQUES FLORENTAISES, VARADES.
  
- Monsieur BROSSIER Joël  
Mécanicien Monteur, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
  
- Monsieur BROUILLET Jean-Michel  
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.
  
- Monsieur BRUAND Joël  
Agent de Maîtrise, LISI COSMETICS, SAINT SATURNIN DU LIMET.

- Mademoiselle BRUNEAU Jeannine  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul  
Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BUGEON Guylaine  
Assistante Logistique, LARIVIERE, ANGERS.

- Monsieur BUREAU Dominique  
Chauffeur, SIFDDA CENTRE, BENET.

- Madame BUSH Sylvie  
Employée, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CABRET Christian  
Comptable, STREGO SA, SAUMUR .

- Monsieur CADEAU Thierre  
Cadre, BNP PARIBAS, ANGERS.

- Monsieur CADEL Christian  
Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel  
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur CAILLEAUD Philippe  
Approvisionnement, SAS MARIE, CHACE.

- Madame CAOUISSIN Janine  
Mécanicienne Modèle, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur CESAIRE Eric  
Technicien d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Madame CESBRON Béatrice  
Préparatrice de Fabrication, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur CESBRON Joël  
Employé, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Monsieur CESBRON Thierry  
Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHALOPIN Jean-Michel  
Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHALUMEAU Gilles  
Ouvrier Qualifié, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CHAMELAT Denis  
Ingénieur Cadre Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).

- Monsieur CHARBONNIER Philippe  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame CHARGE Annie  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur CHATEAU Daniel  
Electricien, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR (Agence de Saumur).
- Monsieur CHATELAIS Christian  
Responsable Services Généraux, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur CHATRY Albert  
Comptable, STREGO, ANGERS.
- Monsieur CHAUVAT Daniel  
Chef de Carrière, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.
- Monsieur CHESNEAU Philippe  
Assistant Technique, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur CHESNEL Bruno  
Magasinier, VALEO VISION, ANGERS.
- Madame CHEVRE Marie  
Employée de Bureau, ACKERMAN, SAUMUR.
- Monsieur CHEVREUX Didier  
Opérateur, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Monsieur CHIRON Loïc  
Agent de Fabrication, JEANNEAU SPBI SA, DOMPIERRE SUR YON.
- Madame CHOLLET Brigitte  
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur CHOTARD Denis  
Opérateur en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Madame CLEMOT Maryvonne  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur CLERAC Joël  
Magasinier, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
- Monsieur COLAS Philippe  
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.
- Madame COLLEU Martine  
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur COMBOT Jacques  
Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.
- Madame COMISAREK Béatrice  
Cableuse, ASTEELFLASH, SAUMUR.
- Madame CONAN Katia  
Attachée de Direction, AGA PL FRANCE, ANGERS.
- Monsieur CORAIRIE Patrice  
Ouvrier, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Monsieur CORDOBA Francisco  
Agent de Fabrication, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur COSSON Jean-Yves  
Calculateur de Charges, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Madame COTTANCEAU Guylène née RENOU  
Responsable Unité, RSI PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
- Madame COUBARD Huguette  
Secrétaire de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
- Monsieur COUDERT Yannick  
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur COURJAULT Philippe  
Chef d'Equipe, ASTEN DIVISION PETRISSANS, ST BARTHELEMY D'ANJOU.
- Monsieur COURJEAN André  
Electricien, JURET, ANGERS.
- Monsieur COURLIVANT Alain  
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.
- Monsieur COUSSEAU Laurent  
Chargé d'Affaires, BULL, ANGERS.
- Madame DAILLIERE Anita  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame DALLET Martine  
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).
- Monsieur DANIEL Jean-Christophe  
Responsable Parachèvement, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur DANTO Jean-Pierre  
Chauffeur Poids Lourds, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
- Monsieur DAVIAUD Michel  
Opérateur profilés, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur DAVID Jean  
Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Madame DAVID Marie-Christine née BEILLOUIN  
Responsable de service, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
- Monsieur DE SOUSA FERNANDES Joao Carlos  
Cariste, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
- Monsieur DEBIEU Pascal  
Maçon VRD, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur DEBROU Claude  
Technicien de Fabrication, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.
- Monsieur DECOBERT Jean-Yves  
Analyste d'exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélazé).
- Monsieur DEFOIS Marc  
Injecteur, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DEJARDIN Dominique  
Rédacteur - Formateur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur DELAUNE France  
Conducteur de Machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR .

- Monsieur DERSOIR Lionel  
Agent Professionnel, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Madame DESMOTS Jacqueline  
Technicienne, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur DESPEIGNES Yvon  
Technicien de Maintenance, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur DESPORTES Pascal  
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur DESPRES Lionel  
Ouvrier Qualifié, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame DEVAL Florence  
Conseiller Technique en Action Sociale, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Madame DEVAUD Janine  
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DRENEAU Eric  
Ouvrier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Monsieur DREVET Dominique  
Responsable Clientèle, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame DUBOIS Maryse  
Réalisatrice d'Etudes Filerie, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur DUJOUR Dominique  
Chef de Projet 4, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.

- Madame DURAN Juliette  
Correspondante Commerciale, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON.

- Madame EL MOUTARAJI Lalla  
Opératrice , ROBERT BOSCH FRANCE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur EMERIAU Patrick  
Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Madame ESNAULT Roselyne  
Secrétaire, KPMG, NANTES (Agence de Cholet).

- Monsieur FATIN Philippe  
Cableur, ASTEELFLASH, SAUMUR.

- Madame FAURE-LE BRAS Pascale née LE BRAS  
Cadre , AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur FAVROUL Patrick  
Technicien de Gestion, BULL, ANGERS.

- Madame FERNANDES Maryse  
Gestionnaire de Paye, STREGO, ANGERS.
- Monsieur FERNANDES DE CASTRO Luis  
Assistant Chef de Chantier, GTB CONSTRUCTION, NANTES.
- Monsieur FERREIRA Diamentino  
Opérateur Conditionnement, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur FILLINGER Jean-Jacques  
Chef d'Equipe Logistique, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.
- Madame FOLNY Colette  
Ouvrière Spécialisée, S.M.P.T., TIERCE.
- Monsieur FOUCHARD Daniel  
Mécanicien, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.
- Madame FOUCHARD Estelle  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur FOUIN Dominique  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame FOULONNEAU Monique  
Ouvrière, A.D.A.P.E.I., AVRILLE.
- Monsieur FREBOEUF Yannick  
Responsable Bureau d'Etudes Outillages, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur FREMONT Claude  
Electricien, JURET, ANGERS.
- Monsieur FROGER Jean-Claude  
Responsable Bureau d'Etudes, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur FROUIN Marc  
Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.
- Monsieur GABILLARD Gilles  
Conducteur de Machine Presse, BONNA SABLA , SAINT-BARTHELEMY .
- Monsieur GABORIT Pierre  
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur GACH Claude  
Chauffeur Livreur de Fioul Domestique, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.
- Monsieur GALANO Marcel  
Chargé de Projet, AXA FRANCE, ANGERS .
- Madame GALATEAU Michèle  
Secrétaire d'Edition 1er échelon, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.
- Madame GASNIER Claudette  
Employée Commerciale, CSF FRANCE, CESSON-SEVIGNE (Agence de Avrille).
- Madame GASNIER Maryvonne  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Madame GATE Marie-Bernadette  
Secrétaire Administrative, B M I, LE PUISET DORE.

- Madame GAUBERT Sylvie  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur GAUTHIER Gilles  
Chef de Secteur Commercial, HARIBO RICQLES ZAN, MARSEILLE.

- Madame GEMEUX Maryvonne  
Responsable Ordonnancement, SELCO, COMBREE.

- Madame GERNIGON Monique  
Technicien Supérieur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame GICQUEL Joëlle  
Clerc de Notaire, NOTAIRE CATHERINE JUTON-PILON, SEGRE.

- Monsieur GILLARDEAU Philippe  
Analyste d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Madame GILLET Marie-Pierre  
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur GIRARD Jean  
Soudeur Robot, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur GIRARD Jean-Claude  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur GIRARDEAU Jean  
Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur GODINEAU Jean-Pierre  
Responsable Maintenance, SAUR CENTRE OUEST, TOURS.

- Monsieur GOLMARD Alain  
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame GOURMAUD Roselyne  
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Madame GOUYETTE Jocelyne  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur GRENOUILLEAU Pierre  
Chef de Chantier TP, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Madame GROSBOIS Eveline  
Conseiller Clientèle-Accueil, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL .

- Madame GROSBOIS Martine  
Secrétaire, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GROSBOIS Michel  
Expert Technique Itinérant, RENAULT TRUCKS, SAINT-PRIEST.

- Monsieur GUEGNARD Jacques  
Responsable Méthodes Usine, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur GUENARD Mario  
Contremaître de Fabrication, BONNA SABL A , SAINT-BARTHELEMY .
- Monsieur GUERY Daniel  
Agent de Magasin, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur GUESDON Jean-Marc  
VRP Multicarte, COATS FRANCE, MARCQ-EN-BAROEUL.
- Monsieur GUESNEAU Michel  
Ouvrier, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
- Monsieur GUET Jacky  
Responsable Expédition , NICOLL, CHOLET .
- Monsieur GUICHETEAU Thierry  
Magasinier Préparateur de Commandes, LES ATELIERS DIXNEUF, LA ROMAGNE.
- Madame GUIHENEUX Yannique  
Technicien - Législation AT.MP, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur GUILLAU Vincent  
Opérateur Polyvalent, ACKERMAN, SAUMUR.
- Madame GUILLOUX-COTTENCEAU Martine  
Chargée de Clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.
- Monsieur GUIMBRETIERE Didier  
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.
- Madame GUINVARCH Catherine  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Monsieur HALGAND Loïc  
Basculier, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.
- Monsieur HAMEAU Patrick  
Directeur Administratif et Financier, JURET, ANGERS.
- Madame HARDOU Annick  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame HARDY Fabienne  
Responsable d'Unité, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Monsieur HEMERY Jean-Pierre  
Ingénieur, BULL, ANGERS.
- Monsieur HENRIO Pascal  
Injecteur, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur HILLIGOT Yannick  
Technico-Commercial, PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES, SENS .
- Monsieur HORTET Bruno  
Cariste, BONNA SABL A , SAINT-BARTHELEMY .
- Madame HUBERT Catherine  
Conseillère Clientèle, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur JAUNET Thierry  
Administrateur Ventes, NICOLL, CHOLET .
  
- Monsieur JEAN Gilles  
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.
  
- Madame JEGO Isabelle  
Employée, C. MENDES, ANGERS .
  
- Monsieur JEHANNE Bruno  
Pilote Expéditions, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.
  
- Monsieur JEVEAU Didier  
Agent de gestion, BULL, ANGERS.
  
- Madame JOB Sylvie  
Gestionnaire Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.
  
- Monsieur JOLIVET Bertrand  
Chef des Ventes, TRANSGOURMET, ORLY CEDEX (Agence de Laval).
  
- Monsieur JOLY Charles  
Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.
  
- Monsieur JOUFFLINEAU Gilles  
Assistant technique d'activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).
  
- Monsieur JOULAIN Lionel  
Magasinier, SA SIDAN, NANTES.
  
- Madame JOUSSET Marie-Claude  
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
  
- Madame JUBERT Nelly  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
  
- Madame JUHEL Christine  
Contrôleuse, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
  
- Monsieur KERN Frédéric  
Ouvrier Qualifié, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
  
- Madame L'HARIDON Martine  
Conseiller Clientèle, EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION ANJOU, ANGERS.
  
- Monsieur LALLERON Thierry  
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.
  
- Madame LAMOUREUX Madeleine  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
  
- Madame LANDELLE Sylviane  
Ouvrière Garnissage Sellerie - Expédition, BUISARD SAS, SABLE SUR SARTHE.
  
- Monsieur LANGE Dominique  
Magasinier, ELCO PCB, ANGERS.
  
- Madame LANGEVIN Pascale  
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.

- Monsieur LANGLOIS Pascal  
Magasinier, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur LASCOSTES Thierry  
Technicien de Gestion, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS (Agence de Trélaze).
- Monsieur LAUNAY Dominique  
Métrologue, VALEO VISION, ANGERS.
- Madame LAUNAY Michèle née LARDEUX  
Gestionnaire Affiliations Santé, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).
- Monsieur LAUNAY Philippe  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur LAURENT Marc  
Représentant, PAGES JAUNES, SEVRES.
- Monsieur LAURENT Patrick  
Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.
- Monsieur LAURENT Patrick  
Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.
- Monsieur LE FOLL Jean  
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
- Madame LE GALLOU Laurence  
Conseillère Commerciale d'Agence, MAPA-MUTUELLE ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.
- Madame LE GOFF Maryline  
Conductrice de Machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
- Monsieur LE HEN Jean-Pierre  
Chauffeur Livreur , MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.
- Madame LE MOIGNE Martine  
Employée Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE .
- Madame LE SAINT Francine  
Chargée d'Etudes, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur LEBESNE Régis  
Cadre, BULL, ANGERS.
- Monsieur LEBLANC Dominique  
Mètreur Vendeur Sédentaire, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur LEBOUVIER Jean-Louis  
Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Monsieur LEBRETON Patrick  
Support Technique Méthode, SELCO, COMBREE.
- Monsieur LECLERC Alain  
Opérateur Essai Proto, BTMI, BEAUPREAU.
- Madame LECLERC Anne  
Chargé d'Etudes Liquide, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Madame LEDUC Cécile  
Aide Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
  
- Madame LEDUC Marie-Hélène  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
  
- Monsieur LEGUY Guy  
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.
  
- Monsieur LEIBOLT Jean-Claude  
Expert Comptable Directeur de Région, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.
  
- Madame LELARGE Marie-Anne  
Secrétaire, EVECHE D'ANGERS, ANGERS.
  
- Monsieur LEMAY Bruno  
Chauffeur Livreur, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
  
- Mademoiselle LEMAY Marie-Annick  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
  
- Madame LEMEUNIER Carole  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
  
- Monsieur LEMOINE Jean-Claude  
Opérateur Fabrication Contrôle, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.
  
- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)  
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.
  
- Madame LEQUIPE Olga  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
  
- Madame LEREAU Françoise  
Assistante de Gestion, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
  
- Mademoiselle LEROUEIL Sylvie  
Assistante Commerciale, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .
  
- Monsieur LEROUX Joël  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
  
- Monsieur LIGER Philippe  
Agent Technique d'Atelier, BULL, ANGERS.
  
- Madame LOCHARD Chantal  
Agent Technique, BULL, ANGERS.
  
- Madame LOHOU Sylvie  
Conseillère Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.
  
- Monsieur LOISEL Christian  
Inspecteur commercial, COFIPARC, LEVALLOIS PERRET.
  
- Madame LOISON Marie-Renée  
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.
  
- Monsieur LOIZEAU Jean-Charles  
Ouvrier de Production, FLEURY MICHON CHARCUTERIE - MONTIFAUT.

- Madame LORAND Josette  
Professionnelle de Fabrication<sup>2</sup>, SELCO, COMBREE.
  
- Monsieur LOUET Bruno  
Analyste d'Exploitation Informatique, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
  
- Monsieur LUCAS Bruno  
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.
  
- Madame LUCAS Nicole née MAILLET  
Assistante comptable, AGA PL FRANCE, ANGERS.
  
- Madame MACE Marie-Odile  
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
  
- Monsieur MAGALHAES José  
Employé, SOGEA ATLANTIQUE BTP, SAINT-HERBLAIN.
  
- Madame MAHOT Chantal  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
  
- Monsieur MAILLET Philippe  
Surveillant de nuit, ASSOCIATION SAINT-BENOÎT LABRE, VERTOU.
  
- Monsieur MALABEUX Arnaud  
Responsable Projet<sup>2</sup>, SELCO, COMBREE.
  
- Monsieur MANCEAU Jacques  
Conseiller, EDF-DIRECTION PARTICULIERS-PROFESSIONNELS, PUTEAUX.
  
- Monsieur MANGEARD Joël  
Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
  
- Monsieur MARCHAND Alain  
Chargé Etudes Statistiques, AXA FRANCE, ANGERS .
  
- Monsieur MARGOTTET Patrick  
Coloriste, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).
  
- Madame MARREAU Arlette  
Vérificateur 1er Echelon, C. MENDES, ANGERS .
  
- Monsieur MARSAULT Philippe  
Metteur au point Démonstrateur, RIVARD, DAUMERAY .
  
- Madame MARTIN Annie  
Comptable, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
  
- Monsieur MARTIN Gilles  
Ouvrier de Finition, AR CARTON, CHOLET.
  
- Mademoiselle MARTIN Martine  
Opératrice de Fabrication, ELCO PCB, ANGERS.
  
- Monsieur MARTY Bruno  
Cadre Dirigeant, SOCIETE COMMERCIALE CITROEN, PARIS.
  
- Madame MARZELLIER Evelyne  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur MASSON Alain  
Opérateur STEP, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Madame MASSUYEAU Nicole  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Monsieur MAUDET Raymond  
Journaliste, LE MAINE LIBRE, LE MANS CEDEX 2.
- Monsieur MAUDET Romain  
Responsable Commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.
- Madame MAZIERE Patricia  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur MEGRET Christian  
Ingénieur Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame MELLELE Lydie  
Technicien Conseil Prestations Familiales, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
- Monsieur MENARD Gabriel  
Chef de Chantier, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur MENARD Laurent  
Mécanicien, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur MENARD Marc  
Directeur Developpement et Communication, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.
- Monsieur MERCERON Alain  
Chauffeurs Poids Lourds, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur MERCIER Philippe  
Agent Cynophile, GROUP 4 SECURICOR, SAINT HERBLAIN .
- Monsieur MERCIER Thierry  
Agent de Gestion de Production, BULL, ANGERS.
- Madame MERLANT Claudine  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).
- Monsieur MESANGE Chantal  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur METAIS Bruno  
Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET .
- Madame MIGNON Régine  
Secrétaire, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN.
- Monsieur MOLLARD Bruno  
Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.
- Madame MONGAZON Catherine  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Monsieur MONNIER Jacques  
Technicien Trafic, TNT EXPRESS NATIONAL, THOUARE-SUR-LOIRE (Agence de St Sylvain d'Anjou).

- Monsieur MONTAGNE Bertrand  
Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur MORAND Rémy  
Commercial, E.D.F.- U.S.I. OUEST, NANTES.
- Madame MOREAU Catherine  
Aide Comptable, CALENDRIERS BOISSIER CECAB, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
- Madame MOREAU Claire  
Monitrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Madame MOREAU Pascale  
Cadre, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur MOREL Antoine  
Répurgateur, SOCLOVA, ANGERS.
- Monsieur MORERE Michel  
Responsable de Production, SELCO, COMBREE.
- Madame MRASILEVICI Christine  
Travailleur Social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame MUSSET Brigitte  
Cuisinière, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur NADAUD Jean-Paul  
Chauffeur Qualifié 2ème Echelon, OGF, PARIS.
- Madame NAUJEAN Sylvie née GILBERT  
Gestionnaire Paramétrage Contrats, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
- Monsieur NICOLAS Loïc  
Injecteur, NICOLL, CHOLET .
- Madame NIDERKORN-HERMANN Françoise  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Monsieur NOYER Bruno  
Technico-commercial, SANDERS OUEST, ETRELLES.
- Monsieur OMONT Jean-Marc  
Acheteur Industriel, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur ONILLON Jean-Yves  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur ORAIN Christian  
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame PANCARTE Brigitte  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.
- Monsieur PAPIN Laurent  
Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.
- Monsieur PASCUITO Jean-Jacques  
Chef d'Equipe, OGF, PARIS.

- Madame PAUVERT Nadia  
Approvisionnement Site, TROUILLARD, NANTES.

- Madame PAUX Lisa  
Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur PAVAGEAU Pascal  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur PAVIOT Jacky  
Maître Responsable Equipe Réseaux Secs, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.

- Madame PEAU Marie-Jeanne  
Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur PEPIN Marc  
Directeur d'Agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.

- Monsieur PERDRIX Eric  
Cariste, EUROPAC CARTONNERIE ATLANTIQUE, DURTAL.

- Madame PETIGAS Claudine  
Conseillère retraite Cicas, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.

- Monsieur PETRAULT Didier  
Mouleur Caoutchoutier, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.

- Monsieur PHELIPOT Thierry  
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.

- Madame PICHANCOURT Marie-Catherine  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur PINCON Freddy  
Agent Technique Logistique, JEHIER, CHEMILLE.

- Monsieur PITHON Yannick  
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.

- Monsieur PITON Bernard  
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.

- Madame PITON Françoise  
Ouvrière , SELCO, COMBREE.

- Madame POCHIC Ermelinda  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur POIRIER Jean-Pierre  
Magasinier, JURET, ANGERS.

- Monsieur POULALION Joël  
Tourneur, FIXATOR, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur POUPIN Mizaël  
Employé, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

- Madame POUPLARD Joëlle  
Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame PRIVAT Marie  
Technicienne de Gestion, BULL, ANGERS.
  
- Madame PROD'HOMME Raymonde  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
  
- Monsieur PROUTEAU Didier  
Assistant Technique d'Activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
  
- Madame PROVOST Patricia  
Agent de Service, RESIDENCE SAINTE-CLAIRE, NOYANT-LA-GRAVOYERE.
  
- Monsieur PRUNIER Eric  
Préparateur, SAS MARIE, CHACE.
  
- Monsieur PUAUD Vincent  
Monteur Réseaux Electriques, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX.
  
- Monsieur QUEMEUREC Philippe  
Informaticien, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .
  
- Monsieur QUERU Joël  
Maçon, SARL BERTHE MACONNERIE, SAINTE SUZANNE.
  
- Monsieur QUETU Joël  
Monteur, NICOLL, CHOLET .
  
- Madame RALLE Evelyne née COTTENCEAU  
Employée Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.
  
- Madame RAME Catherine  
Responsable Unité Activité Production Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
  
- Monsieur RAUTUREAU Christian  
Dessinateur Projeteur, JURET, ANGERS.
  
- Monsieur RAUTUREAU Guy-Paul  
Cadre Comptable, STREGO, ANGERS (Agence de Cholet).
  
- Monsieur RAUTURIER Philippe  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
  
- Madame RAYE Claudette  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
  
- Monsieur REBOUL Alain  
Aide de cuisine, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
  
- Madame RECOTILLON Jocelyne  
Technicien, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
  
- Monsieur RENOU Pascal  
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.
  
- Madame RENOUX Viviane (En retraite)  
Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.
  
- Monsieur REQUENA Patrick  
Inspecteur, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur RETIER Daniel  
Electricien, JURET, ANGERS.
  
- Monsieur REVAUD Alain  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
  
- Monsieur RICHARD Daniel  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).
  
- Madame RICHE Sylvie  
Secrétaire, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
  
- Monsieur RIQUIN Claude  
Mécanicien Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
  
- Monsieur RIVALLAND Bruno  
Cariste, NICOLL, CHOLET .
  
- Monsieur RIVERAIN Dominique  
Chaudronnier, RIVARD, DAUMERAY.
  
- Monsieur RIVEREAU Marc  
Adjoint Chef Atelier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
  
- Mademoiselle RIVOALLAN Evelyne  
Gérante, MINELLI SA, AUBAGNE CEDEX (Agence de Angers).
  
- Monsieur ROBERT Marc  
Technicien Support Fabrication, BULL, ANGERS.
  
- Monsieur ROBET Serge  
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.
  
- Madame ROBIN Catherine  
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
  
- Monsieur ROBIN Pascal  
Cariste préparateur, NICOLL, CHOLET .
  
- Madame ROBIN Sylvie  
Aide-Comptable, TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT, ANCENIS.
  
- Madame ROBINEAU Ghislaine  
Opérateur Fabrication 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.
  
- Monsieur ROBINEAU Vincent  
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
  
- Monsieur ROBINET Patrick  
Ingénieur, IFTH, CHOLET.
  
- Madame ROCHARD Isabelle  
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
  
- Madame ROCHE Monique  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
  
- Madame ROCHE Nadine  
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur ROCHEREAU Bernard  
Mécanicien Chef d'Atelier, ANJOU CASS', LONGUE JUMELLES.

- Madame ROLLAND Maryline  
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Monsieur ROMME Patrick  
Agent Polycompétent, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur RONCIN Bernard  
Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur ROTHUREAU Michel  
Métallier - Soudeur, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.

- Madame ROULET Annie  
Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.

- Madame ROUSSEAU Jocelyne  
Ouvrière, SELCO, COMBREE.

- Madame ROUX Isabelle  
Responsable Achats, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame ROYNARD Janine  
Couturière, C. MENDES, ANGERS .

- Madame ROZARD Christine  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur SAM Thin-Duong  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur SAMSON Yvan  
Directeur Commercial, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur SANZAY Christian  
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.

Monsieur SEROT ALMERAS LATOUR Ludovic  
Délégué Commercial, JOHNSON et JOHNSON CONSUMER FRANCE, ISSY-LES-MOULINEAUX.

- Madame SERVANT Brigitte née JACOB  
Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.

- Mademoiselle SEVENO Françoise  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur SIMONNEAU Pascal  
Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur SOS Alain  
Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur SOULARD Stéphane  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame SPIRE Sylviane  
Conseiller Qualité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur SUPIOT Stéphane  
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur TANGUY Daniel  
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur TARDY Eric  
Gestionnaire de flux, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Monsieur TESSIER Patrick  
Mécanicien, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur THIETRY Denis  
Analyste Développeur 3, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS, STRASBOURG.
- Madame THIMOLEON-COUTAND Maryline née THIMOLEON  
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur THOMAS Gilles  
Chauffeur, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.
- Monsieur THOMAS Olivier  
Technicien d'Exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
- Monsieur TIERCELIN Alain  
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur TIGNON Gérard  
Directeur d'Agence, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN, LA ROCHE SUR YON.
- Monsieur TOQUET Alain  
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur TRICOIRE Yannick  
Mélangeur, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur TROHEL Patrick  
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).
- Monsieur TROUSSEL Joël  
Chauffeur Poids Lourds, AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON.
- Monsieur TULOUP André  
Chef Magasin, C. MENDES, ANGERS .
- Madame VALAIN Fabienne  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Monsieur VANNIER Gilbert  
Responsable des Achats, C.I.M.M., CANDE.
- Madame VASLIN Marie-Odile  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame VEGER Annie née GUIMBRETIERE  
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
- Madame VERDON Martine née MOREAU  
Assistante Technique d'Activités, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Madame VERGARA Dominique (En retraite)  
Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame VERON Martine  
Opératrice en Electronique, EURINTEL, ANGERS.

- Monsieur VIDEIRA RODRIGUES CASTANHEIRA Agostinho  
Cariste, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VIERON William  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur VIGNERON Thierry  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur VILLANNEAU Jean-Marc  
Responsable Maintenance, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.

- Madame VINCELOT Régine  
Responsable de Service, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame VINCENT Marie-Hélène  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur VINET Laurent  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VION Frédéric  
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VOLKOFF Serge  
Chef de Carrière, CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX, HERBIGNARC.

**Article 3** : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AGLAVE Jean-Paul**  
Technicien Télécom, NEXTIRAONE FRANCE, NANTES.

- Madame ALBERT Michelle  
Hotesse d'Accueil, KPMG, NANTES (Agence de Cholet).

- Monsieur ALDEBERT Laurent  
Cariste, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur ALLARD Jean-François  
Injecteur, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur AMADEL Mohammed  
Electricien Agent de Maintenance - Gardien, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame AMIARD Maryse (En retraite)  
Secrétaire Notariale, BERNARD JOOS NOTAIRE, LE PUY-NOTRE-DAME.

- Monsieur ASSERAY Jean  
Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUDUSSEAU Robert  
Responsable Risques et Qualité Développement, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE,  
NANTES.

- Madame AUROY Evelyne  
Laborantine, SOCIETE FROMAGERE DE RIBLAIRE, SAINT-VARENT.
- Monsieur BABIN Dominique  
Conducteur Laverie, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
- Madame BACAL Brigitte  
Responsable de Service, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.
- Monsieur BAHUAUD Serge  
Chauffeur Manutentionnaire - Chef de Tir, NITRO-BICKFORD, PARIS.
- Monsieur BAIN Yannick  
Opérateur de Conditionnement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .
- Madame BALLÉ Arlette  
Assistante de Direction, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BARRE Jean  
Chauffeur Livreur, NITRO-BICKFORD, PARIS.
- Monsieur BAULAT Jean-François  
Commercial, GROUPE PIERRE LE GOFF - GRAND OUEST, QUIMPER.
- Monsieur BAUNE Michel  
Opérateur Travaux, CISE TP CENTRE OUEST, TOURS.
- Monsieur BEAUFILS André  
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur BEAULATON Jean-Marie  
Informaticien, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
- Monsieur BEGNON Jacques  
Conducteur PL, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.
- Madame BELAACHET Marie-Annette  
Agent de Bureau Technique Supérieur, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, ANGERS.
- Monsieur BELLANGER Jean-Pierre  
Cariste, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
- Monsieur BELLEGUIC Yves  
Informaticien, SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE, COURBEVOIE.
- Monsieur BELLEIL Yves  
Technicien d'Atelier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Monsieur BELLIER Claude  
Agent Technique d'Affichage, JCDECAUX S.A., SAINT-HERBLAIN .
- Monsieur BERANGER Lionel  
Peintre, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
- Monsieur BERGE Bernard  
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Monsieur BERGER Daniel  
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BERGERE Alain  
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
- Monsieur BERSON Michel  
Cadre, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Mademoiselle BERTEAU Myriam  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame BERTHELOT Marie  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame BERTRAND Martine  
Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame BERTRAND Thérèse  
Technicien Conseil - Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Monsieur BESNARD Claude  
Cadre, BNP PARIBAS-GROUPE PRODUCTION&APPUI COMMERCIAL BRETAGNE, SAINT-GREGOIRE  
(Agence de Nantes).
- Madame BEZIAU Sylvie  
Technicien Administratif, VEOLIA EAU, SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.
- Madame BEZIE Martine  
Repasseuse Fer , C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur BIDON Patrice  
Gestionnaire d'Equipement, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
- Monsieur BIGEARD Jacques  
Chef d'Atelier, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BINDNER Bertrand  
Employé, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur BLANVILAIN Michel  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur BLOT Dominique  
Ouvrier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Madame BODET Jacqueline  
Gestionnaire de Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).
- Monsieur BOISSEAU Philippe  
Chauffeur, SOCIETE LAITIERE DE RETIERS, RETIERS.
- Monsieur BOISTEUX Jean-Patrick  
Ouvrier Métalurgiste, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur BOITTIN Pierre  
Responsable Département Achats et Logistique, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE,  
NANTES.
- Madame BOIVIN Evelyne  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur BOIVIN Noël

Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BOMBLED François  
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame BOUCHARD Catherine née BOULDAY  
Employée, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).

- Madame BOUCHET Marie-Françoise  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BOURDET Philippe  
Chimiste, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur BOURGEUS André  
Opérateur Laboratoire, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.

- Monsieur BOURGOGNE Raymond  
Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.

- Madame BOURLIER Lucette  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BOURNEUF Claude  
Chauffeur Livreur, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur BOURREAU Régis  
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.

- Madame BOUSSAULT Catherine  
Conseillère de l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Madame BRACHET Anne-Marie  
Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur BRAULT Noël  
Conducteur d'engins , SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur BRETONNEAU Dominique  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur BROSSET Gilles  
Ouvrier d'Entretien, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel  
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BRUNEL Jean-Paul  
Journaliste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame BULTEAU Marie-Thérèse  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur CADEL Christian  
Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.

- Mademoiselle CADOT Germaine  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur CAILLEAU Jean-Michel

Agent Hospitalier, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame CAILLEAU Marie (En retraite)  
Responsable de Dossiers Social, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CAILLON François  
Technicien Maintenance, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Madame CARO Joëlle  
Agent de Production, SELCO, COMBREE.

- Madame CESBRON Martine  
Employée, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Madame CHANTRON Catherine  
Polisseur Bijoutier, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur CHAPEAU Alain  
Assistant Technique Atelier, MANITOU, ANCENIS .

- Madame CHAPELLE Cécile  
Cadre, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHARRIER Gilbert  
Cadre, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Madame CHATRY Monique  
Secrétaire, STREGO, ANGERS.

- Monsieur CHAUVIGNE Patrick  
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Monsieur CHAUVIN Daniel  
Responsable Logistique et Performance Fournisseurs, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur CHAUVIN Jean-Paul  
Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Madame CHEDANE Agnès  
Agent Administratif Comptable, JURET, ANGERS.

- Monsieur CHEIGNON Patrick  
Cadre, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHEREAU Claude  
Technicien de courrier, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHEROT Claude  
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame CHESNEAU Ghislaine  
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur CHEVALIER Yves  
Ouvrier, SOFICOR MÄDER, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

- Monsieur CHEVALLARD Patrice  
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Mademoiselle CHEVREUX Carole

Clerc de notaire, NOTAIRES ASSOCIES DIMA-TREUTENAERE ET SLADEK, SAUMUR.

- Monsieur CHEVRIER Jean-Marie  
Cadre de l'Industrie, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame CHRETIEN Marie-Andrée  
Opératrice de Ligne, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur CHUPIN Michel  
Agent de Fabrication, Magasinier, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Madame CLAVREUIL Monique  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame CLEMOT Maryvonne  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame COLOMBO Brigitte  
Employée de bureau, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur COMBOT Jacques  
Chef des Ventes, ROBERT BOSCH FRANCE S.A.S., SAINT OUEN.

- Monsieur CONTIVAL Jean-Paul  
Directeur Commercial, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame COUBARD Huguette  
Secrétaire de Laboratoire, ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG-PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Madame COURTIN Chantal  
Employée, SELCO, COMBREE.

- Monsieur CRASNIER Daniel  
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame CROCHET-GAGNEUX Raymonde  
Employée, EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION ANJOU, ANGERS.

- Monsieur CROMIER Didier  
Chef d'Atelier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame CRONIER Maryvonne  
Directrice, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame DALLET Martine  
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Saumur).

- Monsieur DAVIAU Jean-François  
Ouvrier Plombier-Chauffagiste, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Monsieur DAVID Jean  
Conducteur de Machine en Agro-alimentaire, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.

- Monsieur DE CUEVAS Bernard  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame DEBORD Martine  
Comptable, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Madame DELAUNAY Dominica

Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur DEMAS Hubert  
Ouvrier, BONNA SABLÀ RÉGION OUEST, LAVAL.

- Monsieur DENECHERE Didier  
Responsable Extrusion, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DENY Bernard  
Agent de Maîtrise "Logistique", ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN.

- Madame DERSOIR Marylène  
Agent Technique Hautement Qualifié, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur DEVAUX Luc  
Chef des Ventes Régional, GEMEY MAYBELLINE GARNIER, SAINT-OUEN.

- Monsieur DI PALMA Angelo  
Agent Technique Dalis, CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur DIBON Jean-Luc  
Inspecteur du Recouvrement, URSSAF DE MAINE-ET-LOIRE, ANGERS.

- Monsieur DIXNEUF Yves  
Cadre informatique, BULL, NANTES.

- Madame DOLBEAU Annaïck  
Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Monsieur DOLLE Philippe  
Conseiller en Gestion Vie , AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur DORGERE Bernard  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame DRAPET Marie  
Acheteur Leader Groupe, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur DUPE Marc  
Contrôleur Qualité, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame DURAND Marie-Françoise  
Aide-comptable, SMURFIT KAPPA FRANCE, CLISSON.

- Mademoiselle DURAND Patricia  
Assistante de Rédaction, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Monsieur EMERIAU Patrick  
Ingénieur Méthodes Atelier, WEBASTO, LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

- Monsieur FAURE Daniel  
Secrétaire Général, B M I, LE PUISET DORE.

- Monsieur FILLION Didier  
Conducteur Offset, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur FILLON Joël  
Opérateur de Fabrication Liquide, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur FONTANIVE Jean-Louis

Technicien Maintenance Sécurité, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur FOUASSIER Denis  
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame FOURNEL Patricia  
Employée, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame FOURNEL Patricia  
Employé, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Madame FRERE Françoise  
Manager de Secteur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame FRESNAIS Marie-Thérèse  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame FROMENTEAU Dominique  
Assistante Conditionnement, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur FROUIN Marc  
Chef d'Equipe Chantier, RAYMOND COUSSEAU SAS, SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

- Madame GAILLARD Maryline  
Mécanicienne , C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur GANDON Michel  
Technicien Atelier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur GASNIER René  
Technicien Informatique, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GASTINEAU Roger  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur GASTON Gilles  
Inspecteur d'Assurances, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur GATEPAILLE Michel  
Ingénieur Achats, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GATINEAU Jean  
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GAUBERT Jean-Noël  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame GAZEAU Françoise  
Collaboratrice Comptable, STREGO, ANGERS.

- Monsieur GERARD Jean-Claude  
Ouvrier, SELCO, COMBREE.

- Monsieur GERGAUD Alain  
Chef d'Equipe, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur GILLES Christian  
Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).

- Monsieur GIRAUD Jean

Responsable Qualité, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur GIRAUD Jean-Claude  
Technicien Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GIRAUD Yannick  
Opérateur de Production, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Madame GIRAULT Françoise  
Gestionnaire Logistique Appros, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur GODEFROY Philippe  
Responsable Transports, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Monsieur GODREAU Lionel  
Formateur, AFPA, LA ROCHE/YON.

- Monsieur GOLMARD Alain  
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur GOMIS Dominique  
Ouvrier, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur GOUIN Patrick  
Technicien Matériel, HUMBERT ET CIE, LES PONTS-DE-CE.

- Madame GOURMAUD Roselyne  
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRAVOUEILLE Claude  
Peintre, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Mademoiselle GRIMAUX Françoise  
Employée, AXA FRANCE, ANGERS .

- Mademoiselle GRIVET Jocelyne  
Comptable, AR CARTON, CHOLET.

- Madame GROHARD Chantal  
Opératrice de Fabrication, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur GUENARD Patrick  
Contremaître Fabrication, BONNA SABLA , SAINT-BARTHELEMY .

- Monsieur GUENEAU Dominique  
Gestionnaire entreprise, MALAKOFF MEDERIC, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur GUIBERT Louis-Philippe  
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GUIHARD Bruno  
Agent Administratif Emballages, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trelaze).

- Monsieur GUILBERT Dominique  
Technicien Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur GUILLEMET Michel  
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur GUILLOTEAU Eric  
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Mademoiselle GUILLOTEAU Marie  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur GUIMON Didier  
Technicien Méthode Industrialisation, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame GUINEBRETIERE Marie-Christine  
Responsable d'Unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame GUITTON Annick  
Secrétaire Comptable, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Monsieur HAMON Marcel  
Leader Outillage, VALEO VISION, ANGERS.

- Mademoiselle HELLAL Yamina  
Employée de bureau, EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame HEURTEMATTE Marie-Christine  
Secrétaire Assistante, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame HOUSSARD Renée  
Employée Libre Service, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Monsieur HUMEAU Jean  
Conducteur SPL, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Madame JACQUES Martine  
Assureur, MAAF ASSURANCES, NIORT (Agence de Cholet).

- Madame JAGUENEAU Claudie née HUET  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE (Agence de Nantes).

- Monsieur JAUNEAU Michel  
Bijoutier , PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur JEAN Gilles  
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Monsieur JEGU Jean-Luc  
Chef d'Equipe , PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET (Agence de Angers).

- Monsieur JOBARD Michel  
Agent de Fabrication, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).

- Mademoiselle JOLLET Catherine  
Technicien Enquêteur du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur JOLY Charles  
Ingénieur, CEA, GIF SUR YVETTE.

- Mademoiselle JOLY Monique  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Madame JOURDA Ghislaine  
Responsable d'Unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BOBIGNY CEDEX.

- Monsieur KERN Frédéric  
Ouvrier Qualifié, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Monsieur L'HOSPITALIER Pierrick  
Chargé de mission, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame LACQUEMENT Mireille  
Conducteur de Ligne Automatisée, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur LAMBRUN Jacky  
Agent de Quai, DUSOLIER CALBERSON, CHOLET.

- Monsieur LAMOUREUX Pierre  
Agent de Transports, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Madame LANDAIS Evelyne  
Technicien Conseil AM, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur LANDAIS Jacques  
Chauffeur Qualifié, OGF, PARIS.

- Monsieur LANDREAU Yannick  
Menuisier Maître Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur LAUNAY Philippe  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame LAURENT Catherine  
Réfèrent Technique Risques Professionnels, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame LE CROM Martine  
Assistante Département Carcasses, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur LE FOLL Jean  
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur LE GALL Dominique  
Préparateur de Fabrication, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.

- Madame LE GARFF Nicole  
Déléguée Médicale, EXPANSCIENCE LABORATOIRES, COURBEVOIE .

- Monsieur LE GOFF Christian  
Cadre, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.

- Madame LEBLANC Françoise  
Assistante Commerciale, PICHARD-BALME, SAUMUR.

- Monsieur LEBOUIC Thierry  
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur LEBOUCHER Patrick  
Cadre, LE CREDIT LYONNAIS, PARIS.

- Madame LEBRETON Marie-Dominique  
Agent de Production, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur LEBRETON Yves  
Peintre en Bâtiment, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur LECLOUT Michel  
Mètreur Vendeur Sédentaire, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur LEGUY Guy  
Monteur, BTMI, BEAUPREAU.

- Madame LELIEVRE Marinette  
Employée Qualifiée, MORY TEAM, ST BARTHELEMY D ANJOU.

- Madame LELOU Odile  
Employée de Bureau, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS (Agence de Angers).

- Monsieur LENOIR Marc  
Chef d'Equipe - Peintre en bâtiment, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)  
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Monsieur LEPRETRE Gérard  
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame LEROUX Annie  
Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Monsieur LEROUX Michel  
Souscripteur en Assurances, AREAS ASSURANCES , ANGERS.

- Monsieur LIBEAUT Christian  
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame LIVET Marie-Christina née PINEAU  
Assistante des ventes, ELIS, AVRILLE.

- Madame LORILLEUX Lydie  
Assistante Services Généraux, LARIVIERE, ANGERS.

- Madame LORPHELIN Brigitte  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur LOUVIGNY Denis  
Informaticien, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Mademoiselle LUMINEAU Anne-Marie  
Agent des Services Logistiques, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.

- Monsieur MACE Joseph  
Contrôleur Final, MANITOU, ANCENIS .

- Madame MAHOT Chantal  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame MAINGUY Jacqueline  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur MALINGE Jean-Paul  
Oenologue, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur MANCEAU Christian  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame MANCEAU-BONNET Françoise  
Chargée de Missions en Comptabilité, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
- Monsieur MARGOTTET Patrick  
Coloriste, CELLIOSE, PIERRE BENITE (Agence de Cholet).
- Monsieur MARIENKOFF Christian  
Représentant, L'OREAL PARIS, PARIS.
- Madame MARTIN Jocelyne  
Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Monsieur MARTINEAU Jean-Loup  
Technicien des Métiers de la Banque, BNP PARIBAS-GROUPE PRODUCTION&APPUI COMMERCIAL BRETAGNE, SAINT-GREGOIRE (Agence de Nantes).
- Monsieur MASSEROT Gilbert  
Responsable Agence, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
- Monsieur MATHE Patrice  
Technicien de Maintenance, GEVAL, NANTES.
- Monsieur MAVEAU Serge  
Gestionnaire Système Local d'Information, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur MAZET Jean-Claude  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur MAZIERE Yves  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur MENARD Daniel  
Technicien Maintenance, MANITOU, ANCENIS .
- Madame MERLANT Claudine  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES (Agence de Angers).
- Monsieur MOREL Thierry  
Mécanicien, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur MOUCHARD Patrice  
Responsable de Groupe, STREGO, ANGERS.
- Monsieur MOUILLE Bernard  
Ingénieur Commercial, XEROX GRAND-OUEST, AULNAY-SOUS-BOIS.
- Madame MUSSET Marylène  
Assistante de Direction, MANITOU, ANCENIS .
- Monsieur ONILLON Jean-Yves  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur ORAIN Christian  
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur ORILLARD Guy  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Madame PAYMAL Monique née GOURAUD  
Agent de production hautement qualifiée, ELIS, AVRILLE.

- Monsieur PEAN Joël  
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Monsieur PEGLION Patrice  
Ingénieur Réseau, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
- Monsieur PERARD Alain  
Agent Technique, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.
- Monsieur PERONNET Louis  
Technicien en Electronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame PERRAY Gisèle  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame PERRIN Véronique  
Employée de Bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur PERROTEAU Bernard  
Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.
- Monsieur PERTUE Jean-Pierre  
Menuisier Maître-Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
- Madame PETIT Nicole née AMIOT  
Employée Libre Service, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE (Agence de Cholet).
- Madame PETIT Patricia  
Assistante, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur PICHOT Cyriaque  
Chef de Chantier, INEO ATLANTIQUE, SAUMUR.
- Madame PIE Béatrice  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PIE Georges  
Responsable Magasin Maintenance, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PIERRE Bruno  
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Madame PIET Marie-Hélène  
Mécanicienne en Confection, C.W.F, LES HERBIERS .
- Monsieur PINEAU François  
Souscripteur Assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur PITHON Luc  
Mécanicien T.P., M3, CHOLET .
- Monsieur PITHON Yannick  
Conducteur d'Engin, LAHAYE TP, LA TOURLANDRY.
- Monsieur PITON Jean-Yves  
Opérateur de Fabrication, ELCO PCB, ANGERS.
- Monsieur PLANCHENAULT Jean-Claude  
Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

- Monsieur PLASSAIS Guy  
Opérateur de Maintenance, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur PORCHER Jean  
Jardinier Espaces Verts, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.

- Monsieur POTET André  
Ouvrier Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Madame PRAUD Michèle  
Assistante, ARGEDIS, SAINT-AVERTIN.

- Monsieur PRODHOMME Joël  
Conseiller de Clientèle, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL .

- Madame PUGLIESE Jocelyne  
Secrétaire, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur RALLE Alain  
Manager Commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, CHOLET.

- Madame RAMAGE Brigitte  
Agent de Production, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RAMAGE Rémy  
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RAVENEAU Jean-Yves  
Agent de Maîtrise, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.

- Madame RENARD Marylène  
Secrétaire, STREGO SA, SAUMUR .

- Madame RENAUD Claudine  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur RENAULT Gérard  
Chef de Centrale, LAFARGE BETONS DE L'OUEST, SAINT-HERBLAIN.

- Madame RENOUX Viviane (En retraite)  
Personnel de Service, INSTITUTION JEANNE D'ARC, ANGERS.

- Monsieur RETAILLEAU Alain  
Magasinier Cariste, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur RETHORE Joël  
Responsable Parachèvement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur REVEILLERE Emmanuel  
Responsable Atelier, NICOLL, CHOLET .

- Madame RICHARD Christiane  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.

- Monsieur RICOU Yannick  
Employé de Production, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur RIGAUDEAU Jean-Pierre  
Cariste, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.

- Madame RIGNY Marie-Anne  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
  
- Madame RIMBAULT Colette  
Conseiller Système d' Informations, CAF DE LA SARTHE, LE MANS.
  
- Monsieur RIOLINO Jean-René  
Opérateur, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
  
- Monsieur ROBERT Christian  
Conducteur de Travaux, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.
  
- Madame ROCHE Monique  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
  
- Monsieur ROLAND Bruno  
Technicien Conseil Expert Prestations Familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
  
- Madame ROULET Annie  
Assistante Juridique, ORATIO AVOCATS, CHOLET.
  
- Monsieur ROUTEAU Serge  
Magasinier, NICOLL, CHOLET .
  
- Madame ROUX Mariline  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
  
- Madame RYSTAU Françoise  
Employée Courrier, HARMONIE MUTUALITE, ANGERS.
  
- Monsieur SABIN Guy  
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .
  
- Monsieur SAGOT Jean-Claude  
Régleur, LA GOUPILLE CANNELEE, AVRILLE.
  
- Madame SALMON Marie  
Responsable Administrative du Personnel, CELIA, CRAON.
  
- Monsieur SANZAY Christian  
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.
  
- Monsieur SAULOUP Hervé  
Magasinier, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.
  
- Monsieur SEJOUR Jean-Luc  
Agent Professionnel, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
  
- Monsieur SEJOURNE Bernard  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
  
- Monsieur SEJOURNE Jean-Claude  
Responsable d'Affaires, JURET, ANGERS.
  
- Monsieur SICOT Gilles  
Employé, AXA FRANCE, ANGERS .
  
- Monsieur SIMON Alain  
Responsable Après-Vente, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Monsieur SOS Alain  
Chargé d'Etudes - Immobilier, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame SOURIAU-TAVET Josiane née SOURIAU  
Employée, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur SOURICE Roger  
Technicien des Métiers de la Banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
- Monsieur SUPIOT Alain  
Chauffeur, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
- Monsieur SUZANNE Jackie  
Verrier, SOCIETE VERRIERE DE L'ATLANTIQUE, TRELAZE.
- Monsieur TALLIER Jacques  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur TANGUY Daniel  
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur TAVENARD Pierre  
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Madame THARREAU Martine  
Mécanicienne , C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur THIMOLEON Christian  
Conducteur Finition N3, AR CARTON, CHOLET.
- Madame THOMAS Isabelle née ROBIN  
Employée, LE CREDIT LYONNAIS, ANGERS.
- Mademoiselle TROTTIER Annick  
Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame TROTTIER Chantal  
Comptable, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
- Monsieur TROUILLEAU Jacky  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur TROUSSEL Joël  
Chauffeur Poids Lourds, AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON.
- Monsieur TUAL Yannick  
Ouvrier, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
- Madame TUFFREAU Marylène  
Aide-Soignante, HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN, BEAUPREAU.
- Monsieur TURPIN Alain  
Chef d'Ordonnancement/Fabrication, C. MENDES, ANGERS .
- Madame VASLIN Marie-Odile  
Agent de Fabrication, SELCO, COMBREE.
- Madame VERGARA Dominique (En retraite)  
Secrétaire, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Monsieur VILELA CARNEIRO Manuel  
Opérateur Profilés, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur VILLANNEAU Jean-Marc  
Responsable Maintenance, LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE.

- Monsieur VITOUR Dominique  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur XAVIER Jack  
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame YVARD Annie  
Technicien du Service Médical, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.

- Monsieur ZENIT Pascal  
Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

**Article 4** : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Monsieur ALLARD Joël (En retraite)  
Cadre Travaux Principal, ETDE RESEAUX, SAINT HERBLAIN CEDEX (Agence de Cholet).

- Monsieur ASSERAY Jean  
Mécanicien Automobiles, SARL VALANJOU AUTOMOBILES, VALANJOU.

- Monsieur AUMONT Joseph  
Correspondant du Système d'information, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur AVRIL Jacques  
Technicien Leader, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur BAHUAUD Yves  
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BARAISE Didier  
Adjoint au Directeur, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame BARBAUD Maryvonne  
Assistant Communication, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BARON Guy-Marie  
Contrôleur Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur BARON Jacky  
Opérateur de Fabrication , ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur BARRE Christian  
Analyste d'Exploitation, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Monsieur BASSET Claude  
Chef d'Equipe, GEMY ANGERS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, ANGERS .

- Madame BASTARD Paulette  
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Monsieur BAUDOIN Christian  
Vendeur, SAUMUR DISTRIBUTION, SAUMUR.

- Madame BAUDRIER Brigitte

Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame BEAUMONT Jacqueline (En retraite)  
Employée, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

- Monsieur BEILLION Michel  
Soudeur Niveau 2, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur BELOT Patrice  
OP Régleur, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Madame BENETEAU Christiane (En retraite)  
Gestionnaire Contrôle des Risques Prestations, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur BERGER Claude  
Agent Technique d'Atelier , BULL, ANGERS.

- Madame BERTEN Chantal  
Déléguée de l'Agent Comptable, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .

- Madame BERTHELOT Annie  
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BERTHELOT Michel  
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BIARD Philippe  
Monteur Electricien, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur BIDAUD Christian  
Employé, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur BLANCHET Christian  
Technicien, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur BLANVILAIN Michel  
Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame BODIN Jacqueline  
Responsable Administrative Services Généraux, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Monsieur BODINEAU Paul  
Employé, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur BOEUF Antoine  
Injecteur, NICOLL, CHOLET .

- Madame BONDU Martine  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Mademoiselle BOUCHER Christiane  
Employée, CM-CIC SERVICES, NANTES.

- Madame BOUTEILLER Marielle  
Technicien Informatique, JEHIER, CHEMILLE.

- Madame BOUTEILLER Micheline  
Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Monsieur BREDIN Maurice

Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur BROUILLET Jean-Michel  
Conducteur Routier, TND OUEST, USSAC.

- Monsieur BYZERY Michel  
Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame CADEAU Elisabeth  
Secrétaire, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.

- Madame CAILLEAU Marie (En retraite)  
Responsable de Dossiers Social, STREGO, ANGERS.

- Madame CAMUS Martine  
Gestionnaire Ordonnancement, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Madame CARPENTIER Denise  
Opératrice, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .

- Madame CARRE Marie-Annick  
Ouvrière, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.

- Madame CARRILLO Marie-Thérèse  
Opératrice Fabrication, SAS MARIE, CHACE.

- Madame CARTEAUX Dominique née PRIOU  
Employée, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CELLIER Christian  
Mécanicien, RENAULT RETAIL GROUP, ANGERS.

- Madame CHABAUTY Jeannette  
Opérateur Fabrication 1er échelon, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur CHAGNEAU Michel (En retraite)  
Dessinateur , ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur CHAPEAU Alain  
Assistant Technique Atelier, MANITOU, ANCENIS .

- Monsieur CHAUVIERE Philippe  
Chargé de Clientèle, AXA FRANCE, ANGERS .

- Monsieur CHAUVIGNE Patrick  
Employé, BNP PARIBAS GPAC CENTRE ET ANJOU, SARAN.

- Madame CHENE Christine  
Analyste Programmeur, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.

- Monsieur CHENU Christian  
Responsable Exploitation, PASQUET DIFFUSION S.A.S., SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Monsieur CHEROT Claude  
Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur CHEVALIER Gérard  
Directeur d'Agence, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Madame COCHET Marie

Gestionnaire Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).

- Madame CORCY Martine

Mécanicienne Modèle, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur CORMERAIS Jean-Paul

Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur COTTEVERTE Jean-Claude

Attaché Commercial, CDE BATIDOC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Madame COULOMNIER Yvette

Technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur COUTAULT Daniel

Chauffeur d'Engins, CTC CARRIERE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.

- Monsieur DAVIAUD Gérard

Dessinateur Etudes et Développement, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DELESTRE Jean

Opérateur Régleur, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur DEMPURE Dominique

Electromécanicien, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Madame DERSOIR Dominique

Secrétaire, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .

- Monsieur DESSIER Michel

Maçon, JOUSSELIN CONSTRUCTION, CHAZÉ-HENRY.

- Monsieur DEVOS Joël

Responsable Outillage, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DIAS Manuel

Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DUPAS Guy

Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.

- Monsieur DUPONT Joël

Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Monsieur DURAND Alain

Cariste, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU .

- Madame DURANDET Joëlle

Assistante Achats, NICOLL, CHOLET .

- Mademoiselle ESNAULT Elisabeth

Maroquinière, LONGCHAMP, COMBREE.

- Monsieur FOYEN Alain

Employé de banque, BNP PARIBAS, NANTES.

- Monsieur GABET Alain

Magasinier, NICOLL, CHOLET .

- Madame GABORIAU Yvette

Comptable, AR CARTON, CHOLET.

- Monsieur GABORIT Christian  
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GAINARD Marcel  
Conducteur de Travaux , EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .

- Monsieur GALLAND Jacques  
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame GARNIER Annie  
Cadre Administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame GAUDICHES Martine  
Conseiller en Gestion Vie, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame GERVAIS Marie-Thérèse  
Technicien Conseil, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur GILLOT Jean-Louis  
Chargé d'Affaires, JURET, ANGERS.

- Monsieur GINDER Marcel  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .

- Mademoiselle GIRARD Martine  
Assistante, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur GOISNARD Jean-Marie  
Responsable de Secteur Maintenance , EPARC, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

- Monsieur GOLMARD Alain  
Plombier Chauffagiste, S.N.G.C. FINERGIE, BEAUCOUZE.

- Madame GOURMAUD Roselyne  
Employée, SAS GARCON, MOZE SUR LOUET.

- Monsieur GRIT Daniel  
Agent Professionnel, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame GUERIN Marie  
Technicien Administratif Ventes, PAULSTRA, SEGRE .

- Monsieur GUERY Pierre  
Carreleur, ESNEAULT LOUIS, ANCENIS.

- Monsieur GUIBERT Bernard  
Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur HAMARD Patrick  
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame HAREL Danielle  
Employée, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Madame HIAUME Blandine  
Responsable Cotisations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS (Agence de Angers).

- Monsieur HUAU Alain

Menuisier Maître-Ouvrier, LES ATELIERS SAINT SYLVAIN, SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

- Madame HUCHON Anne  
Secrétaire, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.

- Monsieur HUCHON Philippe  
Comptable, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur HUMEAU Jean  
Conducteur SPL, AVICULTURE LOGISTIQUE SERVICES, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE.

- Monsieur JOBARD Daniel  
Chargé d'Affaires, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Madame JOUIN Claude  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Madame KERHERVE Lise  
Secrétaire de Direction, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Madame KOHUT Denise  
Opératrice de Fabrication, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur LALLERON Patrick  
Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame LE BOURHIS Madeleine  
Agent de Fabrication, VALEO VISION, ANGERS.

- Monsieur LE FOLL Jean  
Directeur, POLE EMPLOI PAYS-DE-LA-LOIRE, NANTES.

- Monsieur LE GUILCHER Eugène  
Monteur, MANITOU, ANCENIS .

- Madame LE MAO Annick  
Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.

- Madame LEBLET Marie  
Agent de Fabrication, ARIC, AUBERVILLIERS.

- Madame LEBRUN Jeanne (En retraite)  
Technicien Conseil Prestations Familiales, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .

- Monsieur LECLERC Bernard  
Employé, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame LEFORT Colette née BOUVET  
Chargé de Clientèle Particuliers, CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, LAVAL .

- Monsieur LEFRANC Albert  
Electricien, JURET, ANGERS.

- Madame LEMAIRE Josiane  
Aide-Comptable, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur LEMESLE Louis  
Assistant Qualité, PAULSTRA, SEGRE .

- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)

Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, MAIRIE, CHEMILLE.

- Monsieur LEROY Hervé

Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Monsieur MACE Marcel

Préparateur Encres et Clichés, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .

- Monsieur MAGNE Michel

Magasinier, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame MAILLET Martine

Contrôleur Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Madame MALINGE Marie-Hélène

Gestionnaire Service Clients, CLS RÉMY COINTREAU, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU .

- Madame MERCEREAU Cécile

Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.

- Madame METEAU Louissette

Opérateur Emballage, SAS MARIE, CHACE.

- Monsieur MEUNIER Alain

Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).

- Monsieur MONTAGUD José

Analyste programmeur, BULL, ANGERS.

- Monsieur MONTAIS Jean

Cariste, ACKERMAN, SAUMUR.

- Monsieur MORA Joël

Technicien Imprimerie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.

- Monsieur MOREAU Gilles

Employé, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.

- Monsieur MOREAU Jean-Claude

Agent de Maîtrise, ACKERMAN, SAUMUR.

- Madame MORESVE Annick

Employée d'Assurances, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame MORESVE Annick née DURAND

Employée, AXA FRANCE, ANGERS .

- Madame MORIN Mauricette (En retraite)

Opératrice, MARTIN TECHNOLOGIES, LEZIGNE.

- Madame NEVEU Yvette

Patronière Gradueuse, C. MENDES, ANGERS .

- Madame NOURRY Monique

Contrôleuse de Produits Finis, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.

- Monsieur ONILLON Guy

Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.

- Monsieur ONILLON Jean-Yves

Cadre, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .

- Monsieur ORAIN Christian  
Employé, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Monsieur PEAN Joël  
Analyste d'Exploitation, CTI BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, ANGERS .
- Monsieur PECAULT Joël  
Employé Logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU (Agence de Trélazé).
- Madame PEIGNE Chantal  
Agent Administratif Achats, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur PENDANS Michel  
Responsable Secteur Coupe et Préparation, LONGCHAMP, COMBREE.
- Madame PERROCHON Marylène  
Machiniste, ACKERMAN, SAUMUR.
- Madame PINARD Chantal  
Agent de Fabrication, MERLIN GERIN LOIRE, SAUMUR.
- Monsieur PINEAU Alain  
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur PIOCHON Jacky  
Cariste - Préparateur de Commandes, ACKERMAN, SAUMUR.
- Monsieur PITON Yves  
Métallier, MARFIL SARL, SAINT REMY EN MAUGES.
- Monsieur PLANCHENAULT Jean-Claude  
Conducteur de Travaux, MARSAC SAS, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
- Madame PLEUEN Françoise  
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur POCHE Bernard  
Technicien Comptable, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
- Madame POIRRIER Marie-Claude  
Monteuse Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Madame POITEVIN Jacqueline  
Employée, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
- Madame POMMIER Françoise  
Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur POURIAS Yves  
Conseiller Prescription Immobilier, CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, NANTES.
- Monsieur PRAS Jean  
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
- Monsieur RAGUENEAU Marc  
Monteur, NICOLL, CHOLET .
- Monsieur RAGUENEAU Serge  
Technicien d'Installations, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

- Madame RAMBEAU Paulette  
Employée, MUTUELLE LA CHOLETAISE, CHOLET.
- Madame RAVALET Marie-Ange  
Agent de Production, VALEO VISION, ANGERS.
- Monsieur RAVALLEC Yves  
Cariste, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
- Monsieur REAULT Jean-loup  
Gestionnaire Assurances<sup>2</sup>, HARMONIE MUTUALITE, PARIS.
- Monsieur REGNIER Guy (En retraite)  
OP Services Techniques Méthodes, ALLTUB FRANCE PHARMA, SAUMUR .
- Madame REIGNER Christiane  
Opérateur Fabrication 2ème échelon, SAS MARIE, CHACE.
- Monsieur REMOUE Alain  
Agent de Production, PAULSTRA, SEGRE .
- Monsieur RENAULT James  
Mécanicien PL, SDVI, SAINT-JEAN-DE-LINIERES.
- Madame RETAILLEAU Jocelyne  
Technicien Prestations Maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Madame RICHARD Annick  
Interface Informatique, CNAMTS, ANGERS.
- Madame ROCHE Monique  
Employée, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL D'ANJOU, ANGERS .
- Mademoiselle ROTUREAU Annick  
Agent Technique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Monsieur ROY Joël  
Contrôleur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
- Madame RUAULT Bernadette  
Cadre, AXA FRANCE, ANGERS .
- Monsieur SANZAY Christian  
Retraité, SODEXHO, CARQUEFOU.
- Monsieur SOURICE Bernard  
Chef d'Atelier, ATELIERS J. MARY, LE PUISET DORE.
- Monsieur TERRIEN Pierre  
Mouliste, NICOLL, CHOLET .
- Madame THENIER Alexiane  
Chef du Contrôle, C. MENDES, ANGERS .
- Monsieur TROTTIER Michel  
Technicien Outilleur, VALEO VISION, ANGERS.
- Madame UZUREAU Geneviève  
Mécanicienne, C. MENDES, ANGERS .

- Monsieur VENDEE Jean-Pierre  
Acheteur - Approvisionneur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 28 juin 2010  
Pour le Préfet absent,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Accord de la médaille d'honneur agricole. Promotion du 18 juillet 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

A R R E T E

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;  
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;  
VU l'arrêté du ministre de l'agriculture du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;  
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010 ;  
Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

A R R E T E

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ATHIMON Patrice**

Responsable Administratif et Financier, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur AUZUREAU Fabrice

Technicien Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BALAVOINE Christophe

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame BARBEAU Nadège

Opérateur d'Ensachage, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur BARBEAU Yves

Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur BARBIN Laurent

Analyste Ressources Humaines, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BERNICOT Yannick

Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Mademoiselle BIRAUD Sylvie

Opérateur de Parage N1, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame BLANCHARD Rachel

Responsable Secteur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur BONDU Philippe

Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BOURIGAULT Emmanuel

Employé Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BOUYER Christian

Ouvrier d'Entretien, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BREHERET Bruno  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur BREVET Denis  
Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur BRIAND Philippe  
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Monsieur BRUNET Dominique  
Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur BUREAU Jean-Louis  
Ouvrier Agricole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur BURGEVIN Didier  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur CADEAU Laurent  
Cadre Gestionnaire, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
- Monsieur CARADEC Bertrand  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Monsieur CHARBONNEL Guy  
Plombier Chauffagiste, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Madame CHARBONNIER Marie-Hélène  
Personnel à Domicile, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur CIRET Jean-François  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur DANJOU Jean-Marc  
Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.
- Madame DELPHIN Eliane  
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Madame DERENNE Dominique  
Conseiller Financier, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Mademoiselle DODIN Catherine  
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Mademoiselle DODIN Patricia  
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur DOUEZY Gérard  
Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur DUMOULIN Jean-Pascal  
Chauffeur Longue Distance, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur DUTERTRE Franck  
Chef de Projet Recherche et Développement, GASTRONOME LE BIGNON, LE BIGNON.
- Monsieur EDIN Patrick  
Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur ESNAULT Gilles  
Responsable de Ferme, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur ETOURNEAU Patrice  
Responsable d'Elevage, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Madame FARDEAU Pascale  
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.  
demeurant à DOUE-LA-FONTAINE
- Madame FREMY Nadeige  
Correspondant à l'Accueil, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
- Monsieur FROGER Alain  
Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur GASNEAU Philippe  
Surveillant Manutentionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Madame GAUDIN Guylaine  
Chargée de Recouvrement, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
- Monsieur GIRON Stéphane  
Responsable de Travaux, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.
- Monsieur GOUJON Olivier  
Technicien, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur GRANNEAU Thierry  
Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.  
demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE
- Monsieur GRATON Abel  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur GRIMAULT Sylvain  
Magasinier, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Madame GUERIN Laurence  
Comptable, ASCEFIGA, LE MANS.
- Madame HAY Nathalie  
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur HAY Olivier  
Agent de Maîtrise, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Madame HINGANT Martine  
Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
- Monsieur HUDON Eric  
Responsable de Travaux, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.
- Madame HULIN Monique  
Opérateur de Parage N2 , COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.
- Monsieur JACOB Maurice  
Inséminateur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.
- Monsieur JANVRIN Benoît

Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JEANNETEAU Jean-Marc

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JOUSSET Pascal

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame KERAUTRET Isabelle

Chargée de Developpement Multicanal, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LAMBERT Joseph

Ouvrier Qualifié, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Mademoiselle LE FLOHIC Isabelle

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame LEHEE Sandrine

Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame LESAGE Chrystèle

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LEVEQUE Bertrand

Responsable Secteur Poussinières, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur LHUMEAU Jean-Louis

Ouvrier Qualifié - Conducteur Poids Lourds, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur LHUMEAU Olivier

Ouvrier, PEPINIERES MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur LORY Claude

Responsable Poussinières, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MARECHAL Sophie-Danièle

Analyste Conformité, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur MARTIN Christian

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur METIVIER Dominique

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur MILLET David

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur MONTALIER Loïc

Plombier, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MOREAU Evelyne

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame MOREL Brigitte

Expéditionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur MOUTAULT Patrice

Conseiller Commercial, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur PANNEAU Christophe

Chef d'Equipe, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur PARSONS Charles  
Responsable Commercial, PEPINIERS MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Madame PAVAGEAU Cécile  
Assistante Commerciale, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Mademoiselle PIDANCE Patricia  
Ouvrière, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur PLIER Jean  
Ouvrier Qualifié, PEPINIERS MINIER, BEAUFORT-EN-VALLEE.

- Monsieur RATEAU Régis  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RIBAULT Pascal  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RIVET Olivier  
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SAILLANT Dominique  
Manutentionnaire, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Madame SEIGNEURIN Nathalie  
Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur THUAU Philippe  
Conseiller Privé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur TIJOU Laurent  
Ouvrier, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur VILAIN Jean-Pierre  
Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame VINATIER Chantal  
Opérateur de Triage et de Conditionnement, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur VRIGNAUD William  
Conseiller Financier, C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDEE, NANTES.

**Article 2:** La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ASFAUX Gilles**  
Expert PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur AVRIL Jacky  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BEAUCHAINE Eric  
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BOSSE Pierre-Marie  
Technicien des Services Généraux, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur BOUIN Jean-Luc

Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur BRARD Joël  
Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur CHANET Xavier  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame FRANCOIS-HAUDECOEUR Catherine  
Coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur FROGER Alain  
Aviculteur, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur JOVELIN Eric  
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame LEROUX Marie-Odile  
Responsable Département ASS, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame LIVENNAIS Thérèse  
Technicienne Administrative, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame MORIN Dominique  
Responsable Secteur Travailleurs Sociaux, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame MUSSET Ginette  
Agent Administratif, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur OLLIVIER Dominique  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur RATEAU Régis  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame RENOUX Lydie  
Téléassistante Agence Multimédia, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame ROUTHIAU Marie-Françoise  
Agent Administratif, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame SOLAS Françoise  
Technicien, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur TRICOIRE Joseph  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur VILAIN Jean-Pierre  
Technicien de Maintenance, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur VOVARD Jean-Bernard  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

**Article 3** : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur AILLERIE Christian**  
Responsable Système d'Information, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur BIZEUIL Marcel  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame BREGEON Marie-Hélène  
Secrétaire, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur BRETECHE Michel  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Monsieur CAILLE Gérard  
Responsable Centre Allotement, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur CAILLEAU Alexis  
Chargé de Recouvrement, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur CAILLERE Michel  
Commercial 2ème Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur CHEVREUX Christian  
Chargé de Mission, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame DEBIAIS Monique  
Assistante de Direction, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur DUFFAY Jacques  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame FOYER Danielle  
Assistante Sociale, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur FREZOULS Patrice  
Conducteur Installation 2ème Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Madame GRIMAUD Martine  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur JONCHERE Bruno  
Commercial 2ème Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Madame JOUIN Marie-Christine  
Assistante Bancaire, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LAZIOU Jacques  
Assistant Logistique, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LEGEAY-TESSIER Philippe  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LELIEVRE Jean-Claude  
Responsable de Service, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur MALINGE Jean-Pierre  
Responsable Lisa, TERRENA POITOU, CHASSENEUIL DU POITOU.

- Monsieur MEREAU Jean-Yves  
Maître Ouvrier, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur OLLIVIER Dominique  
Ouvrier Avicole, GRELIER FRANCE ACCOUCVEUR, SAINT-LAURENT DE LA PLAINE.

- Madame PORUBSKY Marie-Claude  
Assistante Commerciale, CLAUSE , PORTES LES VALENCE.

- Monsieur QUERET Bernard  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame REVON Micheline  
Assistante Commerciale, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SOUTIF Claude  
Chaudronnier - Soudeur, COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS, DOUE-LA-FONTAINE.

- Monsieur THENIE André  
Informaticien, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

**Article 4** : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AUDIGANE Gilbert**  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BATARDIERE Daniel  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BERNIER Patrice  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame BESNIER Annick  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BLATIER Gérard  
Technicien de Recouvrement, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur BORDREAU Paul  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame BOUTIN Christiane  
Technicien Spécialisé Ressources Humaines, TERRENA , ANGERS.

- Madame FOUILLET Jocelyne  
Expert POA, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame GENEVRIER Marie-Christine  
Expert POA, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Madame GERNIGON Evelyne  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame HERVE Catherine  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame LE BARS Arlette  
Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.

- Monsieur LEGEAY-TESSIER Philippe  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur LUCAS Hervé  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur MARY Paul  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame MORIN Marylise

Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame NAURAS Jacqueline  
Assistante Technique, CLAUSE , PORTES LES VALENCE.

- Madame RIVOAL Marie-Hélène  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame ROBERT Marie  
Comptable Auxiliaire, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur ROBIN Jacky  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur ROY-BACHET Jean  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame RUAULT Nicole  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame SAMSON Jacqueline  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SAMSON Patrick  
Cadre, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur SECHER Joseph  
Contrôleur de Gestion 1er Echelon, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur TERRIEN Alain  
Chef de Service, TERRENA , ANGERS.

- Monsieur THESNIERE Gérard  
Informaticien, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Madame THOMAS Brigitte  
Employée, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

- Monsieur VASLIN Gérard  
Employé, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ANGERS, le 28 juin 2010

Pour le Préfet absent,

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

- Accord médaille d'honneur régionale, départementale et communale.  
Promotion du 14 juillet 2010;

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;  
Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1er: Les médailles d'honneur régionales, départementales et communales sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur LIGOT Maurice  
Ancien Maire, MAIRIE de CHOLET

- Monsieur MANDRET Jean-Luc  
Ancien Conseiller et Adjoint, MAIRIE DE ST LAMBERT LA POTHERIE

Article 2.- Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur ALIX Bruno  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur ALLARD Jean  
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES

- Madame AMONEAU Christine  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame AMY Sylvie  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ANDROUIN Solange  
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame ANNAIX Joëlle  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur APREMONT Joël  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame ARIAL Nicole  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Monsieur AUBRY Marc  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame AUBRY Nadine  
Secrétaire Médicale Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur AUDET Hugues  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur AUDOUIN Jean-Pierre  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame AULER Colette  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur AURIEL Raymond  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur AURIOU Gilles  
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur AUVINET Miguel  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Madame AVRIL Fabienne  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BABIN Philippe  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BACHELOT Daniel  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BACHELOT Patrice  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAFFOUR Pascal  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAHAMED Jean-Paul  
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BAILLARGEAU Anita  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BARBE Pascal  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BARON Dominique  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BARRE Marie-Josiane  
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur BARRE Maurice  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BARREAU Philippe  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de CHEMILLE

- Madame BAUDRY Catherine  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAULU Philippe  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BAUMARD Gérard  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BAZILE Luce  
Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Madame BEAUMONT Sylvie  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BERNARD Alain  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BERNARD Patrick  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BERNARDON Daniel  
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BERRUE Jean-Paul  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BERTRAND Isabelle  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BEUNARDEAU Béatrice  
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BEZIE Jean  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BIGNON Michel  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .
- Monsieur BLANC Claude  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur BLANVILLAIN Pascal  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BLANVILLAIN Sylvie  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BOCHEREAU Chantal  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BODY Jean-François  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur BOIDEVEZI André  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BOISSINOT Gérard  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BOIVIN Monique  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BOIZUMAULT Jérôme  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur BONE Jean-Luc  
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BONNEAU Alain  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BONSERGENT Florence  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BORE Serge  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BOS Michel  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur BOSSE Stéphane  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, MAIRIE de CANDE
- Madame BOSSIN Isabelle  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame BOUCHEZ Claudine  
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame BOULAY Renée (En retraite)  
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur BOURCIER Stéphane  
Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur BOURDAIS Jacques  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE de LAVAL
- Madame BOURGINE Valérie  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur BOURREAU Alain  
Technicien Supérieur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame BOUTET Brigitte  
A.S.E.M. 1ère Classe, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
- Madame BOUVET Odile  
Agent Spécialisé de 1ère Classe des Ecoles, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNITE PEDAGOGIQUE de ST REMY LA VARENNE

- Monsieur BOUVIER Denis  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame BOUVIER Michèle  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame BRANCHEREAU Claudine  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame BRANCHEREAU Nathalie  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Monsieur BREBION Michel  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame BRILLET Nicole  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame BROSSET Claudie  
Aide-Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
  
- Monsieur BRUAND Didier  
Contrôleur de Travaux Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS
  
- Monsieur BRUN Christian  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame BRUNET Jacqueline  
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Monsieur BUREAU Jean-François  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame CAHIER Anita  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame CAILLEAU Cécile  
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame CAILLEAUD Annie  
Rédacteur, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
  
- Madame CAILLETEAU Lise  
Attaché Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame CARETTE Lydie  
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur CATELAND Louis-Noël  
Médecin Hors Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .
  
- Monsieur CHAILLOU Pascal  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CHALAIN Joël  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHALLET Johnny  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame CHARBUY Christine  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .
- Madame CHARETIER Sylvie  
Aide Soignante Classe Normale, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
- Monsieur CHATELLIER Michel  
Adjoint Technique 2ème Classe, NANTES HABITAT de NANTES CEDEX 1
- Madame CHAUVEAU Sylvaine  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHENE Dominique  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de NANTES
- Monsieur CHENE Jean-Emmanuel  
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CHERBONNIER Chantal  
Aide-Soignante Classe Supérieure, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU
- Monsieur CHESNEAU Jean-Pierre  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHEVALIER Jean-Claude  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CHEVET Christian  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LE VIEIL-BAUGE
- Madame CHEVET Martine  
Adjoint Technique Territorial, MAIRIE de NOYANT
- Monsieur CHEVRIER Dominique  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CHIRADE Evelyne  
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CHOTARD Isabelle  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur CHOUTEAU Gilles  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CIRET Catherine  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CIVEL Bruno  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame CLEMOT Claudine

Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CLOAREC Yannick  
Ingénieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame CLOLUS Michelle  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COCHENNEC André  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COCHET Stéphane  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur CORBET Loïc  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CORMERAIS Mariannick  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CORNU Christine  
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur CORNUAULT Marc  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COSNARD Gilbert  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUDRAY Gilles  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUET Alain  
Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, MAIRIE de MOULIHERNE

- Monsieur COUSIN Michel  
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur COUTANT Didier  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur COUTURIER Dominique  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame COUVREUR Odile  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CROCHERIE Isabelle  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur CRUSSON Bruno  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame CUEILLE Laurence  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur CUREAU Noël  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DABIN Patrice  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DAVID Brigitte  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DAVID Evelyne  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION
- Monsieur DAVY Claude  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DE BOURMONT Pascale  
Puéricultrice Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DE LEYE Catherine  
Conseiller Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DECHARGERES Marie-Cécile  
Assistant Territorial Médico-Technique Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DEMOLLIENS Moïsette  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DENIS Loïc  
Adjoint Technique 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DENIS Nadine  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DEROUARD Joëlle  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DESBOUIS Pascal  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame DESMAN Fabienne  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DESMAN James  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur DESMOTTES Jean-Luc  
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur DESTOUCHES Jean  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame DEVANNE Marie-Noëlle  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur DEVOUGE Laurent  
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
  
- Madame DORDOIGNE Jocelyne  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Monsieur DOUAUD Jacky  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame DROCHON Francine  
Assistante Maternelle, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET
  
- Madame DROUILLEAU Françoise  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur DUPERRAY Olivier  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame DUPONT Véronique  
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Monsieur DURANT Didier  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Monsieur DURANT Philippe  
Ingénieur Principal Territorial, C.N.F.P.T. de PARIS
  
- Madame DURET Anita  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur EDET Alain (En retraite)  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Monsieur ESNOU Christian  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE .
  
- Monsieur FAUCILLON Alain  
Chef d'Equipe du Nettoyement, MAIRIE de PARIS
  
- Madame FAVREAU Jeannine  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur FERRE Hubert  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur FEUVRAIS Alain  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur FIEVRE Thierry  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Monsieur FONS Guy  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur FONTAINE Michel  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe, MAIRIE de SAINT SYLVAIN D'ANJOU

- Monsieur FOUCAULT Philippe  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame FOULIARD Michèle  
Infirmière Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame FOUQUET Sylvie  
Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur FOURMONT Frédéric  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur FOURRIER Gérard  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame FRANCHETEAU Françoise  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GABILLARD Paul  
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GABORIT Jacques  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GALISSON Roselyne  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GANDUBERT Jean-Marc  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GARNIER Simone  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GASNIER Patrice  
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GASTECEAU Guy  
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GAUDICHEAU Gabriel  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GAUDIN Fabienne  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GAUDIN Serge  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GAUTHIER Catherine  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GAUTIER Alain  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GAUTIER Isabelle  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GAUTIER Marie-Cécile  
Puéricultrice Cadre de Santé Supérieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GAUTRET Eric  
Contrôleur Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GELU Claude  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GENAS Emmanuel  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GENUITE Philippe  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GEORGET Yannick  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame GICQUEL Katia  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GILBERT Alain  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GIRARD Daniel  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GOBIN Marie-Claude  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur GODET Alain  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GODIN Claude  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GOURDON Michel  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GOURMAUD Didier  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GRELLIER Claude  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GRELLIER Dominique  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
- Monsieur GRELLIER René  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GROSBOIS Alain  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUEDON Dominique  
Puéricultrice Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GUERIN Pascal  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
- Monsieur GUERIN Patrick  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GUERIN Simone  
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur GUERLET Christian  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GUIBERT Michel  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame GUIBRET Christiane  
Aide-Soignante de Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
- Madame GUIET Patricia  
Aide-Soignante Qualifiée 2ème Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
- Madame GUIGNARD Marie-Annick  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur GUIGNON Dominique  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame GUIGNON Evelyne  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur GUIHUR Pierrick  
Adjoint Technique Principal 2ème Cl. Conducteur, COMMUNAUTE URBAINE de NANTES
- Madame GUILBAULT Roselyne  
Ouvrière Professionnelle Qualifiée, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
- Monsieur GUILLO Bernard  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame GUYON Claudine  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame HAMON Anne  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur HERGUE Gilles  
Contrôleur Territorial Principal de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur HERSARD Thierry  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur HERVE Christophe  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HIBON-DESWARTE Corinne  
Sage-Femme Classe Supérieure, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame HUBERDEAU Anita  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur HUET Pierre  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur HUMEAU Didier  
Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur HUMEAU Gérard  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame HUMEAU Sylvia  
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame HUMEAU Valérie  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur ILDEBERT Patrick  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur JACOB Christian  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur JACQUINET Pascal  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur JAMERON Philippe  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame JOUET Véronique  
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Madame JOUIN Marie-Madeleine  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur JOUIN Yannick  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame JUBAULT Christiane (En retraite)  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de JARZE
- Madame JUCQUOIS Elisabeth  
Adjoint Administratif 2ème Classe, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION
- Madame LACOSTE Agnès  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LAHAY Chantal  
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LAHAYE Michel  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LANDAIS Marie-Dominique  
Attachée Territoriale, MAIRIE de SOMLOIRE
  
- Madame LANDEAU Annie  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE
  
- Madame LANDIE Eliane  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame LANGEVIN Béatrice  
Aide-Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
  
- Monsieur LANGLAIS Jean-Bernard  
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame LAUNAY Marie-Claude  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur LAURENCEAU Pierre  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE DU PUISET DORE de LE PUISET DORE
  
- Monsieur LE BRAS Joël  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame LE GARREC Muriel  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur LE SAOUT Bernard  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur LEBASTARD Bruno  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur LEBLOND Didier  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
  
- Monsieur LEBREC Fabrice  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur LEBRUN Philippe  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame LEGEAY Lydia  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur LEGENDRE Philippe  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame LEGER Sylvie  
Adjoint Technique Territorial 1ère classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  
- Madame LEICHER Anna  
Attaché de Conservation du Patrimoine, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame LEJEUNE-GUEGUEN Muriel  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame LEMEE Marie-Paule (En retraite)  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur LEMESLE Christian  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LEPONT Anne  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LEPOUREAU Thérèse (En retraite)  
Adjoint Administratif Territorial 2ème Classe, MAIRIE de CHEMILLE
- Monsieur LEQUEUX Alain  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame LEROI Claudie  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LEROI Philippe  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LEROUEIL Jocelyn  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur LESPAGNOL Bruno  
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame LESPES Catherine  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur LICOIS Jean-François  
Adjoint Technique Territorial 1ère classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame LORY Cécile  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE
- Madame LUCAS Laure  
Attachée Territoriale, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LOIR.
- Monsieur LUDIER Daniel  
Agent de Maîtrise , CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LUDOLF Guy  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur LUMEAU Daniel  
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES
- Madame MAILLET Brigitte  
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur MALLET Olivier  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MANCEAU Michel  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame MARCHAND Isabelle  
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur MAROLLEAU Mickaël  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame MARQUET Isabelle  
Adjoint Administratif 2ème Classe, MAIRIE de NANTES
- Madame MARTEAU Nathalie  
Rédacteur Territorial, C.N.F.P.T. de ANGERS
- Madame MARTIN Françoise  
Rédacteur Territorial, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
- Madame MARTIN Marylène  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MARTIN Patrick  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame MARTINEAU Suzanne  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame MARY Christine  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MASSIN-LE GOFF Guy  
Conservateur du patrimoine chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur MAULEON Rémi  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MAZE Jean-Louis  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame MENARD Chantal  
Aide-Soignante de Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
- Madame MERCERON Mireille  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur METAYER Stéphane  
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur METIVIER Jean-Paul  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur MIGNOT Daniel  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur MIGNOT Didier  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur MORICEAU Philippe  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de Vernoil-le-Fourrier
- Madame NEAU Martine  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur NEAU Philippe  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur NOURRY Georges (En retraite)  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame OGER Sylvie  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame ORIEUX Martine  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PARAGE Joël  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur PARIS Michel  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PERCEREAU Carole  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PERRIN Michèle  
Contrôleur Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PETIT Yvon  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PETITHOMME Brigitte  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de ETRICHE
- Monsieur PICHEREAU Jean-François  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PIERRE Bernard  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur PIET Jean-Marie  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur PINEAU Christian  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PINSON Rémi  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame PLACET Nathalie  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PLESSIS Sophie  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame PLOUZENNEC Isabelle  
I.D.E. Classe Normale, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU
- Madame POHU Stéphanie  
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur POIRIER Daniel  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur POIRIER Fabrice  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
- Monsieur PORCHER Alain  
Contrôleur Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PORCHER Jean-Luc  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur POULAIN Daniel  
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame POUPARD Marie-Chantal  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur PRODHOMME Alain  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, MAIRIE de BECON-LES-GRANITS
- Monsieur PRODHOMME Dominique  
Adjoint Technique 1ère classe, MAIRIE de CARQUEFOU
- Monsieur PRUD'HOMME Joël  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame PUCHAULT Evelyne  
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur QUEMENER Hervé  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame QUEMENER Isabelle  
Puéricultrice Classe Normale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame QUESNEL Nadine  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de LE VIEIL-BAUGE
- Madame RABINEAU Isabelle  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de MEIGNE-LE-VICOMTE
- Monsieur RABOUAN Jean-Michel  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame RADENAC Sylviane

Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RAIMBAULT Odile  
Attaché Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RAUD Joseph  
Contrôleur de Travaux Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RAUMEL Josan  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RAVELEAU Christelle  
Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur REBOURS Gilles  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RENAUD Thérèse  
Aide-Soignante Classe Normale, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur RENOU Pascal  
Directeur d'Ecole de Musique, CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de ANGERS

- Monsieur REVAULT Claude  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur REYNAUD Noël  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RIBAUT Chantal  
Assistante Familiale, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RIBERGER Josiane  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHARD Annick  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur RICHARD Bertrand  
Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHARD Noëlle  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame RICHOU Marie-Claire  
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur RISSE Dominique  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Madame RITOIT Monique  
Aise-Soignante Qualifiée 2ème Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Monsieur ROBERT Claude  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur ROBIN Gérard  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame RONDEAU Marie-Claude  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur ROUGER Marc  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame ROUTHIAU Monique  
Aide-Soignante Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
- Monsieur ROYER Stéphane  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur SABIN Philippe  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SALERNO Claudine  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur SANS PASCUAL Manuel  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SANZ-PASCUAL Nicole  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Monsieur SANZ-PASCUAL Raphaël  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame SARRAZIN Myriam  
Aide Soignante, CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL de LA ROCHE SUR YON
- Monsieur SECHER Jean-Claude  
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE MAUGES de ANDREZE
- Monsieur SIMON Didier  
Adjoint Technique 2ème Classe, MAIRIE de DURTAL
- Madame SIMON Josette  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SINEAU Claudine  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Monsieur SINEAU Lucien  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
- Madame SOL Hélène (En retraite)  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Madame SOLARI Isabelle

Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur SOULARD Régis  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, MAIRIE DE CORON de CORON

- Monsieur SUBILEAU Rémi  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TALLOURD Bernard  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame TATIGNE Mireille  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignements, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TERRIEN Bernard  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TESSIER Jean-Guy  
Infirmier Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame TEXIER-BICHON Ghislaine  
Agent d'entretien, MAIRIE de LE COUDRAY-MACOUARD

- Monsieur THENOT Denis  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES

- Monsieur THIBAUT Claude  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur THIBAUT Patrick  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame THIODET Evelyne  
Adjoint Technique 1ère Classe Etablissements d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE de NANTES

- Monsieur THOMAS Bruno  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame THOMAS Chantal  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, MAIRIE de CANTENAY-EPINARD

- Monsieur THOMAS Jean-Claude  
Agent de Maîtrise Principal, SIVM DE LONGUENEE de LE PLESSIS-MACE

- Monsieur TIFFOIN Christian  
Adjoint Technique 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur TIJOU Jean  
Contrôleur de Travaux Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame TIJOU Marie  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE

- Monsieur TUDOUX Patrick  
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame VAILLANT Micheline  
Adjoint Technique, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur VEAUX Frédéric  
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  - Monsieur VENNEVIER Philippe  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe, MAIRIE de MONTSOREAU
  - Madame VERGER Corinne  
Adjoint Technique 2ème Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Madame VERNON Maryline  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  - Madame VERSILLER Catherine  
Technicienne de Laboratoire Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  - Monsieur VIAU André  
Adjoint Technique Territorial 2ème Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
  - Monsieur VIGNERON Bernard  
Adjoint Technique 1ère Classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Madame VILCHIEN Maryse  
Adjoint Administratif 2ème Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Madame VIRIEUX Marie-Claire  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Madame VOISINE Isabelle  
Adjoint Technique Territorial 1ère Classe des EE, CONSEIL REGIONAL DES PAYS-DE-LA-LOIRE de NANTES
- Médaille VERMEIL
- Madame ALLARD Marie-Françoise  
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Monsieur AUDOUIN Loïc  
Rédacteur Principal, MAIRIE de ECOUFLANT
  - Madame BARBIN Anne (En retraite)  
Attaché Principal, MAIRIE DE MASSY de MASSY
  - Madame BARRAULT Brigitte  
Rédacteur Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Madame BARRON Geneviève  
Attachée Territoriale, MAIRIE de ANDREZE
  - Monsieur BATALHA Freddy  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de CHOLET
  - Madame BEDOUET Jacqueline  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Monsieur BLAITEAU Patrick  
Assistant Territorial Médico-Technique Classe Supérieure , CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame BLANVILAIN Evelyne  
Agent des Services Techniques, MAIRIE de COUTURES
  
- Madame BOISNEAU Chantal (En retraite)  
Aide-Soignante Qualifiée 1ère Catégorie, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
  
- Monsieur BOURGEOIS Daniel  
Ingénieur Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS
  
- Madame BRIN Véronique  
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame BRIODEAU Marie-Andrée (En retraite)  
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame BROSSEAU Marie-Paule  
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
  
- Madame BRUNEAU Françoise  
Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame CADOT Marie-Claude  
Rédacteur, MAIRIE de NOYANT
  
- Monsieur CALDIRONI Daniel  
Ingénieur, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame CESBRON Geneviève  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame CHAUVAT Chantal  
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
  
- Madame CHEVALIER Jocelyne  
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
  
- Madame CHEVALLIER Françoise  
Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Monsieur COICAUD Bernard (En retraite)  
Infirmier Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame COTON Catherine  
Attaché, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame DEFOSSEZ Marie-Elisabeth  
Puéricultrice Cadre de Santé, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame DENECHÉAU Marguerite  
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame DOUGE Martine  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame EBONGUE Françoise  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur FOURY Philippe  
Technicien Supérieur, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE

- Madame GARREAU Brigitte  
Attaché, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GASTON-CARRERE Catherine  
Attaché Territorial Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GODINEAU Marie-Hélène  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur GOGENDEAU Michel  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame GONTARD Marie  
Attachée Territoriale, MAIRIE DU PLESSIS MACE de LE PLESSIS MACE

- Madame GRANNEC Françoise  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GRIMAULT Josseline  
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE

- Madame GUAIS Régine  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame GUYOCHET-RABILLER Christine  
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame HAIE Isabelle  
Rédacteur Chef, MAIRIE de NANTES

- Madame HENRY Françoise  
Secrétaire Médicale Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur HUBERT Alain  
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame HUDON Martine  
Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur JABOL Eric  
Contrôleur Territorial de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JAVARY Dominique  
Adjoint Administratif Territorial 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Madame JOLLIVET Sylviane  
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur LAFOND Patrick (En retraite)  
Infirmier Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LECOMTE Valérie  
Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LECOURT Dominique  
Cadre Supérieur de Troisième Niveau, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.

- Monsieur LEMASLE Emmanuel  
Aide-Soignant Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Madame LEPAGE Christine  
Infirmière Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame LEROY Véronique  
Aide Soignante Classe Supérieure, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
  
- Madame LHOMMEDE Marie-France  
Cadre de Santé, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT MATHURIN SUR LOIRE
  
- Madame LIBEAU Marie-Antoinette  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame MADELINE Monique  
Rédacteur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame MAINGUY Bernadette  
Conseiller Socio-Educatif, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame MARSEAU-ALLINDRE Claude  
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame MARTINEZ Marie-Claude  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame MATHIEU Danielle  
Infirmière Psychiatrique Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame MAYERAS MERIT Dominique  
Technicienne de laboratoire Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Monsieur MEGE Thierry  
Technicien Supérieur Territorial Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame MENARD Thérèse  
Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur MONNIER Armel  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
  
- Madame MOREAU Catherine  
Aide-Soignante de Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST GEORGES SUR LOIRE
  
- Monsieur NOYER Robert  
Attaché Principal Territorial, MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
  
- Madame PAQUEREAU Marie-Thérèse  
Aide-Soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame PASZULA Patricia  
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère Classe, MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
  
- Madame PESQUER Jacqueline  
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Monsieur PETITEAU René  
Directeur Territorial, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur PHILIPPE Gérard  
Aide-Soignant Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur PLOUX Jean-Pierre  
Educateur APS 1ère Classe, MAIRIE de CHOLET
  - Madame PONTILLON Evelyne  
Infirmière Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  - Monsieur PRUD'HOMME Daniel  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Monsieur QUELAIS Pierre (En retraite)  
Directeur Classe Normale, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
  - Monsieur RABAGLIA Georges  
Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS
  - Monsieur RICHARD Didier  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, S.M.I.C.T.O.M. de la Vallée de l'Authion de BEAUFORT-EN-VALLEE
  - Monsieur ROBERT Philippe  
Attaché Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
  - Madame ROY Micheline  
Adjoint Administratif Principal 1ères Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  - Madame SOULAIGRE Ghislaine  
Maître Ouvrier Principal, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  - Monsieur TERRIEN Jean-Paul  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNE
  - Monsieur THEZE Didier  
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, MAIRIE de BRIOLLAY
  - Madame VALE-LERAY Odette  
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  - Madame VINCENT Françoise  
Rédacteur Territorial, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS
- Médaille OR
- Monsieur AUNEAU Alain  
Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de NANTES
  - Madame BARBRAULT Micheline  
Adjoint des Services Techniques, MAIRIE de VARRAINS
  - Monsieur BAUDART Daniel  
Aide Soignant Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  - Madame BERCOFF Michelle  
Directrice d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, E.H.P.A.D. "Les Fontaines" de VALANJOU
  - Madame BIZIERE Monique  
ASEM 1ère Classe, MAIRIE de MOULIHERNE
  - Monsieur BRIANCEAU Dominique  
Rédacteur, MAIRIE de CHOLET

- Madame BRISARD Martine  
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame CHARRIER Nicole  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur COSSON Guy  
Contrôleur de Travaux, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur DUTERTRE Philippe  
Agent de Maîtrise, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame ESNAULT Nicole  
Aide Soignante Classe Exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE
  
- Monsieur FAVREAU Michel  
Adjoint Technique Principal 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur FOURNIER Pierre  
Adjoint Administratif 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame FOURNIER Yvette (En retraite)  
Adjoint Administratif Territorial, MAIRIE de CERNUSSON
  
- Monsieur GERMON Guy  
Agent de Maîtrise Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de M&L de ANGERS
  
- Madame HOUTIN Francine  
Agent Spécialisé de 1ère Classe des Ecoles Maternelles, MAIRIE de DISTRE
  
- Madame HUMEAU Josiane  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Monsieur JOBARD Charles  
Aide Soignant Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame LEROY Catherine  
Secrétaire Médicale Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Monsieur LOYER Michel  
Agent Chef 2ème Catégorie, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame MIETTE Michelle  
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
  
- Madame MILCENT Noëlle  
Attaché Principal, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame MORNE Roselyne  
Secrétaire Médicale Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET
  
- Madame ONILLON Raymonde  
Adjoint Administratif 1ère Classe, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Madame PATTEE Josseline  
Rédacteur Chef, CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE.
  
- Monsieur PORTIER Jean-Luc  
Maître Ouvrier Principal, HOPITAL LOCAL de DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur TUFFEREAU Bernard  
Attaché Principal, MAIRIE de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur TUSSEAU Christian  
Infirmier Psy Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

- Monsieur VALOTEAU Bruno  
Technicien Supérieur Hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de CHOLET

**Article 3** :- Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 01 juillet 2010

Pour le Préfet absent,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

A R R E T E M O D I F I C A T I F

- Relatif à l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale et notamment l'article R. 411-52 ;

VU la demande formulée par Monsieur le Maire de Montreuil Juigné ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon VERMEIL, attribuée à la personne dont le nom suit :

- Monsieur Armel MONNIER

est annulée.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 9 décembre 2010

signé : Richard SAMUEL

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de  
Maine-et-Loire, Formation « faune sauvage captive » Modificatif

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 341-16 et R 341-16 à R 341-25 ;  
Vu l'arrêté préfectoral D3-2006 n° 684 du 20 novembre 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire ;  
Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 179 du 30 mars 2010 modifié portant renouvellement de la composition de la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire ;  
Vu les changements intervenus dans la représentation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;  
Sur la proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 179 du 30 mars 2010 est ainsi modifiée :

(les changements apparaissent en caractères gras)

A) Collège des représentants des services de l'Etat, membres de droit :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur de la division des douanes d'Angers ou son représentant

126/210

B) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des représentants d'établissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- M. Alain RICHARD, conseiller général du canton d'Allonnes
- M. Jean-Pierre POHU, Maire de Doué-la-Fontaine
- M. Célestin SUHARD, Maire de La Possonnière
- le président de la Communauté de communes du Vihiersois Haut Layon ou son représentant

C) Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :  
titulaire : M. Alain REZE **suppléant : M. Joël GUEDON**
- M. Vincent DENNYS, conservateur au Muséum des sciences naturelles de la Ville d'Angers
- M. Rudy WEDLARSKI, docteur vétérinaire au Bioparc Zoo de Doué
- 4<sup>ème</sup> siège à pourvoir

D) Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation d'animaux d'espèces non domestiques :

- M. Gérard MORISSEAU, responsable d'un établissement d'élevage et d'entretien d'animaux d'espèces non domestiques
- M. Frédéric POTIER, directeur général de la société Challet Hérault Aquariophilie à Nuaille
- M. Xavier PINARD, responsable d'un établissement d'élevage de psittaciformes
- M. Damien TERRIEN, responsable animalier

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à chacun des membres de la formation.

Angers, le 6 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Objet : Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles  
reference : DEL. 2010-25  
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU  
**Représentant de la Commune du Plessis-Macé** : Jean-Pierre HEBE  
**Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine** : Brigitte COURJARET  
**Personnalités qualifiées** : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT  
**Représentant du personnel** : Emmanuel DUPONT  
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)  
excusés :  
Assistaient : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)  
également :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

**Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,**

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

FIXE les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'EPCC Anjou Théâtre selon l'annexe jointe.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- Décision modificative N°2

Objet : Décision modificative N°2

reference : DEL. 2010-20

Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU  
**Représentant de la Commune du Plessis-Macé** : Jean-Pierre HEBE  
**Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine** : Brigitte COURJARET  
**Personnalités qualifiées** : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT  
**Représentant du personnel** : Emmanuel DUPONT

Absents excusés : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)

Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

**Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,**

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Décision modificative N°2 de 2010 jointe en annexe.

Le Président  
signé : Christophe BECHU

- Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011)

Objet : Politique Théâtre – Syndicat mixte du pays saumurois (subvention 2010-2011)  
reference : DEL. 2010-21  
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU  
**Représentant de la Commune du Plessis-Macé** : Jean-Pierre HEBE  
**Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine** : Brigitte COURJARET  
**Personnalités qualifiées** : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT  
**Représentant du personnel** : Emmanuel DUPONT  
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)  
excusés :  
Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

**Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,**

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de reporter l'examen de ce dossier dans l'attente d'informations complémentaires.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire  
reference : DEL. 2010-22  
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU  
**Représentant de la Commune du Plessis-Macé** : Jean-Pierre HEBE  
**Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine** : Brigitte COURJARET  
**Personnalités qualifiées** : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT  
**Représentant du personnel** : Emmanuel DUPONT  
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)  
excusés :  
Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

**Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,**

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à solliciter, pour 2011, une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil régional des Pays de la Loire et à signer la convention correspondante.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- 62<sup>ème</sup> édition du Festival d'Anjou – Création

Objet : 62<sup>ème</sup> édition du Festival d'Anjou – Création

reference : DEL. 2010-23

Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU

**Représentant de la Commune du Plessis-Macé** : Jean-Pierre HEBE

**Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine** : Brigitte COURJARET

**Personnalités qualifiées** : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT

**Représentant du personnel** : Emmanuel DUPONT

Absents excusés : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)

Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

**Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,**

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de création théâtrale du « Songe d'une Nuit d'Été », de W. Shakespeare, par la Compagnie Nicolas Briançon dans le cadre du festival d'Anjou 2011,

FIXE à 250 000 € TTC le montant de la participation financière de l'EPCC Anjou Théâtre pour le cofinancement de cette création,

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante avec la Compagnie Nicolas Briançon, qui prévoira notamment le versement de la participation de l'EPCC en deux phases : un 1<sup>er</sup> acompte de 125 500 € HT (150 098 € TTC) à la signature du document en décembre 2010, et le solde au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Le Président

signé : Christophe BECHU

- Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011

Objet : Résidence de théâtre au Château du Plessis-Macé du 11 au 18 mars 2011  
reference : DEL. 2010-24  
Présents : **Représentants du Conseil général** : Christophe BECHU, Florence DABIN-HERAULT, Gilles GRIMAUD, Gilles LEROY, Dominique MONNIER, Gérard PILET, Jean-Luc ROTUREAU  
**Représentant de la Commune du Plessis-Macé** : Jean-Pierre HEBE  
**Représentante de la Commune de Doué-la-Fontaine** : Brigitte COURJARET  
**Personnalités qualifiées** : Sabine BENETON, Emmanuel CAPUS, Georges-Edouard DENIAU, Pierre GATÉ, Pierre SALVETAT  
**Représentant du personnel** : Emmanuel DUPONT  
Absents : Frédérique d'AUBIGNY (pouvoir à Gilles LEROY), Philippe BODARD (pouvoir à Gérard PILET), Jean-Paul BOISNEAU (pouvoir à Gilles GRIMAUD), Guy BRISSET (pouvoir à P. GATE), Nicole CHARDON (pouvoir à Sabine BENETON), Régis DANGREMONT, Jean-Luc DAVY (Christophe BECHU), Michel JEANNEAU (pouvoir à Georges-Edouard DENIAU), Christian ROSELLO (pouvoir à Emmanuel CAPUS)  
excusés :  
Assistaient également : Cyrille GILBERT (Directeur EPCC), Jackie FRANIK (comptable public EPCC), Jean-Luc BORDENAVE (Conseil général), Valérie LE SAGER (EPCC)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R 431-21,

Vu l'arrêté préfectoral D 3-2009 n° 496 du 25 août 2009 relatif à la création de l'Établissement public de coopération culturelle ANJOU THEATRE,

Vu les statuts de l'EPCC ANJOU THEATRE,

**Considérant qu'au vu de la liste des membres présents ou représentés, le quorum atteint permet de délibérer valablement,**

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de résidence de la Compagnie Spectabilis au Château du Plessis-Macé, du 11 au 18 mars 2011, autour de son spectacle « Aïe ! Love You » présentant trois pièces de Georges Courteline, pour un montant de 8 500 € HT,

AUTORISE le Président à signer avec la Compagnie la convention correspondante qui prévoit notamment le versement d'un acompte de 4 000 € à la signature du document en décembre 2010, et le versement du solde à l'issue de la résidence,

FIXE comme suit les tarifs (TTC) pour cette résidence :

- forfait journée ..... 8 € par jeune
- représentation en soirée ..... 8 € tarif plein  
5 € tarif réduit  
21 € tarif famille

Le Président

signé : Christophe BECHU

- Travaux d'Aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de  
Segré

AUTORISATION

(au titre des articles L.214-1 du code de l'environnement)

Rubrique 2.1.5.0.1

ARRETE

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code civil, et notamment son article 640 ;  
Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre, coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, en date du 18 novembre 2009, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne;  
Vu l'avis de la Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire du 9 novembre 2009 sur le dossier relatif à l'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré ;  
Vu l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 728 du 11 octobre 2005 instaurant les périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine pour la prise d'eau de l'Oudon au bénéfice du SIAEP du Segréen  
Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 349 du 16 juin 2010 prescrivant une enquête publique relative au projet d'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré ;  
Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 25 août 2010 ;  
Vu l'avis du Sous-Préfet de Segré du 2 septembre 2010 ;  
Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 21 octobre 2010 ;  
Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE L'AUTORISATION

Sont autorisés aux conditions fixées par le présent arrêté les travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du court Pivert sur le territoire de la commune de Segré, au bénéfice de la commune de Segré.  
Les rubriques de la nomenclature définie par l'article R.214-1 du code de l'environnement, concernées par les travaux objet du présent arrêté sont les suivantes :

N° rubrique	Intitulé	Régime
2.1.5.0. 1	Rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure ou égale à 20 ha.	Autorisation

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Le système de collecte des eaux pluviales, par noues et réseau, génère des rejets soit dans le talweg affluent du ruisseau de la Planchette pour une surface de 12.5 ha, soit directement dans ce ruisseau via le réseau existant sous la rue du Court Pivert pour une surface de 8 ha.

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES DE RETENTION

Le dimensionnement des ouvrages de rétention est calculé pour des événements pluvieux de période de retour 100 ans et sur la base d'un coefficient d'imperméabilisation de 0,5 pour les tranches 1 et 2 (partie habitat) et de 0,6 pour la 3ème tranche (activités tertiaires).

Si les valeurs des paramètres de dimensionnement retenues ne sont pas respectées lors de l'aménagement de la 3ème tranche, il sera imposé la mise en place de dispositifs intermédiaires pour garantir ces objectifs.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques techniques des ouvrages de rétention :

Zone aménagée	Surface (ha)	Capacité utile (m <sup>3</sup> )	Débit de fuite (l/s)
Tranche 1 ouest	0.8	190	3.1
Tranche 1 est	6.4	1640	25.6
Tranche 2	6.4	1810	25.6
Tranche 3	2.25	740	9

Les volumes nécessaires par tranche d'aménagement pourront être réalisés en un ou plusieurs ouvrages consécutifs ; dans tous les cas, l'ouvrage le plus en aval, situé avant le rejet dans le milieu ou le réseau existant de la rue du court Pivert, sera équipé d'une grille, d'une zone de décantation, d'une cloison siphonide, du dispositif de régulation du débit, d'une surverse par seuil ouvert en cas d'événement pluvieux exceptionnel (> 100 ans).

#### ARTICLE 4 : ASPECT QUALITATIF

Le traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu aquatique est assuré par décantation dans les noues et bassins enherbés.

Les bassins de rétention aval seront équipés d'une vanne d'isolement en sortie et d'un by-pass ; en complément, une cuve à obturation automatique sera installée pour améliorer leur efficacité en cas d'apports accidentels d'hydrocarbures.

L'entretien des bassins, noues, fossés ainsi que les bandes de 6m de part et d'autres du talweg, sera assuré par des moyens mécaniques ou physiques. L'emploi de produits phytosanitaires est interdit.

Une sensibilisation des usagers des jardins familiaux existants sera menée sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

#### ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX EAUX USEES

Les eaux usées du projet seront traitées par la station d'épuration de Segré.

#### ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE

Le talweg affluent du ruisseau de la Planchette, complété par une bande de 6m de part et d'autres, est intégré au périmètre rapproché en zone sensible défini dans l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 728 du 11 octobre 2005 instaurant les périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine pour la prise d'eau de l'Oudon .

Y sont notamment interdits :

- les rejets et l'abandon de déchets quels qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux ;
- l'utilisation de désherbants chimiques pour l'entretien des routes ;
- toute nouvelle construction et voirie de circulation publiques de véhicules motorisés ;
- la suppression de zones humides existantes ;
- l'accès dans la bande enherbée de 6 m à tout engins motorisé autres que ceux nécessaires à l'entretien qui se fera mécaniquement ;
- l'emploi de produits chimiques pour la lutte contre les rongeurs et autres animaux nuisibles ;
- les opérations de lavage et de nettoyage des véhicules ;
- tout dépôt ou stockage notamment de déchets, même en conteneurs ;
- l'utilisation de certains produits phytosanitaires reconnus comme toxiques à l'issue d'une évaluation des risques sanitaires vis à vis de la qualité de l'eau produite par l'usine de production.

#### ARTICLE 7 : ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le maître d'ouvrage doit constamment entretenir en bon état et à ses frais exclusifs les ouvrages de traitement et de rejet des eaux pluviales qui doivent toujours être conformes aux prescriptions de l'autorisation. Chaque bassin de rétention fera l'objet d'une visite trimestrielle au minimum.

L'entretien régulier des bassins de rétention des eaux pluviales et des dispositifs d'évacuation comprend :

- l'enlèvement des flottants (bouteilles plastique, papiers, branchage, ...) ;
- le nettoyage des berges ;
- la vérification de la stabilité des berges ;
- éventuellement, une lutte contre les rongeurs ;
- l'entretien de la végétation ;
- le nettoyage des grilles amont et aval ;
- la vérification des dispositifs d'isolement.

L'usage des pesticides est interdit à proximité des bassins et des noues.

Le maître d'ouvrage prendra toutes dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations

pour assurer une bonne gestion des déchets produits (boues de curage, hydrocarbures, déchets végétaux, autres déchets) et leur évacuation selon la législation en vigueur.

#### ARTICLE 8 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA DUREE DES TRAVAUX

Le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau, 15 jours avant le démarrage des travaux.

Préalablement au début des travaux, une clôture sera placée pour interdire, à minima, l'accès dans l'emprise des 6 m de part et d'autres du talweg et en incluant les deux mares existantes.

Les travaux de terrassement (déblais, remblais) seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers le milieu aquatique :

- les travaux de terrassements seront réalisés autant que possible en dehors de périodes pluvieuses ;
- les eaux de ruissellement de la zone de chantier seront collectées par des fossés provisoires de ceinture et dirigées ensuite vers des bassins de décantation temporaires aménagés dès le début des travaux afin d'assurer une décantation des matières en suspension issues du chantier, et d'intercepter une éventuelle pollution accidentelle ;
- les zones de terrassement seront rapidement engazonnées ;
- les aires de stockage des matériaux sources de particules fines seront installées à distance des fossés de drainage des eaux de chantiers.

Pour limiter les risques de pollution accidentelle, les mesures suivantes seront respectées :

- le stockage des hydrocarbures et autres produits polluants sera limité et équipé de système de rétention ;
- les aires de stationnement des matériels de chantier devront prévoir des dispositifs afin de prévenir les fuites accidentelles des produits polluants ;
- l'entretien et les réparations des engins de chantier seront réalisés à l'extérieur du site.

L'acheminement des déchets divers produits sur les chantiers sera assuré vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées conformément à la réglementation.

#### ARTICLE 9 : DUREE DE L'AUTORISATION

L'autorisation délivrée pour l'aménagement de la ZAC du court Pivert sur la commune de Segré telle que définie par l'article 1er du présent arrêté est accordée pour une durée illimitée, à compter de la notification du présent arrêté.

Elle sera périmée au bout de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté, s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

#### ARTICLE 10: RECOLEMENT

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs et les plans des aménagements.

#### ARTICLE 11 : CARACTERE DE L'AUTORISATION

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque date que ce soit, l'administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, il ne pourra être demandé ni justificatif, ni indemnité.

Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de la présente autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté. L'autorisation peut être révoquée par le préfet de Maine-et-Loire en cas de cession irrégulière à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

#### ARTICLE 12 : CONFORMITE AU DOSSIER ET MODIFICATION

Les installations objet du présent arrêté seront situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à

l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

#### ARTICLE 13 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

#### ARTICLE 14 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### ARTICLE 15 : ACCES AUX INSTALLATIONS

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

#### ARTICLE 16: PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur son site internet, un extrait de cette décision sera affiché pendant un mois en mairie de Segré et un avis relatif à l'arrêté sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux du département.

#### ARTICLE 17 : EXECUTION

Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Segré, le directeur départemental des territoires de Maine et Loire, le maire de Segré et tout agent habilité à effectuer des contrôles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 29 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

La présente autorisation peut être déférée au Tribunal Administratif de Nantes. Le délai de recours est de deux mois pour le pétitionnaire. Ce délai commence à courir à compter du jour où la présente autorisation a été notifiée. Le délai de recours est de quatre ans pour un tiers à compter de la dernière publicité (articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'environnement).

- Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Couasnon. Travaux de restauration et d'entretien du Couasnon sur le territoire des communes d'Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes, Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé

DECLARATION D'INTERET GENERAL

DECLARATION

(rubriques 3.1.1.0-2°, 3.1.2.0-2°, 3.1.5.0-2°)

ARRÊTÉ PREFECTORAL

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.211-1-1, L.211-7 et suivants et les articles R.214-88 et suivants ;

Vu le code rural notamment les articles L151-36 à L. 151-40 ;

Vu la délibération en date du 21 avril 2009 du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon, sollicitant la déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration et d'entretien du Couasnon ;

Vu le dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;

Vu le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, joint ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD/2010 n°23 du 21 janvier 2010 portant organisation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien ;

Vu l'avis de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) du 11 décembre 2009 ;

Vu l'avis du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales- service santé environnement- du 28 janvier 2010 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 18 avril 2010 ;

Vu l'avis du Sous-Préfet de Saumur en date du 6 mai 2010 ;

Considérant que la demande, déposée par le syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon démontre la nécessité de réaliser des travaux de restauration et d'entretien du Couasnon ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET

Les travaux de restauration et d'entretien du Couasnon sont déclarés d'intérêt général sur les communes de: Auverse, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Chavaignes, Fontaine-Guérin, Gée, Lasse, Mazé, Pontigné et le Vieil-Baugé .

Le présent arrêté vaut récépissé de déclaration au titre des rubriques visées à l'article R.214-1 du code de l'environnement et indiquées dans le tableau suivant :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	JUSTIFICATION
3.1.1.0-2°	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation	déclaration	Mise en place de petits aménagements piscicoles Renaturation de cours d'eau.
3.1.2.0-2°	Installations, ouvrages, travaux et activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou	déclaration	Renaturation de cours d'eau Aménagement de certains ouvrages hydrauliques Gestion différente ou suppression d'équipements mobiles sur certains

	conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.	ouvrages hydrauliques. Effacement d'ouvrages, Retalutage de berges Mise en place d'abreuvoirs
3.1.5.0-2°	Installation, ouvrages, travaux ou déclaration activités dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens pour une surface inférieure à 200 m <sup>2</sup>	Renaturation de cours d'eau

## ARTICLE 2 : NATURE DES TRAVAUX

Ces travaux seront réalisés conformément au dossier soumis à l'enquête publique et comprendront :

- l'enlèvement sélectif des embâcles ;
- l'aménagement, l'abaissement ou la suppression d'ouvrages hydrauliques ;
- retrait de décharge ;
- renaturation du lit mineur ;
- restauration et entretien de la ripisylve ;
- l'aménagement d'abreuvoirs ;
- la mise en place des clôtures ;
- le franchissement piscicole des petits ouvrages ;
- la gestion hydraulique des ouvrages .

## ARTICLE 3 : PHASE TRAVAUX

Les travaux seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers les milieux naturels, et de préférence hors période pluvieuse.

Pendant la durée des travaux, les propriétaires et leurs ayant-droit des parcelles riveraines où les travaux ont été déclarés d'intérêt général, devront laisser libre l'accès sur leur terrain aux entrepreneurs ou ouvriers chargés de l'exécution, ainsi qu'aux représentants du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couason et aux agents chargés de la surveillance.

Au delà des travaux, ils devront laisser le passage aux responsables du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couason chargés d'apprécier l'état général des travaux afin d'envisager les éventuelles modalités d'entretien.

Le maître d'ouvrage doit prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles et les dégradations et désordres éventuels que les travaux ou l'ouvrage pourraient occasionner, au cours de leur réalisation ainsi qu'après cette dernière. Il doit en outre garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations du chantier en cas de crue consécutive à un orage ou un phénomène pluvieux de forte amplitude.

En cas d'incident lors des travaux, susceptible de provoquer une pollution ou un désordre dans l'écoulement des eaux à l'aval ou à l'amont du site, le maître d'ouvrage doit prendre toutes les mesures possibles pour y mettre fin, en évaluer les conséquences et y remédier. Les travaux sont interrompus jusqu'à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour éviter le renouvellement. Il en informe dans les meilleurs délais le préfet, le service chargé de la police de l'eau et le maire, intéressés soit du fait du lieu de l'accident, soit du fait des conséquences potentielles de l'accident.

## ARTICLE 4 : COMPTE-RENDU DE CHANTIER

Le maître d'ouvrage établit au fur et à mesure de l'avancement des travaux un compte rendu de chantier, dans lequel il retrace le déroulement des travaux, toutes les mesures qu'il a prises pour respecter les prescriptions ci-dessus ainsi que les effets qu'il a identifiés de son aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux.

Chaque année, il adresse au préfet le plan de récolement comprenant le profil en long et les profils en travers de la partie du cours d'eau aménagée, ainsi que le compte rendu de chantier.

#### ARTICLE 5 : CONFORMITE ET MODIFICATION

Les travaux objet du présent arrêté seront situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier non contraire aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

#### ARTICLE 6 : INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

#### ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE

La présente déclaration d'intérêt général sera caduque dans un délai de 5 ans à compter de la date de publication, si les travaux projetés n'ont pas fait l'objet d'un commencement substantiel.

#### ARTICLE 8 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **ARTICLE 9 : PUBLICATION**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Un extrait, énumérant les principales prescriptions, sera affiché au siège du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon et dans les communes visées à l'article 1 du présent arrêté.

Un avis est inséré dans la presse, par les soins du préfet de Maine-et-Loire, au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

#### ARTICLE 10 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture de Maine-et-Loire, le Sous-Préfet de Saumur, le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire, le président du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon, les maires des communes visées à l'article 1 du présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet de Maine-et-Loire,  
Le Secrétaire Général de la préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

Voies et délais de recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction . Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nantes:

- par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la notification,

- par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la dernière publicité (articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'environnement).

- Electricité Réseau distribution de France (ERDF). Poste de transformation électrique 21 avenue Marius Briand à Angers. Déclaration d'utilité publique

Le Préfet de Maine et Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 15 juin 1906 modifiée sur les distributions d'énergie et notamment son article 12 ;  
Vu la loi modifiée n° 46.628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz et notamment son article 35 modifié ;  
Vu la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;  
Vu le décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par le décret n°93-629 du 25 mars 1993 pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes ;  
Vu la demande du 7 avril 2010, par laquelle, Electricité réseau distribution de France a sollicité la déclaration d'utilité publique en vue de maintenir à son emplacement actuel un poste de transformation de distribution électrique (P629 Marius) situé 21 rue Marius Briand à Angers, aujourd'hui remis en cause par le propriétaire de l'immeuble abritant cet équipement électrique ;  
Vu les avis des services intéressés, recueillis à la suite de la conférence ouverte le 10 août 2010 ;  
Considérant que le maire et les services appelés en conférence ont disposé du délai réglementaire pour formuler un avis ;  
Vu le procès-verbal de conférence ;  
Considérant que cet ouvrage est nécessaire pour alimenter 36 clients, et qu'aucun autre emplacement n'a pu être trouvé pour déplacer le poste électrique ;  
Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Est déclarée d'utilité publique, en vue de l'établissement des servitudes, l'implantation actuelle du poste de transformation de distribution électrique (P269 Marius) sis 21 avenue Marius Briand sur le territoire de la ville d'Angers conformément aux plans figurant au dossier établi par ERDF.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture, Electricité Réseau distribution de France et le Maire d'Angers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture,

signé : Alain ROUSSEAU

**\*Délais et voies de recours** : La présente décision peut faire l'objet dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

\* d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,

\* d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes.

- Remise en fonction d'une nouvelle roue à aubes dans le moulin de Bourg-d'Iré

#### AUTORISATION

(au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement)

#### ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code civil, notamment ses articles 644 et 645 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.210-1 à L.214-16 ; L.216-1 à L.216-14 ; L.215-1 à L.215-24 ; R.214-17 ; R.214-71 à R.214-85 ;

VU la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de la force hydraulique notamment ses articles 1er et 29 ;

VU la reconnaissance d'existence du moulin de Bourg d'Iré antérieure à l'abolition du régime féodal (août 1789) par courrier en date du 25 octobre 2007 par le Service de Police de l'Eau du département de Maine-et-Loire;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 1885 règlementant le Moulin du Bourg d'Iré et le PV de récolement des travaux en date du 23 juin 1888 ;

VU l'arrêté en date du 3 décembre 2003 pour la manoeuvre des ouvrages de vannage du bassin de l'Oudon ;

VU l'arrêté MISE/DAFF N° 2007-436 modifié le 7 avril 2008 de préservation de la ressource en eau ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet du Loiret, Préfet de la région Centre et coordonnateur du bassin Loire Bretagne, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne ;

VU le dossier d'étude d'incidences (version octobre 2009), transmis le 18 juin 2010, par M. et Mme WERNER Axel, propriétaire du Moulin de Bourg-d'Iré, domicilié 1 route de Loiré 49520 Le Bourg-d'Iré, sollicitant l'installation et la mise en fonction d'une nouvelle roue à aubes ;

VU la charte de gestion des ouvrages de vannages du bassin de l'Oudon approuvée le 28 novembre 2008 ;

VU la convention pour la manoeuvre des ouvrages hydrauliques passée entre le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud, la commune et M. et Mme WERNER (propriétaires du moulin) en date du 04 juin 2010 ;

VU les avis des membres du comité de pilotage (Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire, Direction Régionale de l'Environnement, Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud) et du SAGE Oudon ;

VU l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 21 octobre 2010 ;

VU la notification au pétitionnaire du projet d'arrêté en date du 22 octobre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

#### ARRETE

#### TITRE I - PRESENTATION DU PROJET ET CADRE REGLEMENTAIRE

##### **ARTICLE 1er : OBJET DE L'ARRETE**

Monsieur et Madame Axel WERNER, propriétaires du Moulin de Bourg-d'Iré, sont autorisés au titre du code de l'environnement à remettre en service une nouvelle roue à aubes de 6 m de diamètre et de 1,65 m environ dans le moulin de Bourg-d'Iré sous condition du respect des prescriptions du présent arrêté.

##### **ARTICLE 2 : APPLICATION DE LA REGLEMENTATION**

###### Droit d'usage de la force hydraulique

Le moulin de « Bourg-d'Iré », sis sur le territoire de la commune de Bourg-d'Iré, utilisant l'énergie hydraulique du

cours d'eau « la Verzée » bénéficie d'un droit fondé en titre dans la limite de sa consistance légale.  
Conformément à l'article L.214-6 du code de l'environnement cet ouvrage fondé en titre, réglementé par un arrêté préfectoral du 14 mars 1885, est réputé autorisé au titre de la loi sur l'eau.  
En application de l'article R.214-17 du code de l'environnement, les éléments d'information et l'étude d'incidence portés à connaissance du Service de Police de l'Eau de Maine-et-Loire concernant la mise en fonction d'une nouvelle roue à aubes nécessitent la fixation de prescriptions additionnelles.

## TITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PARTICULIERES

### **ARTICLE 3 : AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE**

#### 3.1 - Localisation de l'ouvrage

Le moulin de Bourg-d'Iré est situé en rive droite de la rivière Verzée au droit du pont de la RD 18 sur le territoire de la commune de Bourg-d'Iré.

#### 3.2 – Consistance, description et caractéristiques des ouvrages (annexe 1)

La prise d'eau du moulin est une vanne levante à crémaillère de 0,95 m de large et d'une hauteur de 0,95 m environ (cote radier 29.04 NGF / position haute 29,98 NGF).

La chaussée est équipée de deux clapets semi-automatiques situés sous les arches du pont (clapet A : 3,55 ml - clapet B: 4,55ml - radier 28,93 NGF - crête clapets 29,98 NGF) à la place des anciennes vannes de décharge.

En rive gauche présence d'un déversoir latéral de 3 mètres de large (seuil fixe empierré retenant le bief à la cote de 29,98 NGF).

La Puissance maximum brute est estimée à 14 KW environ (en période hivernale sur une chute d'environ 1,40 m et un débit de 1,32 m<sup>3</sup>/s correspondant au débit maximum pouvant transiter dans l'ouvrage de prise d'eau).

Il est prévu une puissance installée de l'ordre de 12 KW maximum.

### **ARTICLE 4 : - DEBIT RESERVE**

Le moulin de « Bourg-d'Iré » doit comporter, avant toute utilisation de l'énergie hydraulique, des dispositifs maintenant dans le lit du cours d'eau « la Verzée » un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage.

Ce débit minimal est fixé à 0,125 m<sup>3</sup>/s, à la station hydrologique de la Pommeraye, ce qui correspond au 10ème du module du cours d'eau en aval du seuil fixe.

### **ARTICLE 5 : CONTINUITÉ ECOLOGIQUE**

Le moulin de «Bourg-d'Iré » doit garantir, avant toute utilisation de l'énergie hydraulique, la circulation piscicole et le transport suffisant des sédiments.

Des dispositifs, approuvés par le service en charge de la police de l'eau, empêchant la pénétration du poisson dans les canaux d'amenée et de fuite devront être mis en place si la roue à aubes venait à être remplacée par une turbine.

### **ARTICLE 6 : MANOEUVRE DES VANNES - MODALITES D'EXPLOITATION**

Les modalités d'exploitation du présent article sont établies afin de respecter notamment les dispositions des articles 4 et 5 sus visés. Les manoeuvres par éclusées sont interdites.

#### 6.1- Période "hivernale" (13 novembre / 11 mars)

##### 6.1.1 Période hors crues :

Le clapet situé en rive gauche est abaissé totalement, l'autre remonté en position intermédiaire, la vanne du moulin passe la différence du débit (NB : 1,3 m<sup>3</sup>/s débit maximum du moulin).

##### 6.1.2 Période de crues :

Côte de l'Oudon située pendant 5 jours consécutifs au-dessus de 0,50 m à la station de Segré / Maingué :

Les deux clapets semi-automatiques sont abaissés totalement, le clapet restant en position intermédiaire est abaissé totalement.

L'ouverture de la vanne de prise d'eau est réglée librement par le propriétaire en fonction des capacités techniques de l'installation "et dans la mesure du possible ouverte de façon à contribuer à l'écoulement des eaux".

#### 6.2 - Période "estivale" (12 mars / 12 novembre)

##### 6.2.1 période de restriction /d'interdiction (ou débit réservé atteint)

La vanne du moulin sera fermée en cas de restriction et/ou d'interdiction des usages de l'eau sur la Verzée ainsi que pour maintenir le débit réservé visé à l'article 4. Les deux clapets du pont sont relevés au moins jusqu'à la côte du seuil déversant fixe.

#### 6.2.2 Période hors restriction ou interdiction :

Les deux clapets sont relevés au moins jusqu'à la côte du seuil déversant fixe. Le réglage du vannage du moulin doit garantir que la lame d'eau maintenue sur le déversoir constitue un débit d'attrait supérieur à celui du passage d'eau du moulin afin de favoriser la continuité écologique,

A défaut d'un système automatisé, en cas d'absence, la vanne du moulin devra être fermée en période d'étiage.

### **ARTICLE 7 : ORGANISATION DES MANOEUVRES**

Une convention entre le Syndicat de bassin de l'Oudon Sud, la commune du Bourg-d'Iré et le propriétaire M. WERNER, établie le 04 juin 2010, règle les modalités de gestion pour l'application des prescriptions visées à l'article 6.

### **ARTICLE 8 : REPÈRES ET MOYENS DE SURVEILLANCE**

#### 8.1 - Dispositif de suivi et de contrôle

Le pétitionnaire mettra en place, à ses frais, un dispositif de manière à maîtriser la répartition des débits entre le seuil et la prise d'eau du moulin.

Le niveau exact du déversoir sera reporté sur l'échelle existante au mur du lavoir. Le vannage du moulin aura un indicateur d'ouverture visible depuis l'extérieur du bâtiment. Ces deux éléments permettront de contrôler la vérification et la surveillance des débits à l'aide de l'abaque joint en annexe 2 du présent arrêté. Le pétitionnaire sera responsable de leur conservation.

#### 8.2- Suivi par le comité de pilotage

A compter de la mise en service de la roue du moulin pendant une période de 3 ans le comité de pilotage (ONEMA, Fédération de pêche 49, Service de Police de l'Eau, DREAL, Commune, SBOS) fera les observations utiles afin de caler l'abaque sur les conditions réelles du site.

Chaque année notamment en période «estivale» des visites seront réalisées par les différents membres du comité de pilotage. Le propriétaire se chargera d'organiser au moins une fois par an une réunion afin d'établir un bilan de l'année écoulée en recueillant les observations et remarques de chacun des membres du comité de pilotage.

Si nécessaire, de nouvelles prescriptions pourront être prises en application de l'article 16 du présent arrêté.

### **ARTICLE 9 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS**

Toutes les installations liées à l'usage de la force hydraulique (propriété du moulin) doivent être constamment entretenues en bon état par les soins et aux frais du pétitionnaire.

### **ARTICLE 10 : INFORMATION PRÉALABLE**

Le pétitionnaire informera, le comité de pilotage, de la mise en fonction de la roue du moulin au moins une semaine avant.

### **ARTICLE 11 : RECOLEMENT**

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs techniques et les plans des aménagements de la roue et du dispositif de mesure.

## TITRE III : DISPOSITIONS GENERALES

### **ARTICLE 12 : OBSERVATION DES REGLEMENTS**

Le pétitionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à intervenir sur la police, le mode de distribution, le partage des eaux, et la sécurité civile.

### **ARTICLE 13 : MODIFICATION DES INSTALLATIONS**

Toute modification notable apportée aux installations, à leur mode d'utilisation ou à l'exercice de l'activité est portée, au préalable à sa réalisation, à la connaissance du préfet. Celui-ci fixe, s'il y a lieu des prescriptions

complémentaires, dans les formes prévues par l'article R.214-17 du code de l'environnement.

#### **ARTICLE 14 : AUGMENTATION DE LA PUISSANCE MAXIMALE BRUTE**

Toute augmentation de la consistance légale, c'est à dire de la puissance maximale brute, produit du débit dérivé et de la hauteur de chute, du moulin de «Bourg-d'Iré» est soumise à autorisation au titre de l'article 1er de la loi du 16 octobre 1919 susvisée et des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

#### **ARTICLE 15 : TRANSMISSION DU BÉNÉFICE DE L'AUTORISATION**

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle qui était mentionnée au dossier de demande d'autorisation, le nouveau pétitionnaire doit en faire la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité.

#### **ARTICLE 16 : MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION EN CAS D'ATTEINTE A LA RESSOURCE EN EAU OU AU MILIEU AQUATIQUE**

Si les mesures et les évaluations prévues notamment aux articles 4, 5 et 6 du présent arrêté mettent en évidence des atteintes aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1, et en particulier dans le cas prévu au L.214-4, le préfet pourra prendre un arrêté complémentaire modifiant les conditions d'exploitation, en application de l'article R.214-17.

#### **ARTICLE 17 : PERTE DU DROIT OU FIN D'EXPLOITATION**

Tout changement d'affectation des ouvrages essentiels destinés à utiliser le volume et la pente du cours d'eau est de nature à entraîner la perte du droit.

Par changement d'affectation, il convient d'entendre l'utilisation à des fins autres qu'énergétiques, comme par exemple l'irrigation, la pisciculture ou l'agrément.

En application de l'article L.214-3-1 du code de l'environnement, le titulaire informe le préfet en cas de fin d'exploitation. Il met les installations dans un état tel qu'elles ne portent pas atteinte à l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau défini par l'article L.211-1 du même code. Le préfet peut à tout moment prescrire les mesures conservatoires nécessaires pour assurer l'absence d'atteinte à l'objectif de gestion équilibrée.

La ruine des ouvrages essentiels destinés à utiliser le volume d'eau et la pente du cours d'eau est de nature à entraîner la perte du droit.

#### **ARTICLE 18 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS**

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

#### **ARTICLE 19 : DROIT DES TIERS**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **ARTICLE 20 : ACCES AUX INSTALLATIONS**

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

#### **ARTICLE 21 : RECOURS**

La présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nantes par le pétitionnaire dans un délai de deux mois suivant sa notification et par les tiers dans un délai de quatre ans suivant sa notification dans les conditions de l'article L.514-6 du code de l'environnement.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par

l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

#### ARTICLE 22 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur son site internet, un extrait de cette décision sera affiché pendant un mois en mairie du Bourg-d'Iré et un avis relatif à l'arrêté sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux ou régionaux du département.

#### **ARTICLE 23 : EXECUTION**

Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Segré, le directeur départemental des Territoires de Maine-et-Loire, le maire du Bourg-d'Iré, M. et Mme Axel WERNER et tout agent habilité à effectuer des contrôles, sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 29 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

# DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la circulation

Section permis de conduire

Arrêté D1/2010 N° 832 du 26 novembre 2010

-Agrément des médecins de la commission départementale d'appel du permis de conduire.

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de la route, notamment les articles R.221-10 à 221-14 et R. 221-19 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.243-7 ;

VU l'arrêté du ministre de l'équipement du 7 mars 1973 relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

VU l'arrêté du ministre des transports et du logement en date du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire ;

VU l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat du 31 août 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que les affections susceptibles de donner lieu à la délivrance de permis de durée de validité limitée ;

VU la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en date du 11 janvier 2008 ;

Considérant les candidatures présentées ;

Considérant l'avis de la Directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire – Agence Régionale de la Santé en date du 23 novembre 2010 ;

Considérant l'avis du président du conseil départemental de l'ordre des médecins en date du 4 novembre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

**Article 1** : La commission départementale d'appel de Maine-et-Loire chargée d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs est composée comme suit :

Médecin généraliste pouvant assurer les fonctions de président :

- Dr Christophe GERIN, 4 rue Saint Jacques 49100 ANGERS

Médecins dans les spécialités suivantes :

Cardiologie :

- Dr Jean-Yves FRABOULET : 2 rue Desjardins – 49100 ANGERS

- Dr Marc LE DAVAY : Maison médicale des spécialistes - 6, rue de Bellinière – 49800 TRELAZE

Chirurgie – Orthopédique :

- Dr Guy RAIMBEAU : 2 rue Auguste Gautier – 49100 ANGERS

Otho-Rhino-Laryngologie :

- Dr François GUINARD : 11 place du Ralliement – 49100 ANGERS

Ophtalmologie:

- Dr Jean-François BOULANGER : Polyclinique du Parc avenue des Sables – 49300 CHOLET

- Dr Alain d'ALMEIDA : 109 avenue Patton 49000 ANGERS

- Dr Jacky CHEVALIER : 9 avenue du Cdt Champagne – 49300 CHOLET

- Dr Sophie CLEMENCEAU-ROUET : 20 bis rue Notre Dame – 49290 CHALONNES S/LOIRE

- Dr Xuan GRAFTIAUX : 36 rue des Arènes – 49100 ANGERS

- Dr Catherine GRANIER : 10 place de la Loge – 49500 SEGRE

- Dr Patricia MAUBOUSSIN : Polyclinique du Parc avenue des Sables – 49300 CHOLET

Psychiatrie :

- Dr Frédéric AUMJAUD : 6 ter rue Béclard – 49100 ANGERS

- Dr Michel JOLIBOIS : 10 place du Ralliement – 49100 ANGERS

- Dr Radu PORUTIU : Centre Hospitalier 1 rue Marengo 49300 CHOLET

Neurologie

- Dr Jean-Michel DE BRAY : CHU - 49033 ANGERS cedex 01
  - Dr Richard DEVY : 45 bis rue Beaurepaire – 49400 SAUMUR
  - Dr Jean-Dominique DILHAN : Maison médicale Laënnec 17 rue Jean Jaurès - 49300 CHOLET
  - Dr Dominique MAUGIN : Maison médicale des spécialistes - 6 rue de Bellinière – 49800 TRELAZE
  - Dr Vivien PAUTOT : CHU - 49033 ANGERS cedex 01
  - Dr Christophe VERNY : CHU - 49033 ANGERS cedex 01
- Hépatogastro-entérologie :
- Dr Nicolas PIMONT, 3 bld Foch 49100 ANGERS
  - Dr Jean-Dominique CHARLES, 3 bld Foch 49100 ANGERS

**Article 2 :** Les médecins cités à l'article 1<sup>er</sup> assurent les examens médicaux en respectant les règles de la déontologie médicale et appliquent les dispositions contenues dans l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat du 31 août 2010 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que les affections susceptibles de donner lieu à la délivrance de permis de durée de validité limitée ;

Les médecins doivent se récuser si l'usager est un de leurs patients habituels.

**Article 3 :** Les frais d'honoraires des visites médicales sont à la charge des usagers. Les spécialistes appliquent le tarif pratiqué en cabinet privé. Le médecin généraliste respecte le tarif fixé par le ministère des transports pour l'examen relevant de la commission médicale primaire par usager examiné.

L'examen médical étant réalisé dans le cadre de prévention de la sécurité routière, aucune feuille de maladie ne peut-être remise à l'usager.

Conformément à l'article L.243-7 du Code de l'action sociale et des familles et à la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en date du 11 janvier 2008 « la gratuité des visites médicales prévues par le code de la route est accordée aux seuls titulaires du permis de conduire pouvant présenter devant la commission médicale du permis de conduire la décision de reconnaissance d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 % délivrée par la Commission Départementale d'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), quelle que soit la nature de l'incapacité.

**Article 4 :** La demande de rendez-vous de l'usager est satisfaite dans un délai de quatre semaines, ce délai est porté à six semaines maximum lors des périodes de congés scolaires. Les constatations faites lors de l'examen du patient sont adressées directement à la commission médicale compétente.

**Article 5 :** Le mandat des membres composant la commission départementale d'appel de Maine-et-Loire ci-dessus est d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de cet arrêté.- 4 -

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral du 05 août 2008 relatif à la commission départementale d'appel est abrogé.

**Article 7 :** Le secrétaire général de la préfecture et les sous-préfets de CHOLET, SAUMUR et SEGRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à la Madame la Directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire – Agence Régionale de la Santé, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Maine-et-Loire et à chacun des médecins mentionnés dans le présent arrêté.

Fait à Angers, le 26 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture

SIGNE : Alain ROUSSEAU

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-41, L.2223-43, ainsi que R.2223-56 et suivants,

**Vu** l'arrêté préfectoral D1 2008 n° 320 du 14 mars 2008 habilitant dans le domaine funéraire, sous le numéro 08-49-044, la SARL A. GIRARD, située ZA Saint Laurent – rue de l'hippodrome au LOUROUX BECONNAIS,

**Vu** l'extrait du registre du commerce et des sociétés en date du 25 octobre 2010 informant du changement d'adresse et du nom commercial de la SARL A. GIRARD conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral sus-visé,

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ,

A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral D1 2008 n° 320 du 14 mars 2008 , est modifié comme suit :

Est renouvelée l'habilitation, dans le domaine funéraire, de l'organisme suivant :

SARL A. GIRARD

Enseigne : A. GIRARD – Pompes funèbres Girard

23 route d'Angers

49370 LE LOUROUX BECONNAIS

exploité par Monsieur André GIRARD

**Article 2** :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2008 susvisé restent inchangées.

**Article 3** :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 23 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de Bureau,

signé : Anne LE QUÉRÉ

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU  
portant habilitation dans le domaine funéraire

N° 08-49-044

Activités funéraires pour l'exercice desquelles l'habilitation a été délivrée :

*Durée*

• <b>Organisation des obsèques</b>	oui	6 ans
• <b>Soins de conservation</b>	non	
• <b>Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires</b>	oui	6 ans
• <b>Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations</b>	oui	6 ans
• <b>Gestion et utilisation des chambres funéraires</b>	oui	6 ans
• <b>Gestion d'un crématorium</b>	non	
• <b>Transports de corps après mise en bière</b>	oui	6 ans
• <b>Fourniture des corbillards</b>	oui	6 ans
• <b>Fourniture des voitures de deuil</b>	oui	6 ans
• <b>Transport de corps avant mise en bière assuré par un établissement de santé public ou privé</b>	non	
• <b>Transports de corps avant mise en bière</b>	oui	6 ans

- Retrait habilitation dans le domaine funéraire

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et L.2223-25,

**Vu** le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire,

**Vu** l'arrêté préfectoral D1 2004-1036 du 27 octobre 2004 modifié habilitant dans le domaine funéraire, sous le numéro 49-297, l'établissement secondaire de la SAS AMBULANCE COLAISSEAU situé 10 bis place Cathelineau au PIN EN MAUGES,

**Vu** l'extrait K-bis en date du 22 septembre 2010 faisant état de la disparition de l'établissement secondaire susvisé,

**Considérant** la cessation d'exercice des activités pour lesquelles l'habilitation a été délivrée au sens de l'article L 2223-23 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger l'habilitation dans le domaine funéraire délivrée à la SAS AMBULANCES COLAISSEAU pour son établissement secondaire ,

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

**Article 1er** :

Est abrogé l'arrêté préfectoral D1 2004-1036 du 27 octobre 2004 modifié habilitant dans le domaine funéraire sous le numéro 49-297, l'établissement secondaire de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU situé 10 bis place Cathelineau au PIN EN MAUGES, exploité par M. Michel COLAISSEAU.

**Article 2** :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 23 Novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef de Bureau

qigné : Anne LE QUÉRÉ

- Autorisation d'exercer des activités privées à M.Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécuritéà Pellouailles-les-Vignes (49)

Le Préfet de Maine et Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité ;  
Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes ;  
Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 modifié relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection de personnes ;  
Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes;  
Vu le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983;  
Vu l'arrêté D1 n°2009-1099 du 20 janvier 2009 autorisant le fonctionnement de la société VIP Sécurité, située au lieudit Le Bon Coin à St Martin-du-Fouilloux (49);  
Vu l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 1er octobre 2010 faisant état, à compter du 1er février 2010, du transfert du siège social de la société VIP Sécurité, 2 allée des Pâquerettes à Pellouailles-les-Vignes (49);  
Considérant que la société est constituée conformément à la législation en vigueur,  
Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture :

#### A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1er de l'arrêté préfectoral D1 n°2009-58 du 20 janvier 2009 susvisé est modifié comme suit:

M. Jérémy HUE, agissant en qualité de gérant de la société VIP Sécurité sise 2 allée des Pâquerettes à Pellouailles-les-Vignes (49), est autorisée à exercer des activités privées de surveillance – gardiennage, à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Maine et Loire et le Commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de Pellouailles-les-Vignes
- M. le Président du Tribunal de commerce d'Angers
- M. Jérémy HUE  
VIP Sécurité  
2 allée des Pâquerettes  
49112 Pellouailles-les-Vignes

Fait à Angers, le 23 novembre 2010

Signé:Pour le Préfet et par délégation,  
le Chef de bureau

signé : Anne LE QUERE

Arrêté n° 2010-863

- Création du « syndicat intercommunal de protection des levées »

## **A R R Ê T É**

le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 5211-5, L 5211-5-1, L 5212-1 et suivants ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

- Blaison-Gohier, le 6 octobre 2010
- Juigné-sur-Loire, le 27 septembre 2010
- Mûrs-Erigné, le 8 novembre 2010
- Les Ponts-de-Cé, le 4 octobre 2010
- Saint Jean-des-Mauvrets, le 27 septembre 2010
- Saint Melaine-sur-Loire, le 4 octobre 2010
- Saint Saturnin-sur-Loire, le 27 septembre 2010
- Saint Sulpice-sur-Loire, le 28 septembre 2010

exprimant leur accord sur la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique ayant pour objet la protection des levées ; approuvant les statuts du syndicat ci-annexés ;

Vu la proposition du trésorier-payeur-général de nommer le trésorier de Trélazé en qualité de comptable de ce nouvel établissement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

**Article 1er** : Sont approuvés les statuts du syndicat intercommunal de protection des levées ci-annexés et faisant partie intégrante du présent arrêté.

**Article 2** : Les fonctions de comptable de cet EPCI sont assurées par le trésorier de Trélazé.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur-général et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 7 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation

le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Syndicat Intercommunal de protection des Levées De Blaison -Gohier aux  
Ponts de Cé / Mûrs-Erigné

## STATUTS

### Article 1<sup>er</sup> – Constitution du Syndicat Intercommunal

Il est constitué entre les communes suivantes :

- Blaison-Gohier,
- Saint Sulpice sur Loire,
- Saint Saturnin sur Loire,
- Saint Jean des Mauvrets,
- Juigné sur Loire,
- Les Ponts de Cé,
- Saint Melaine sur Aubance,
- Mûrs-Erigné,

un Syndicat de communes a vocation unique qui portera le nom de « *Syndicat Intercommunal de protection des Levées* »

### Article 2 –Compétences du Syndicat Intercommunal

Ce syndicat a pour compétences :

la construction, l'entretien et la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux ainsi que les actions d'intérêt commun concourant, sur le territoire inclus dans son périmètre, en vue de la lutte contre le risque naturel inondation.

### Article 3 – Durée du Syndicat Intercommunal

La durée du Syndicat est illimitée.

### Article 4 – Siège du Syndicat Intercommunal

Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de Juigné sur Loire.

### Article 5 – Organes administratifs du Syndicat Intercommunal

Le syndicat est administré par un comité syndical au sein duquel sera élu un Président.

### Article 6 – Représentation des communes au comité syndical

Les sièges attribués à chaque commune au sein du comité syndical sont répartis en nombre identique.

Chaque commune est représentée au comité syndical par un délégué titulaire.

Chaque commune désigne, en outre, un délégué suppléant qui sera appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

### Article 7 –Contributions des communes au Syndicat Intercommunal

La contribution des communes associées est déterminée en tenant compte des critères suivants :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| - Blaison-Gohier            | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Saint Sulpice sur Loire   | : 5.15 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget  |
| - Saint Saturnin sur Loire  | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Saint Jean des Mauvrets   | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Juigné sur Loire          | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Les Ponts de Cé           | : 15.46 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |
| - Saint Melaine sur Aubance | : 7.25 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget  |
| - Mûrs-Erigné               | : 10.30 % des recettes nécessaires à l'équilibre du budget |

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

Du 7 décembre 2010

Signé : Alain ROUSSEAU

Arrêté n° 876

- Adhésion de Coron au syndicat mixte du Bassin du Layon (SMBL)

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-18 ;  
Vu l'arrêté préfectoral D2-73 n° 1974 du 29 novembre 1973 modifié, portant création du syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Layon ;  
Vu la demande d'adhésion au SMBL présentée par la commune de Coron par délibération du 26 mars 2009;  
Vu la délibération du comité du SMBL, datée du 24 septembre 2010 acceptant cette adhésion ;  
Vu les avis favorables recueillis par les conseils de communautés de communes et conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée :  
- communauté de communes du Vihierois Haut Layon : délibération du 11 octobre 2010  
- communauté de communes des Coteaux du Layon : délibération du 15 octobre 2010  
- communauté de communes de la région de Chemillé : délibération du 20 octobre 2010  
- communauté de communes de la région de Doué la Fontaine : délibération du 16 novembre 2010  
- Chalonnes sur Loire : délibération du 21 octobre 2010  
- Chaudefonds sur Layon : délibération du 4 octobre 2010  
- Rochefort sur Loire : délibération du 18 octobre 2010  
- Saint Laurent de la Plaine : délibération du 7 octobre 2010  
- Saint Aubin de Luigné : délibération du 15 octobre 2010  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête

**ARTICLE I -** : La commune de Coron est autorisée à adhérer au syndicat mixte du bassin du Layon (SMBL) à compter du 1er janvier 2011.

**ARTICLE II -** : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 29 novembre 1973 susvisé sont ainsi modifiées :

« Il est formé entre :

- la communauté de communes de la région de Doué la Fontaine (à l'exception des communes de Montfort et Les Ulmes)
- la communauté de communes des Coteaux du Layon (à l'exception des communes de Mozé sur Louet et de Notre Dame d'Allençon)
- la communauté de communes de la région de Chemillé (à l'exception de la commune de La Chapelle Rousselin)
- la communauté de communes du Vihierois Haut Layon

et

les communes de :

- Chalonnes sur Loire
  - Chaudefonds sur Layon
  - **Coron**
- Rochefort sur Loire
- Saint Aubin de Luigné
- Saint Laurent de la Plaine

un syndicat qui prend la dénomination de « syndicat mixte du bassin du Layon » (S.M.B.L.).

**ARTICLE III :** Les nouveaux statuts sont annexés au présent arrêté.

**ARTICLE IV:** Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Cholet et de Saumur, le président du S.M.B.L., les maires des communes et présidents des communautés de communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 9 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

## - Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Layon

### Article 1 : DENOMINATION

Il est formé un Syndicat Mixte du Bassin du Layon « S.M.B.L. » entre :

Ø Les communes riveraines du Layon : Saint-Aubin-de-Luigné, Rochefort-sur-Loire, Chateaufonds-sur-Layon, et Chalonnes-sur-Loire ;

Ø La Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine comprenant les communes de : Brigné-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Denezé-sous-Doué, Doué-la-Fontaine, Forges, Louresse-Rochemenier, Meigné-sous-Doué ; Saint Georges-sur-Layon et Les Verchers-sur-Layon (à l'exclusion des communes de Montfort et des Ulmes qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;

Ø La commune de : Saint Laurent de la Plaine ;

Ø La Communauté de Communes des Coteaux du Layon comprenant les communes de : Aubigné-sur-Layon, Beaulieu-sur-Layon, Champ-sur-Layon, Chavagnes-les-Eaux, Faveraye-Mâchelles, Faye d'Anjou, Martigné-Briand, Rablay-sur-Layon, Saint-Lambert-du-Lattay, Thouarcé (à l'exclusion des communes de Mozé-sur-Louet et Notre-Dame-d'Allençon qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;

Ø La Communauté de Communes de la région de Chemillé comprenant les communes de : Chanzeaux, Chemillé, Cossé d'Anjou, La Jumellière, Melay, Neuvy-en Mauves, Sainte Christine, Saint Georges-des-Gardes, Saint Lézin, La Salle de Vihiers, La Tourlandry, Valanjou (à l'exclusion de la commune de La Chapelle-Rousselin qui n'est pas incluse dans le périmètre du bassin versant) ;

Ø La Communauté de Communes du Vihierois Haut-Layon comprenant les communes de : Cernusson, Clérré-sur-Layon, Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Montilliers, Nueil-sur-Layon, Passavant, Saint Paul-du-Bois, Tancoigné, Tigné, Trémont, et Vihiers.

Ø **La commune de Coron.**

### Article 2 : OBJET

Le syndicat a pour objet, l'aménagement, la mise en valeur du réseau hydrographique et la gestion des aspects hydrauliques du bassin versant du Layon :

- sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes situé dans le périmètre du bassin versant du Layon,
- dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux, de protection et de gestion de la ressource en eau, de protection et de valorisation des sites et des paysages.

#### ***Les domaines de compétences du Syndicat sont :***

##### ***Ø Volet "Qualité de l'eau et des milieux humides" :***

- améliorer la qualité globale de la ressource en eau, veiller à sa conservation,
- préserver et améliorer la qualité du patrimoine hydrobiologique du bassin versant,
- préserver et améliorer la diversité faunistique et floristique du bassin versant dans son intégralité.

##### ***Ø Volet "Gestion quantitative de la ressource" :***

- veiller à la libre circulation des eaux (crue, étiage),
- participer à la rationalisation de l'irrigation,
- aménager et gérer les barrages implantés sur le réseau hydrographique.

##### ***Ø Volet "Communication"***

- information et sensibilisation de l'ensemble de la population du bassin versant au sujet de la ressource en eau et de l'environnement du bassin versant,
- organiser toutes les opérations de sensibilisation et d'information permettant au S.M.B.L. d'atteindre ses objectifs.

##### ***Ø Volet "Paysage"***

- préservation, amélioration et valorisation des sites et des paysages, dans un objectif de protection et d'amélioration de la ressource en eau et de la biodiversité sur le bassin versant.

##### ***Ø Volet "Tourisme"***

- être un partenaire pour les organismes chargés du développement touristique,
- favoriser le développement touristique propre au Layon et son bassin versant.

Dans un souci d'optimiser l'investissement public, le Syndicat acquerra, au besoin, les droits immobiliers en vue de la réalisation des objectifs sus-mentionnés (acquisition de bande de terrain longeant la rive d'une largeur minimum de 4 m ou sites exceptionnels...) en vue de la réalisation des objectifs susmentionnés.

Le Syndicat pourra également aider les communes riveraines adhérentes dans cette démarche de maîtrise foncière des rives.

Dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E. s'appliquant à l'ensemble du bassin versant du Layon, le S.M.B.L. sera Maître d'Ouvrage de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) pour les actions entrant dans ses champs de compétence (Maîtrise d'Ouvrage et Animation) et pourra assurer des missions en partenariat avec d'autres organismes.

### Article 3 : SIEGE

Le siège du syndicat est fixé dans la commune de THOUARCE, à l'adresse suivante :

Mairie - 49380 THOUARCE

### Article 4 : DUREE

Le S.M.B.L. est institué pour une durée illimitée.

### Article 5 : COMPOSITION

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune (adhérente et par commune faisant partie de ou des communautés de communes et rattachée à cette compétence) représentée au S.M.B.L., désignés par les conseils municipaux et (ou) des conseils communautaires membres du syndicat, après chaque élection municipale. En cas d'absence d'un délégué titulaire, celui-ci pourra se faire représenter par le délégué suppléant de sa commune ou de sa communauté de communes.

Le Comité Syndical, chargé d'administrer le syndicat, se réunit au moins une fois par semestre. Il approuve les orientations de gestion et les programmes de travaux élaborés par les commissions, décide des travaux nécessaires et éventuellement ceux définis par la C.L.E., vote les moyens de financement correspondants et répartit les charges. Un Bureau est élu par le Comité Syndical; il est composé du Président et d'au moins 1 vice-président par sous bassin hydrographique.

Le Bureau peut constituer autant de Commissions de Travail qu'il compte de membres.

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre, de même que les commissions de travail.

#### Commissions Hydrographiques :

Il est créé des Commissions hydrographiques pour le Layon et chacun de ses grands sous bassins. Ces derniers seront définis à l'intérieur des 5 sous bassins identifiés dans le cadre du S.A.G.E. Layon-Aubance : "Layon amont", "Layon moyen", "Lys", Hyrôme" et "Layon aval".

La liste des communes appartenant aux commissions étant définie de façon géographique, une commune peut se trouver dans plusieurs sous bassins. Celle-ci siègera alors dans plusieurs Commissions hydrographiques si elle est concernée par au moins deux cours d'eau principaux.

Les Commissions hydrographiques se composent des délégués titulaires et des délégués suppléants déjà élus par les communes et communautés de communes pour siéger au sein du Comité Syndical.

Par ailleurs, chacune de ces commissions pourra mettre en place sur son territoire des comités consultatifs regroupant des personnes représentatives : des propriétaires, des exploitants agricoles, des viticulteurs et des différents usagers de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de manière à permettre une consultation et une concertation avec les différentes parties prenantes intéressées par les projets des commissions. Ces Comités ne peuvent avoir voix délibérative.

### Article 6 : REPARTITION DES CONTRIBUTIONS

La contribution des communes et des Communautés de Communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du S.M.B.L. est déterminée au prorata de 3 critères :

Ø Superficie de la commune comprise dans le périmètre du bassin versant,

Ø Nombre d'habitants de la commune,

Ø Longueur de rives des cours d'eau principaux situées sur le territoire de la commune.

La formule de calcul de cette contribution est définie par le règlement intérieur.

#### Gestion du passif du S.I.B.L. :

La dette du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Layon, contractée par les 22 communes riveraines du Layon, sera remboursée par ces seules communes, sans que la charge ne soit supportée par les nouveaux membres adhérant au S.M.B.L.

### Article 7 : RESSOURCES DU SYNDICAT

Les ressources du syndicat peuvent être notamment :

Ø La contribution des communes et des communautés de communes adhérentes,

Ø Les subventions,

Ø Le produit des emprunts,

Ø Les sommes reçues pour services rendus (particuliers, associations, administrations...),

Ø Les revenus des biens meubles et immeubles du syndicat,

Ø Les produits des dons et legs.

### Article 8 :

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux et (ou) des Conseils Communautaires décidant de la formation du Syndicat.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 9 décembre 2010

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général de la préfecture

Signé: Alain ROUSSEAU

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
Communes du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE,  
de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX

- Désignation des membres du syndicat de l'association syndicale de  
propriétaires des levées du Marillais

Arrêté SG / MAP n° 2010-406  
A R R Ê T É

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, et notamment son article 43,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**Vu** le décret impérial du 6 août 1863 instituant l'association syndicale regroupant les propriétaires intéressés par l'endiguement de la rive gauche de la Loire sur les communes du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX,

**Vu** le courrier adressé au préfet de Maine-et-Loire le 22 octobre 2010 par lequel le président de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS sollicite la désignation des membres du syndicat de ladite association,

**Considérant** que l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS est dans l'incapacité de réunir l'assemblée générale des propriétaires des parcelles comprises dans son périmètre syndical,

**Considérant** que la désignation des membres du syndicat d'une association syndicale constituée d'office est à l'initiative de l'autorité administrative lorsque l'assemblée des propriétaires ne parvient pas à procéder à cette formalité réglementaire,

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

A R R Ê T É

**ARTICLE 1er**

Sont nommés membres titulaires du syndicat de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS pour une durée de deux ans :

- M. Paul GALLIER, « Les Boistoux » - 49530 LIRE
- M. Yves BRAULT, « La Chétinière » - 49270 CHAMPTOCEAUX
- M. Daniel CRESPIER, 12 « L'Ouche du Bellay » - BOUZILLE
- M. Georges BAUMARD, « La Galloire » - 49430 DRAIN
- M. Marcel BEZIE, « La Farouère » - 49410 LE MARILLAIS

**ARTICLE 2**

Sont nommés membres suppléants du syndicat de ladite association syndicale pour une durée de deux ans:

- M. Jean-Paul EPOUDRY, « La Butte de la Pierre » - 49530 LIRE
- M. Gaston GODIN, « La Patache » - 49270 CHAMPTOCEAUX
- M. Olivier BARILLER, « La Loge de la Vallée » - 49530 BOUZILLE
- M. Christian TOUBLANC, « L'Hardellière » - 49530 DRAIN
- M. Stéphane GABORY, « Le Chalet » - 49410 LE MARILLAIS

**ARTICLE 3**

Le syndicat ainsi constitué procédera à la désignation du président et du vice-président de l'association syndicale des levées du MARILLAIS conformément aux dispositions de l'article 22 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et de l'article 23 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires,

#### **ARTICLE 4**

- le secrétaire général de la préfecture,
- le sous-préfet de CHOLET,
- le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- le percepteur de CHAMPTOCEAUX, receveur de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS,
- le président de l'association syndicale de propriétaires des levées du MARILLAIS,
- les maires du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant quinze jours au moins dans les mairies du MARILLAIS, de BOUZILLE, de LIRE, de DRAIN et de CHAMPTOCEAUX, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A ANGERS, le 24 novembre 2010

Le Préfet

signé : Richard SAMUEL

- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Avrillé

A R R E T E  
SG/MAP N° 2010-400

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

**VU** l'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 accordant à la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, une subvention de 85 372 €, pour contribuer à la réalisation du terrain d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune d'Avrillé, et notamment son article 3 ;

**VU** le courrier de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole du 29 octobre 2010 confirmant la non exécution du projet de réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune d'Avrillé ;

**CONSIDERANT** que le projet n'a pu aboutir dans le délai prévu à l'article 3 de l'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 ;

**SUR** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

A R R E T E

Article 1er :  
L'arrêté DAPI/BCC n°2007-1336 du 4 décembre 2007 est annulé.

Article 2 :  
La subvention visée est caduque.

Article 3 :  
Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 19 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaireGénéral de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Service construction habitat ville

Unité études Observations et Politiques de l'habitat

- Annulation d'un arrêté de subvention d'un aire d'accueil des gens du voyage sur la commune des Ponts de Cé

**A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

**VU** l'arrêté SG/BCC n°2006-1185 du 26 décembre 2006 accordant à la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, une subvention de 170 744 €, pour contribuer à la réalisation du terrain d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune des Ponts de Cé, et notamment son article 3 ;

**VU** l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1471 du 15 décembre 2008 prolongeant le délai de réalisation des travaux d'un an ;

**VU** le courrier de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole du 29 octobre 2010 confirmant le retard du projet de réalisation du terrain d'accueil sur le territoire de la commune des Ponts-de Cé ;

**CONSIDERANT** que le projet n'a pu aboutir dans le délai prévu à l'article 1 de l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1471 du 15 décembre 2008 ;

**SUR** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

**A R R E T E**

Article 1er :

L'arrêté SG/BCC n°2006-1185 du 26 décembre 2006 est annulé.

Article 2 :

La subvention visée est caduque.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 19 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaireGénéral de la Préfecture

signé : Alain ROUSSEAU

- Approbation de la carte communale de BREIL

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine et Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et L.124-1 et suivants ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mai au 11 juin 2009 et l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

VU la délibération du Conseil municipal de BREIL en date du 13 octobre 2010 approuvant la carte communale ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de carte communale élaboré par le conseil municipal de BREIL conduit à délimiter des zones de développement de la commune dans le respect des principes généraux définis aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des Territoires ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La carte communale de BREIL, telle qu'annexée au présent arrêté, est approuvée.

**ARTICLE 2** : La délibération du conseil municipal et le présent arrêté approuvant la carte communale seront affichés en mairie pendant un mois. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département; la publicité mentionne, en outre, les lieux où le dossier peut être consulté. L'approbation de la carte communale produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités ci-dessus ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

**ARTICLE 3** : Le dossier pourra être consulté en mairie de BREIL et à la sous-préfecture de Saumur.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saumur et le maire de BREIL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

FAIT à ANGERS, le 10 DEC. 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture

Signé : Alain ROUSSEAU

- Transfert des locaux de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU

Agrément N° 207  
A R R E T E

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU les arrêtés ministériels des 30 octobre 1987, 2 novembre 1987, 21 décembre 1987 et 10 février 2010 relatifs aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002-448, agréant sous le numéro 207 l'entreprise de transports sanitaires SAS AMBULANCES COLAISSEAU à CHOLET ;

VU le courrier de Monsieur Fabrice COLAISSEAU, directeur de la SAS AMBULANCES COLAISSEAU, en date du 26/11/2010 informant le changement d'adresse de l'implantation de CHOLET ;

VU l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en date du 31 mai 2010, donnant délégation de signature à Madame Juliette DANIEL, déléguée territoriale de Maine et Loire;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : L'entreprise de transports sanitaires SAS AMBULANCES COLAISSEAU, représentée par Messieurs Fabrice et Michel COLAISSEAU, agréée sous le numéro 207, est autorisée à transférer les locaux de l'implantation géographique située à CHOLET :

- du 6 avenue de la Richardière 49300 CHOLET
- au 36 avenue de Nantes 49300 CHOLET

Cette autorisation a pris effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**ARTICLE 2** : Conformément au décret n° 2003-674 du 29 avril 2004 modifié sus visé, cette implantation est tenue de participer à la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire.

**ARTICLE 3** : Le manquement aux obligations prévues par la réglementation en vigueur par le titulaire de l'agrément sus visé, pourra entraîner le retrait temporaire ou sans limitation de durée de son agrément.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture et la déléguée territoriale de Maine et Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 2 décembre 2010

P/ le préfet  
la déléguée territoriale de Maine et Loire,

signé : J. DANIEL

Direction de l'accompagnement et des soins  
Département accès aux soins hospitaliers

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé  
à

Affaire suivie par Alain Quéguiner

Monsieur le Président Directeur Général  
de la SAS Clinique de l'Anjou  
87, rue du Château d'Orgemont  
49044 ANGERS CEDEX 1

02 49 10.42.94

courriel : [alain.queguiner@ars.sante.fr](mailto:alain.queguiner@ars.sante.fr)

Recommandée avec A.R.

Référence : DC/AQ/2010-  
à Nantes, le  
Chirurgie esthétique  
pièce(s) jointe(s) : Décision

Monsieur le Président Directeur Général,

Je vous prie de trouver ci-joint, à titre de notification, la décision concernant votre demande de renouvellement d'autorisation des installations de chirurgie esthétique à la Clinique de l'Anjou, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Sophie DESAULLE

- Renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique  
de la clinique de l'Anjou

Décision DAS/ASH/054/2010/49

La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 6322-1 à L 6322-3, R 6322-1 à R 6322-29, D 6322-30 à D 6322-48,

VU l'arrêté du préfet du Maine-et-Loire en date du 9 août 2006 autorisant la SAS Clinique de l'Anjou à poursuivre l'exploitation d'une installation de chirurgie esthétique dans les locaux de l'établissement, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers,

VU la demande, reconnue complète, formée par la SAS Clinique de l'Anjou en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation susvisée,

CONSIDERANT que les installations de chirurgie esthétique de la clinique respectent les conditions fixées aux articles R 6322-15 à R 6300-29 du code de la santé publique, les obligations prévues à l'article L 6322-2 ainsi que les conditions techniques de fonctionnement prévues aux articles D 6322-31 à D 6322-30 et que les résultats de l'évaluation de l'activité pour la période passée sont satisfaisants,

Décide

**Article 1er** : Le renouvellement de l'autorisation des installations de chirurgie esthétique de la clinique de l'Anjou, 87, rue du Château d'Orgemont à Angers est accordé à la SAS Clinique de l'Anjou.

**Article 2** : La durée de validité de la présente décision est de cinq ans à compter du 9 août 2011.

**Article 3** : La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution de cette décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Maine et Loire.

Fait à Nantes 22 novembre 2010

Pour la directrice générale et par délégation  
Le Directeur de l'Accompagnement et des soins  
signé : Laurent CASTRA

Direction de l'Accompagnement et des Soins  
Département d'accès aux soins de Premiers Recours  
Affaire suivie par : Caroline DOS SANTOS  
( 02.41.25.76.22  
02.41.25.76.96  
Mél : [caroline.dos-santos@ars.sante.fr](mailto:caroline.dos-santos@ars.sante.fr)  
Objet : PHARMACIE AUGER  
Arrêté n° ARS-PDL/DAS/1716/2010/49

- Portant sur la demande de licence de transfert de la Pharmacie AUGER, sis 5 place du 77<sup>ème</sup> Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune exploité par Monsieur Frédéric AUGER.

La Directrice Générale  
De l'Agence Régionale de Santé  
des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L5125-14 et R. 5125-1 à R. 5125-12 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;

VU l'arrêté ministériel du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officine de pharmacie ;

VU la demande présentée par Monsieur Frédéric AUGER, pharmacien, tendant au transfert de la Pharmacie AUGER sis 5 place du 77<sup>ème</sup> Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis de la même commune, demande enregistrée au vu de l'état complet du dossier, en date du 26 juillet 2010 ;

VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 28 octobre 2010;

VU l'avis de la Chambre syndicale des pharmaciens de Maine-et-Loire en date du 20 octobre 2010 ;

VU l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Pays-de-Loire en date du 15 octobre 2010 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 28 septembre 2010 ;

VU la décision en date du 1er avril 2010 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire à Monsieur Laurent CASTRA, directeur de l'Accompagnement et des Soins ;

CONSIDERANT que le transfert sollicité ne modifiera pas l'approvisionnement de la population en médicaments ;

CONSIDERANT que le local proposé est conforme aux conditions minimales prévues ;

CONSIDÉRANT que le transfert de l'officine de pharmacie s'effectue conformément à l'article L. 5125-3 du code de la santé publique, au sein de la même commune de CHOLET et qu'ainsi la condition prévue à l'article L. 5125-14 du code de la santé publique est remplie ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La demande de licence, présentée par Monsieur Frédéric AUGER, pharmacien en vue d'être autorisée à transférer l'officine de pharmacie sise 5 place du 77<sup>ème</sup> Régiment 49300 CHOLET vers le 87 rue Paradis dans la même commune, est acceptée.

**ARTICLE 2** - Une licence n°49#000423 est délivrée à Monsieur Frédéric AUGER, pour le nouvel emplacement de l'officine de pharmacie.

**ARTICLE 3** – l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2001 sera abrogée, dès l'ouverture de la nouvelle pharmacie au public.

**ARTICLE 4** – L'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

**ARTICLE 5** - De plus et sauf en cas de force majeure, l'officine ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales détenant une partie du capital social et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine, au titre des 1° à 4° de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé.

**ARTICLE 6** - Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

**ARTICLE 7** – Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île de Gloriette – 44041 NANTES CEDEX 01) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

**ARTICLE 8** : Le Directeur Général-adjoint et le Directeur de l'accompagnement et des soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à NANTES le 24 novembre 2010

Pour la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire,  
Le directeur de l'accompagnement et des soins,

signé : Laurent CASTRA.

Direction de l'Accompagnement et des Soins  
Département d'accès aux soins de Premiers Recours  
Affaire suivie par : Caroline DOS SANTOS  
( 02.41.25.76.22  
02.41.25.76.96  
Mél : [caroline.dos-santos@ars.sante.fr](mailto:caroline.dos-santos@ars.sante.fr)

Arrêté n° ARS-PDL/DAS/1715/2010/49

Relatif à la demande de licence de transfert de la Pharmacie FLATRES, sis  
1 quai de la Noë 49080 BOUCHEMAINE, vers le 34 rue Chevrière dans la  
même commune exploité par Mademoiselle Julie FLATRES.

La Directrice Générale  
De l'Agence Régionale de Santé  
des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L5125-14 et R. 5125-1 à R. 5125-12 ;

VU l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-801 en date du 21 novembre 2000 déterminant la ou les communes desservies par chaque officine de pharmacie du département de Maine-et-Loire située dans une commune de moins de 2 500 habitants prévu au V de l'article 65 de la loi du 27 juillet 1999 susvisée, modifié par l'arrêté préfectoral SCIM/BCAC n° 2002-1222 en date du 13 février 2002 déterminant la ou les communes desservies par les officines de pharmacie situées dans une commune de 2 500 habitants et plus prévu à l'article 17 de la loi du 17 janvier 2002 susvisée, modifié par l'arrêté préfectoral SG/BCIC n° 2003-98 en date du 17 février 2003, modifié par l'arrêté préfectoral SG/BCIC n° 2004-166 en date du 20 février 2004 ;

VU la demande présentée par Mademoiselle Julie FLATRES, pharmacienne, tendant au transfert de la Pharmacie FLATRES sis 1 quai de la Noë à BOUCHEMAINE (49080), vers le 34 rue Chevrière dans la même commune, demande enregistrée au vu de l'état complet du dossier, en date du 27 mai 2010 ;

VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 3 août 2010 ;

VU l'avis de la Chambre syndicale des pharmaciens de Maine-et-Loire en date du 3 août 2010 ;

VU l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens des Pays-de-Loire en date du 2 juillet 2010 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 28 juin 2010 ;

VU le courrier de réponse de la Mairie de BOUCHEMAINE, en date du 8 septembre 2010, sur les questions du caractère inondable du lieu sollicité ;

VU la décision en date du 1er avril 2010 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire à Monsieur Laurent CASTRA, directeur de l'Accompagnement et des Soins ;

VU l'arrêté ARS-PDL/DAS/1606/2010/49 du 24 septembre 2010 refusant le transfert au 34 rue Chevrière à BOUCHEMAINE (49080)

VU le recours gracieux de Madame Julie JOACHIM FLATRES transmis à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 5 novembre 2010 ;

CONSIDERANT les derniers éléments transmis attestant que si l'emplacement proposé reste exposé à un risque d'inondation mais avec une probabilité extrêmement faible. Considérant que les conditions d'accès (de plain-pied) du futur local apportent notamment une amélioration significative et permanente en termes d'accessibilité. Considérant en conséquence que ce dernier point doit être analysé comme un élément majeur d'amélioration de la desserte pharmaceutique de la population concernée ;

CONSIDERANT que le local proposé est conforme aux conditions minimales prévues ;

CONSIDÉRANT que le transfert de l'officine de pharmacie s'effectue conformément à l'article L. 5125-3 du code de la santé publique, au sein de la même commune du BOUCHEMAINE et qu'ainsi la condition prévue à l'article L. 5125-14 du code de la santé publique est remplie ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La demande de licence, présentée par Mademoiselle Julie FLATRES, pharmacienne en vue d'être autorisée à transférer l'officine de pharmacie sise au 1 quai de la Noë à BOUCHEMAINE (49080), vers le 34 rue Chevière dans la même commune, est acceptée.

**ARTICLE 2** - Une licence n°49#000422 est délivrée à Mademoiselle Julie FLATRES, pour le nouvel emplacement de l'officine de pharmacie.

La licence de création n° 49#000246 en date du 27 février 1981 est annulée.

**ARTICLE 3** – l'arrêté ARS-PDL/DAS/1606/2010/49 du 24 septembre 2010 refusant le transfert au 34 rue Chevière à BOUCHEMAINE (49080) est abrogé.

**ARTICLE 4** – L'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

**ARTICLE 5** - De plus et sauf en cas de force majeure, l'officine ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant l'expiration d'un délai de cinq ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales détenant une partie du capital social et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine, au titre des 1° à 4° de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé.

**ARTICLE 6** - Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

**ARTICLE 7** – Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile de Gloriette – 44041 NANTES CEDEX 01) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

**ARTICLE 8** : Le Directeur Général-adjoint et le Directeur de l'accompagnement et des soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et de la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à NANTES le 17 novembre 2010

Pour la directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire,  
Pour le directeur de l'accompagnement et des soins,  
Le responsable du département « accès aux soins de premiers recours »

signé : Florent POUGET

- Modification des tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de  
CHOLET

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L 174-3 ;

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 6145-1, R 6145-21, R 6145-22, R 6145-24 et R 6145-25 ;

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

VU l'arrêté n° DAS/407/2010/49 de la Directrice Générale de l'Agence Régional de le Santé en date du 18 juin 2010 fixant pour 2010 le montant de la dotation annuelle de financement du Centre Hospitalier de CHOLET;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/ASH/ 759 / 2010 /49 de la Directrice Générale de l'Agence Régional de le Santé en date du 13 août 2010 fixant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, les tarifs journaliers de prestation du Centre Hospitalier de CHOLET;

VU la circulaire n° DGOS/R1/DSS/1A/2010/177 du 31 mai 2010 relative à la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé ;

VU la décision du Directeur, prise après concertation avec le Directoire et le Conseil de Surveillance de l'établissement, du 29 octobre 2010 relative à la décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et aux propositions de tarifs

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, au Centre Hospitalier de CHOLET sont fixés ainsi qu'il suit :

	Code tarif	Montant
Hospitalisation à temps complet :		
- Médecine pédiatrie	11	491, 10 €
- Chirurgie obstétrique	12	647, 90 €
- Psychiatrie	13	338, 00 €
- Spécialités coûteuses	20	1.407, 70 €
- Soins de suite	30	348, 10 €
- Rééducation réadapt. Fonctionnelle	31	295, 50 €
Hospitalisation de jour		
- Médecine pédiatrie	50	506, 80 €
- Dialyse	52	688, 50 €
- Psychiatrie de jour	54	295, 50 €
- Rééducation réadapt. Fonctionnelle	56	267, 40 €
- Centre de jour adolescents	57	295, 50 €
- Chirurgie	90	647, 70 €
Hospitalisation de nuit		
- Psychiatrie	60	211, 00 €
Hospitalisation à domicile		
- Placement familial spécialisé	33	74,00 €
S.M.U.R.		
La demi-heure		886, 80 €

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (DRJSCS B.P. 62535 – 44325 NANTES CEDEX 3) dans un délai de un mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, l'Agent Comptable, le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 25 Novembre 2010

P/La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de la Santé  
Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins

signé : Laurent CASTRA

CENTRE HOSPITALIER DE LONGUE  
DECISION

- Délégation de signature (format word) de M. PINSON, Directeur du CH de Saumur et du CH de Longué.

Le Directeur du Centre hospitalier de Saumur et du Centre hospitalier de Longué,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L 6143-7 prévoyant notamment que le directeur peut déléguer sa signature,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune entre le Centre hospitalier de Saumur et le Centre hospitalier de Longué prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2009,

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 18 février 2008, nommant M. Jean-Christophe PINSON en qualité de Directeur du Centre hospitalier de Saumur et du Centre hospitalier de Longué,

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 novembre 2000, nommant M. Yves ROQUEBERNOU en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 février 2005, nommant Mme Annie-Laure DESPREZ en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 février 2005, nommant Mme Valérie BOISMARTEL en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 28 janvier 2010, nommant Mme Caroline DERRIEN en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 17 février 2010, nommant M. Pierre BECQUE en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier de Saumur et au Centre hospitalier de Longué,

Vu la décision en date du 6 octobre 2009 portant recrutement de M. Gildas LAOT en qualité de Directeur des soins infirmiers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 27 octobre 2010, agréant Mme Catherine DAGORET en qualité de Directrice de l'IFSI et de l'IFAS du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 11 mai 2010 nommant Mme Sylvie CHEVET-DOUCET en qualité de Cadre supérieur de santé au Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 26 novembre 2008, nommant M. Philippe FRANÇOIS en qualité d'Ingénieur hospitalier principal au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 19 août 2002, nommant M. Alain BITAUD en qualité d'Attaché d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 3 février 2003, nommant Mme Yolande VIGNAL en qualité d'Attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 20 décembre 2003, nommant Mme Laurence AUVINET en qualité d'Attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Saumur,

Vu le contrat en date du 31 août 2007, nommant M. David BRIAND en qualité de Technicien supérieur hospitalier, responsable de l'hôtellerie restauration du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 7 janvier 1997, nommant M. Axel ROUHIER en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 28 août 2008, nommant Mme Laurence WICKAERT en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 11 mai 2009 nommant Mme Elise EDOUARD en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 01/10/2010 nommant Mme Sandrine DESMARRES en qualité d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 9 janvier 2008 nommant Mme Aude PERCEVAULT en qualité d'Adjoint administratif hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe, faisant fonction d'Adjoint des cadres hospitaliers au Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 nommant M. Lucien VION en qualité d'Agent chef 2<sup>ème</sup> catégorie à la cuisine du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 30 novembre 2004 nommant M. Yannick BOISNIER en qualité Maître ouvrier à la cuisine du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 26 mars 2001 nommant M. Christian BLUIN en qualité de Maître ouvrier au Centre

hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 21 juillet 2008 nommant M. Sébastien DUBOIS en qualité de Maître ouvrier au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 21 juillet 2008 nommant M. Didier MASSON en qualité de Maître ouvrier au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 18 octobre 2007 nommant M. Philippe OUVRARD en qualité d'Analyste au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu l'arrêté ministériel en date du 2 décembre 1988, nommant Mme Brigitte PAULMIER, en qualité de Praticien hospitalier au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur et la décision en date du 29 octobre 2009 nommant Mme Brigitte PAULMIER responsable de la pharmacie,  
Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, nommant Mme Julie TEIL en qualité de Praticien hospitalier au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu le contrat en date du 7 février 2006, nommant Mme Evelyne LE MASNE DE CHERMONT en qualité de Praticien attaché au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu le contrat en date du 11 décembre 2009 portant recrutement de Mme Violaine SOLANS en qualité de Praticien contractuel au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu le contrat en date du 21 septembre 2010 portant recrutement de Mme Stéphanie PICARD en qualité de Praticien contractuel au service pharmacie du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 1988, nommant M. Edouard BICHIER en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2001, nommant Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 août 1989, nommant Mme le Dr Florence BABIN en qualité de Praticien hospitalier au laboratoire du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 10 juin 2004 nommant Mme Béatrice JEANNE en qualité de Technicienne de laboratoire de classe supérieure,  
Vu la décision en date du 15 avril 1991 nommant Mme Patricia JAN en qualité de Technicienne de laboratoire,  
Vu la décision en date du 15 avril 1991 nommant Mme Isabelle GIRARD en qualité de Technicienne de laboratoire,  
Vu la décision en date du 9 décembre 1994 nommant Mme Catherine BESLOT en qualité de Technicienne de laboratoire,  
Vu la décision en date du 3 mai 1995 nommant M. Benoit CHARIEAU en qualité de Technicien de laboratoire,  
Vu la décision en date du 26 novembre 1998 nommant Mme Danièle GOUIN en qualité de Technicienne de laboratoire,  
Vu la décision en date du 8 janvier 2002 nommant Mme Valérie MAUDET en qualité de Technicienne de laboratoire,  
Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 nommant Mme Virginie LESCOUEZEC en qualité de Technicienne de laboratoire,  
Vu la décision en date du 7 octobre 2005 nommant Mme Béatrice GIRARDEAU en qualité de Cadre de santé au CH de Saumur,  
Vu la décision en date du 12 mai 2005 nommant Mme Christine CHENOIR en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 26 décembre 1997 nommant Mme Marie-Odile LAFFONT en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 8 octobre 2007 nommant Mme Isabelle PILLET en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> juin 1981 nommant Mme Marie-Christine PANTALEON en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 16 octobre 2006 nommant Mme Nathalie MOISSON en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 28 novembre 2008 nommant Mme Carmen LEROYER en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 2 janvier 1983 nommant Mme Annie MOREAU en qualité d'IDE au Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 8 juin 2010 nommant M. Marc POIRIER en qualité d'OPQ affecté à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu la décision en date du 22 août 2001 nommant Mme Delphine BEAUCHENE en qualité d'Aide-soignante affectée à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,  
Vu le contrat en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 nommant Mme Emilie HUET en qualité d'Agent d'entretien qualifié affecté à la chambre mortuaire du Centre hospitalier de Saumur,

Vu la décision en date du 27 novembre 2006 nommant Mme Christelle HARMANGE en qualité de Cadre de santé au Centre hospitalier de Saumur et la décision de mise à disposition du Centre hospitalier de Longué en date du 9 février 2010,

Vu le contrat en date du 12 juillet 2010 portant recrutement de Mme Aurore CHAMPION en qualité de Cadre de santé au Centre hospitalier de Longué,

Vu le contrat en date du 16 août 2010 portant recrutement de M. Laurent DERRIEN en qualité d'Attaché d'administration hospitalière contractuel au Centre hospitalier de Longué,

## DECIDE

1<sup>ère</sup> partie relative au Centre hospitalier de Saumur

### **Article 1er – délégation générale**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, à effet de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur et de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, délégation générale de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur, de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, et de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, délégation générale de signature est donnée à Mme Caroline DERRIEN, directrice adjointe.

### **Article 2 - délégation particulière à la Direction des ressources humaines et des affaires médicales**

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines et des Affaires médicales, à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction, ou en cas d'empêchement, à Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, et notamment :

#### Article 2.1

- Documents financiers hors paie

ø états de frais de déplacement

ø gardes médicales

ø vacations d'attachés

ø prises en charge et factures accidents du travail

ø honoraires médicaux, secteur privé

- Documents financiers de paie

ø cotisations - CGOS - ENSP - IRCANTEC

ø taxes sur salaires

ø traitements non mandatés

ø décomptes indemnités journalières

ø prises en charge et factures accidents

ø états DADS

- *Actes administratifs - titres de recettes (personnel)*

ø recrutements

ø décisions

ø contrats de travail

ø affectations

ø notations

ø ordres de mission

ø autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel

ø conventions de stage

ø attestations ASSEDIC - déclarations - CNRACL - Sécurité sociale

ø certificats de réduction SNCF

### **- Mesures d'ordre interne**

- ø notes de service relatives aux affectations ou à l'organisation du travail
- ø autorisations de congés – absences pour événements familiaux
- ø tout courrier interne relatif à la gestion des personnels
- ø certificats administratifs
- ø certificats de travail et de salaire
- ø notes internes aux agents ou responsables de service pour information ou convocation à une réunion
- ø convocations individuelles au bureau du personnel
- ø accords réduction d'horaires pour femme enceinte
- ø courriers d'information de suite de recrutement
- ø certificats de frais de garde d'enfant
- ø notes d'information individuelles de versement d'acompte sur salaire et de toute rectification d'erreurs matérielles sur salaire
- ø les conventions de stage pour les stagiaires extérieurs

### **Article 2.2**

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer au nom de Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe, les pièces énumérées ci-après :

- ø correspondances avec les organismes de formation
- ø diffusion des notes d'information relatives aux stages
- ø bulletins d'inscription auprès des organismes de formation
- ø ordres de mission pour formation des agents
- ø convocations aux réunions du comité local de formation
- ø convocations aux réunions des correspondants de formation
- ø conventions avec les organismes de formation
- ø demandes de remboursement auprès de l'ANFH

En l'absence de Mme Laurence AUVINET, Attachée d'administration hospitalière, cette délégation de signature est suspendue. La signature est alors assurée par Mme Annie-Laure DESPREZ, Directrice adjointe.

### **Article 3 : délégation particulière à la Direction des Affaires Financières, de l'Activité et du Système d'information**

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Financières, de l'Activité et du Système d'information, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes se rapportant à la fonction d'ordonnateur, ainsi que tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction, et notamment :

- ø les virements de crédits de l'ordonnateur (article L 6143-7 de la loi du 31 juillet 1991 modifiée),
- ø les documents se rapportant aux contrats d'emprunts,
- ø les certificats administratifs,
- ø conformément à la délégation de signature définie à l'article L 6143-7 du Code de la santé publique, et au Code des marchés publics, le procès-verbal et les pièces des marchés,
- ø les documents se rapportant aux marchés informatiques (fiches de notification, avis d'information...) et contrats d'emprunts à l'exclusion du marché ou contrat d'emprunt, des avenants et rapports de présentation,
- ø les notes de service relatives à sa direction et à son organisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Yolande VIGNAL, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les documents se rapportant à la fonction d'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe, une délégation permanente de signature est donnée à Mme DESPREZ, Directrice adjointe, et à M. OUVRARD, Responsable du système d'information, à l'effet de signer :

- ø les bons de commande et les factures concernant l'informatique, dans le cadre de la certification du service fait, dans la limite de 50 000 €,
- ø les avenants de reconduction de maintenance de matériels informatiques et installations.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme BOISMARTEL, Directrice adjointe, et de Mme VIGNAL, Attachée d'administration hospitalière, M. Axel ROUHIER, Adjoint des cadres hospitaliers, est autorisé à signer les seuls documents se rapportant aux contrats d'emprunts à l'exclusion des contrats et avenants auxdits contrats.

#### **Article 4 : délégation particulière à la gestion des admissions/sorties**

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Valérie BOISMARTEL, Directrice adjointe chargée des finances, de l'activité et du système d'information, et, en subdélégation à M. Alain BITAUD, Attaché d'administration hospitalière, à effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de cette direction, et notamment :

ø les décisions liées à la situation des hospitalisés notamment dans le cadre des mesures définies par la loi du 27 juin 1990,

ø les certificats administratifs,

ø les courriers concernant les usagers, hormis les réponses aux personnes ayant émis une réclamation (sauf celles en rapport avec la facturation des frais de soins et d'hospitalisation), et les échanges avec l'assureur titulaire du contrat de responsabilité civile de l'hôpital,

ø le courrier ordinaire concernant les usagers ayant trait aux dossiers des malades hospitalisés, hébergés ou externes, les ordres de saisie et les autorisations de sortie au cours d'une hospitalisation ainsi que les conventions de tiers conclues avec les mutuelles et autres organismes complémentaires,

ø les documents concernant les procédures contentieuses en matière d'obligation alimentaire,

ø les états de ressources des résidents hébergés au titre de l'aide sociale,

ø les admissions aux EHPAD, au vu d'un dossier complet,

ø les registres de naissance ou de décès,

ø les documents autorisant l'admission des patients hospitalisés sous contrainte, ainsi que tout courrier en rapport avec la gestion des hospitalisations sous contrainte,

ø tous actes et correspondances se rapportant à l'accueil familial et thérapeutique, notamment les contrats et avenants,

ø les mémoires et factures à mettre en paiement relevant du service des usagers,

ø les permissions de sortie et les autorisations de transport de corps,

Concernant ce dernier point, délégation de signature est également donnée à Mme Aude PERCEVAULT, faisant fonction d'Adjoint des cadres hospitaliers et aux Cadres de santé de garde.

ø les autorisations de départ de corps,

Concernant ce point, délégation de signature est également donnée à Mme Béatrice GIRARDEAU, Cadre de santé, pour les personnes décédées à la Résidence Antoine Cristal, aux IDE de la Résidence Antoine Cristal : Mmes Christine CHENOIR, Marie-Odile LAFFONT, Isabelle PILLET, Marie-Christine PANTALEON, Nathalie MOISSON, Carmen LEROYER et Annie MOREAU et aux agents de la chambre mortuaire : Mmes Delphine BEAUCHENE, Emilie HUET et M. Marc POIRIER.

#### **Article 5 : délégation particulière à la Direction des services économiques et des services techniques**

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe chargée des services économiques et techniques, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes et correspondances se rapportant à l'activité de sa direction, et notamment :

##### Article 5.1

ø l'animation et la responsabilité des Commissions de choix,

ø les bons de commande et ordres de travaux (à l'exception des marchés) dans la limite de 50 000 €

ø les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des services économiques et des services techniques

ø les notes de service, les correspondances internes ou externes à l'établissement liées à l'activité de sa direction

ø les contrats (location d'immeubles, de véhicules, de matériels, assurances, maintenance, nettoyage, etc.)

ø les conventions

ø les avis de consultation et appels à la concurrence

ø les documents se rapportant aux marchés passés selon une autre procédure que l'appel d'offres

ø les titres et bordereaux de recettes du Clos Cristal.

##### Article 5.2

Une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sandrine DESMARRES, Mme Elise EDOUARD et

Mme Laurence WICKAERT, Adjointes des cadres hospitaliers, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et sous son contrôle :

- ø les mémoires et factures à mettre en paiement relevant des Services économiques et des Services techniques,
- ø les correspondances des Services économiques et techniques,
- ø les bons de commandes d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €,
- ø les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant des Services économiques,

#### Article 5.3

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Philippe FRANCOIS, Ingénieur, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et sous son contrôle :

- ø les demandes de congés annuels et autorisations d'absence des agents relevant des Services techniques,
- ø les bons de commandes de petit matériel, de petites fournitures, de travaux courants, d'entretien et de réparation, d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €,
- ø les procès-verbaux de réception pour les travaux d'entretien courant,
- ø les courriers auprès des entreprises, sauf ceux ayant un caractère purement administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe, et de M. FRANCOIS, Ingénieur, délégation de signature est donnée à M. Sébastien DUBOIS, Maître ouvrier, faisant fonction de Technicien supérieur hospitalier, M. Christian BLUIN, Maître ouvrier et M. Didier MASSON, Maître ouvrier pour les commandes citées ci-dessus.

#### Article 5.4

Une délégation permanente de signature est donnée à M. David BRIAND, Technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer au nom de Mme Caroline DERRIEN, Directrice adjointe et sous son contrôle, les commandes et factures des denrées alimentaires d'un montant inférieur ou égal à 4 000 €.

En cas d'empêchement ou d'absence, délégation de signature est donnée à M. Lucien VION, Agent chef, ainsi qu'à M. Yannick BOISNIER, Maître ouvrier.

#### **Article 6 : délégation particulière à la Direction des soins infirmiers**

M. Gildas LAOT, Directeur des soins et Coordonnateur général des soins reçoit délégation de signature pour les actes et correspondances intéressant les affaires qui lui sont confiées et particulièrement les plannings de travail, les ordres de mission, les réponses aux demandes de formation et autorisations d'absence des personnels placés sous la responsabilité de la direction des soins ainsi que les protocoles d'hygiène et de sécurité après avis de la Sous-commission de la CME chargée des questions relatives à la lutte contre les infections nosocomiales (CLIN).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gildas LAOT, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sylvie CHEVET-DOUCET, Cadre supérieur de santé.

#### **Article 7 : délégation particulière à la Direction de l'Institut de formation en soins infirmiers et de l'Institut de formation d'aides-soignants**

Mme Catherine DAGORET, Directrice de l'IFSI/IFAS reçoit délégation de signature pour les questions relatives :

- ø aux concours d'entrée
- ø aux conseils techniques
- ø aux conseils de discipline
- ø au suivi budgétaire des instituts
- ø aux courriers adressés aux autorités de tutelle
- ø aux épreuves des diplômes

ainsi que pour les conventions des stages réalisés en dehors du Centre hospitalier de Saumur, les conventions et contrats de formation des étudiants et les attestations de formations aux premiers secours, les ordres de mission des personnels des instituts et autorisations d'absence.

#### **Article 8 : délégation particulière aux affaires générales et aux usagers**

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint chargé des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à cette fonction.

En lien avec le directeur, M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, assure la gestion des affaires générales et notamment le dispositif conventionnel avec l'ensemble des partenaires du centre hospitalier, le régime et les

dossiers d'autorisation d'activité et d'équipement ainsi que les enquêtes ne relevant pas directement des directions fonctionnelles.

Il est notamment en charge :

ø de la coordination et du suivi de la convention tripartite,  
ø de la coordination de la filière gériatrique et du dossier HAD,  
en lien avec les autres directions fonctionnelles.

Il est le directeur référent du secteur personnes âgées qui intègre les services du Centre hospitalier de Longué.

### **Article 9 : délégation particulière relative à la gestion et à la commande de la Pharmacie**

Vu l'instruction M 21 sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics, sur proposition de la Directrice des services économiques, une délégation de signature est donnée à Mme Brigitte PAULMIER, Praticien hospitalier et responsable du service Pharmacie, à Mme Julie TEIL, Praticien hospitalier à la pharmacie, à Mme Evelyne LE MASNE DE CHERMONT, Praticien attaché à la pharmacie, à Mme Stéphanie PICARD, Praticien attaché à la pharmacie et à Mme Violaine SOLANS, Praticien contractuel à la pharmacie et responsable de l'unité de stérilisation, à l'effet de signer :

ø les bons de commande des produits pharmaceutiques et fournitures médicales,  
ø les factures à mettre en paiement relevant de la pharmacie.

### **Article 10 : délégation particulière relative à la gestion et à la commande de fourniture de laboratoire et examens réalisés par un laboratoire extérieur**

Une délégation de signature est donnée à Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX, Praticien hospitalier responsable du laboratoire, à l'effet de signer :

ø les bons de commande des produits et fournitures de laboratoire,  
ø les factures à mettre en paiement relevant du laboratoire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Sylvie CHASSEPOUX, délégation est donnée à M. Edouard BICHER et à Mme le Dr Florence BABIN, Praticiens hospitaliers, ainsi qu'au faisant fonction de cadre, Mme Béatrice JEANNE et aux techniciens de laboratoire, Mme Catherine BESLOT, M. Benoît CHARIEAU, Mme Isabelle GIRARD, Mme Danièle GOUIN, Mme Patricia JAN, Mme Virginie LESCOUEZEC et Mme Valérie MAUDET.

### **Article 11 : délégation particulière d'urgence, dans le cadre de l'astreinte administrative**

Mme Annie-Laure DESPREZ  
Mme Valérie BOISMARTEL  
Mme Caroline DERRIEN  
M. Gildas LAOT  
M. Philippe FRANCOIS  
M. Alain BITAUD  
Mme Yolande VIGNAL  
Mme Laurence AUVINET

disposent d'une délégation permanente de signature pour tous les actes dressés dans le cadre de leur astreinte administrative.

2ème partie relative au Centre hospitalier de Longué

### **Article 12 – délégation générale**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à effet de signer au nom du directeur, tous actes, décisions, avis, notes de service et courriers internes ou externes à l'établissement ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. PINSON, Directeur, et de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint chargé des affaires générales et des usagers, la délégation de signature est confiée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint chargé de la qualité et de la gestion des risques.

### **Article 13 : délégation particulière aux affaires générales et à la gestion des usagers**

En lien avec le directeur, M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, assure la gestion des affaires générales et notamment le dispositif conventionnel avec l'ensemble des partenaires et le régime des autorisations d'activité.

Il est en charge des dossiers à portée générale et stratégique, notamment la gestion et le suivi du Projet d'établissement, du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, de la Convention tripartite, du Projet de vie, du plan « Hôpital 2012 ».

Il assure plus spécifiquement la coordination et la préparation des instances, notamment la rédaction des rapports budgétaires et de gestion, le suivi de la démarche qualité et de certification, en lien avec la Cellule qualité et de gestion des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à l'activité de cette direction.

#### Article 13.1

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, et sous son contrôle, les réponses aux personnes ayant émis une réclamation et les échanges avec l'assureur titulaire du contrat de responsabilité civile de l'hôpital.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, délégation de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint puis à M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière.

### **Article 14 : délégation particulière à la qualité et gestion des risques**

M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint, est chargé de la qualité et gestion des risques. A ce titre, il a en charge l'animation et le suivi de la démarche qualité et de certification. Il en définit les axes et dimensions stratégiques avec le directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, toutes les notes et correspondances internes et externes se rapportant à l'activité de cette direction.

### **Article 15 – délégation particulière à la gestion des ressources humaines**

Cette gestion est placée sous la responsabilité de M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière. Il assure la gestion statutaire de l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux, met en place les effectifs nécessaires au bon fonctionnement du service en coordination avec l'encadrement des services et la Direction des soins du Centre hospitalier de Saumur.

M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, reçoit délégation de signature à l'effet de signer tous actes et correspondances se rapportant à la gestion des ressources humaines, des affaires médicales et de la formation, au nom du directeur et sous son contrôle, et notamment :

- ø Les recrutements et courriers de suite de recrutement
- ø Les décisions
- ø Les contrats de travail
- ø Les affectations
- ø Les notations
- ø Les notes de service relatives aux affectations ou à l'organisation du travail
- ø Les courriers internes relatifs à la gestion des personnels
- ø Tout document se rapportant à la formation des personnels.

Il élabore, en lien avec le directeur, une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, met en œuvre le Projet social et assure le suivi du tableau des effectifs.

#### Article 15.1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, la délégation de signature est suspendue. La signature est alors assurée par M. Jean-Christophe PINSON, Directeur.

## **Article 16 : délégation particulière à la Direction des soins infirmiers**

M. Gildas LAOT, Directeur des soins et Coordonnateur général des soins reçoit délégation de signature pour les actes et correspondances intéressant les affaires qui lui sont confiées et particulièrement les plannings de travail, les ordres de mission, les réponses aux demandes de formation et autorisations d'absence des personnels placés sous la responsabilité de la direction des soins ainsi que les protocoles d'hygiène et de sécurité après avis de la Sous-commission de la CME chargée des questions relatives à la lutte contre les infections nosocomiales (CLIN).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gildas LAOT, une délégation permanente de signature est donnée à Mme Sylvie CHEVET-DOUCET, Cadre supérieur de santé.

## **Article 17 – délégation particulière à la gestion des services économiques, techniques, financiers et de la pharmacie**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur, une délégation permanente de signature est donnée à M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur, tous actes, documents et correspondances concernant :

ø l'animation et la responsabilité des Commissions de choix

ø Les bons de commande d'un montant supérieur à 1 000 €

ø Les contrats (locations d'immeubles, de véhicules, de matériels, assurances, maintenance, nettoyage...)

ø Les conventions

ø Les contrats d'emprunt.

### Article 17.1

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Jean-Christophe PINSON, Directeur et de M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint, une délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint.

### Article 17.2

M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du directeur et sous son contrôle :

ø les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €.

## **Article 18 – délégation particulière d'urgence, dans le cadre de l'astreinte administrative**

- M. Yves ROQUEBERNOU, Directeur adjoint,
- M. Pierre BECQUE, Directeur adjoint,
- M. Laurent DERRIEN, Attaché d'administration hospitalière,
- Mme Christelle HARMANGE, Cadre de santé
- Mme Aurore CHAMPION, Cadre de santé

disposent chacun d'une délégation permanente de signature, dans le cadre de leur astreinte administrative.

3ème partie relative aux dispositions générales

**Article 19 :** Les délégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 20 :** La présente décision sera portée à la connaissance des Receveurs des deux établissements et de toute personne qu'elle vise expressément. Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Maine et Loire.

Elle annule et remplace la décision du 8 octobre 2010

Saumur, le 14 décembre 2010

Le Directeur

du Centre hospitalier de Saumur

et du Centre hospitalier de Longué

signé : Jean-Christophe PINSON

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE MAINE ET LOIRE

Service : Porte-Drapeau

Affaire suivie par : Mr ROUSIER

: 02.41.47.82.98

: 02.41.47.82.99

- Diplôme d'honneur de porte drapeau

LE PRÉFET DE-MAINE-et-LOIRE

Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'arrêté ministériel du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2006 portant désignation des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation,  
**Vu** le procès-verbal du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation du 17 novembre 2006 portant désignation des membres de la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau,  
**Vu** l'avis émis par la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau réunie le 15 octobre 2010.

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de 3 ans à :

**MM BELL Patrick**

né le 12 juillet 1955 à Saulxures-sur-Moselotte (88)  
domicilié à MAZE Alpins – Mécanisés

SIDI-BRAHIM de Maine-et-Loire  
Amicale des Anciens Chasseurs à Pied  
5 années de service de porte-drapeau

**BIDON Lucien**

né le 15 décembre 1936 à Vritz (44)  
domicilié à CHAMPIGNE

Union Nationale des Combattants  
Section de Champigné  
7 années de service de porte-drapeau

ARTICLE 2 : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de **10 ans à :**

**ABELARD Marcel**

né le 6 décembre 1933 à Ste-Christine (49)  
domicilié à STE CHRISTINE

Union Nationale des Combattants  
Section de Ste Christine  
11 années de service de porte-drapeau

**BOURGET Maurice**

né le 12 juillet 1935 à Bouzillé (49)  
domicilié à BOTZ-en-MAUGES

Union Nationale des Combattants  
Section de Botz-en-Mauges  
16 années de service de porte-drapeau

**BOUTEILLER René**

né le 25 janvier 1939 à Mouliherne (49)  
domicilié à MOULIHERNE

Union Nationale des Combattants  
Section de Mouliherne  
10 années de service de porte-drapeau

**MARIN Armand**

né le 12 mai 1934 à Mouliherne (49)  
domicilié à MOULIHERNE

Union Nationale des Combattants  
Section de Mouliherne  
15 années de service de porte-drapeau

**METAIREAU Marcel**

né le 16 avril 1939 à Faye d'Anjou(49)  
domicilié à LA MEIGNANNE

Union Nationale des Combattants  
Section de La Meignanne  
15 années de service de porte-drapeau

**ODIAU Moïse**

né le 19 janvier 1931 à Fontevraud l'Abbaye (49)

Union Nationale des Combattants  
Section de Fontevraud l'Abbaye

domicilié à FONTEVRAUD L'ABBAYE

12 années de service de porte-drapeau

**PICHONNEAU Maxence**

né le 31 janvier 1935 à St Philbert-du-Peuple (49)

domicilié à VERNANTES

Union Nationale des Combattants

Section de Vernantes

16 années de service de porte-drapeau

**PINAUD Gilbert**

né le 10 février 1933 à Bressuire (79)

domicilié à CHOLET

Association Départementale des ACPG/CATM

Section de Cholet

16 années de service de porte-drapeau

**PINEAU Gérard**

né le 25 juin 1941 à La Meignanne (49)

domicilié à BOUCHEMAINE

Union Nationale des Combattants

Section de La Meignanne

15 années de service de porte-drapeau

**PRIGENT Noël**

né le 7 août 1940 à La Pouèze (49)

domicilié à LA POUÈZE

Fédération Nationale des Anciens Combattants  
en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de La Pouèze

18 années de service de porte-drapeau

**ROTUREAU Michel**

né le 10 mars 1937 au Longeron (49)

domicilié au LONGERON

Association Départementale des ACPG/CATM

Section du Longeron

10 années de service de porte-drapeau

**ARTICLE 3** : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de **20 ans à** :

**BOUVET André**

né le 21 septembre 1924 à Angers (49)

domicilié à GENE

Mairie de Gené

20 années de service de porte-drapeau

**GRAVELEAU Raymond**

né le 19 septembre 1939 à St Pierre des

Echaubrognes (79)

domicilié à CHOLET

Fédération Nationale des Anciens Combattants  
en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de Cholet

26 années de service de porte-drapeau

**GUILLOT Georges**

né le 6 mai 1931 à St Léger-des-Bois (49)

domicilié à ANGERS

Souvenir Français

Délégation de Maine-et-Loire

20 années de service de porte-drapeau

**ARTICLE 4** : Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de services de **30 ans à** :

**MESCHAIN Jules**

né le 5 janvier 1938 à St Hilaire-du-Bois (49)

domicilié à LA FOSSE de TIGNE

35 années de service de porte-drapeau

Fédération Nationale des Anciens combattants  
en Algérie, Maroc et Tunisie

Comité de Tigné

**ARTICLE 5** : La directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargée de l'exécution de la présente décision.

A ANGERS, le 21 octobre 2010

Signé : Richard SAMUEL

THEATRE LE QUAI  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI  
SEANCE DU 26 novembre 2010

- Projet de convention pour la gestion du bar restaurant du Forum du Quai

Référence : DEL-2008-14

*Rapporteur* : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE:

Le bar situé dans le forum du Quai est actuellement géré par un exploitant signataire d'une convention d'occupation d'une durée de 3 ans.

Or, pour des raisons de développement de son activité économique, il a émis le souhait de rompre son engagement avant la date d'échéance de la convention.

L'EPCC a donc lancé un appel à la concurrence pour la gestion du bar-restaurant, avec un cahier des charges à respecter. Celui-ci impose notamment des horaires d'ouverture à respecter en fonction des spectacles.

A ce jour .....offres ont été déposées, .....ont été déclarées recevables.

Un jury sera constitué afin de recevoir les candidats sélectionnés en entretien. Les critères définis sont les suivants :

- capacités professionnelles et expérience du candidat / 50 points
- capacités culinaires, originalité et qualité des propositions, variété de la carte pour tout public (tarifs) /30 points
- adéquation du projet du candidat en harmonie avec le lieu /20 points.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention ci-annexée pour la gestion du bar-restaurant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ayant entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article R.1431-7,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment l'article 12,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 22 avril 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNAMITE

DECIDE,

Article 1 : APPROUVE La convention en annexe à la présente délibération pour la gestion du bar-restaurant du Forum du Quai.

Article 2 : autorise le Directeur de l'EPCC à signer tous documents afférents à ladite convention.

Article 3 : les recettes versées par le gestionnaire seront imputées au chapitre 70 du budget de l'EPCC.

La Vice-présidente,  
Monique Ramognino

THEATRE LE QUAI  
 DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DE L'EPCC THEATRE LE QUAI  
 SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- Décision budgétaire modificative N°1- exercice 2010

Référence : DEL-2010-10

Rapporteur : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente du Conseil d'administration.

EXPOSE :

La décision budgétaire modificative n°1 permet d'apporter les principales modifications suivantes au budget portant sur l'exercice 2010.

Section d'exploitation:

Recettes

- 13 000 € de subvention DRAC – jumelage et pas[s]age pour l'année 2010
- 27 000 € de subvention complémentaire pour le projet européen Imagine 2020.
- 47 000 € de produits d'exploitations,
- 12 000 € de remboursements CPAM, liés aux congés maternité.
- 15 000 € de quote-part de subvention en plus
- 29 000 € virement à la section de fonctionnement

Dépenses

- chapitre 011 – Charges à caractère général pour 75 000 €
- chapitre 012 – Charges de personnel pour 53 000 €
- chapitre 042 – Dotations aux amortissements – 14 000 €

Tous ces éléments conduisent à proposer au Conseil d'administration la décision budgétaire modificative intégrant ces nouvelles recettes et dépenses de fonctionnement, et qui s'équilibre de la façon suivante:

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
74	7431	13 000 €	
74	744	27 000 €	
70	7061	27 000 €	
	7084	9 000 €	
	7087	12 000 €	
	7088	14 000 €	
	70831		15 000 €
013	6459	12 000 €	
011	6282	46 000 €	
011	637	29 000 €	
012	6451	53 000 €	
042	777	15 000 €	
042	6811		14 000 €

Section d'investissement :

Recettes

-Amortissements sur immobilisations réduits : 14 000 €uros

## Dépenses

-Amortissements des subventions d'équipements supplémentaires : 15 000 €uros

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
040	13914	15 000,00 €	
040	28154		4 000 €
	28155		2 000 €
	28181		4 000 €
	28183		4 000 €

Cette décision modificative s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	114 000 €	143 000 €
Investissement	15 000 €	-14 000 €
Virement à la section d'investissement	29 000 €	
Virement à la section fonctionnement		29 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 000 €</b>	<b>158 000 €</b>

En conséquence, je vous propose d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu la délibération du CA de l'EPCC théâtre le Quai en date du 4 février 2010 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 (DBM1) présentée ci-dessus.

La Vice-Présidente  
signé : Monique Ramognino

THEATRE LE QUAI  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- Adoption d'un tarif de location pour un salon de l'EPCC LE QUAI

Référence : DEL-2010-12

Rapporteur : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE :

Afin de pouvoir répondre aux demandes de location de salle des organismes au sein du Quai-Forum des arts vivants, il convient de fixer des tarifs de location des différents lieux proposés.  
Cette proposition est faite au regard des tarifs pratiqués dans la région pour la location de salles similaires.

Aussi je vous propose d'approuver le tarif suivant (tarif H.T.) :

Lieu	Caractéristiques	Bénéficiaires	Coût
Salon 1	Capacité d'accueil 25 personnes	Entreprises, syndicats professionnels, établissements publics, associations	400 €

Ce tarif est applicable pour une journée ou une soirée de location.

Les demandes de location de salles seront étudiées en fonction du but poursuivi et en fonction de la disponibilité des salles avec un taux de réduction maximum de 100% accordé par le directeur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPCC en date du 14 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article 1 : APPROUVE l'application du tarif mentionné ci-dessus.

Article 2 : Les recettes liées à la location du salon seront imputées au chapitre 70 du budget de l'EPCC.

La Vice-Présidente

signé : Monique RAMOGNINO

THEATRE LE QUAI  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

- *Approbation du budget primitif pour l'exercice 2011*

Référence : DEL-2010-11

Rapporteur : Madame Monique RAMOGNINO, Vice-présidente

EXPOSE :

Le budget primitif de l'EPCC Théâtre Le Quai est présenté au Conseil d'administration qui, conformément à l'article 12, alinéa 2 des statuts de l'EPCC Théâtre Le Quai, est invité à délibérer sur ledit budget, par chapitres, en fonctionnement et en investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

A l'instar du précédent budget, c'est dans un contexte économique maussade que nous inscrivons ce projet de budget 2011. A cette incertitude sur les repères macro-économiques, s'ajoutent des interférences de nature politique. Si le budget global du Ministère augmente de 2,1%, la répartition des crédits n'est pas favorable au spectacle vivant (662,9 M € sur 7,5 Mds € avec une augmentation de 0% par rapport à 2010). Pourtant, nous devons faire face à la hausse des coûts de production et de diffusion qui concernent les frais liés à l'activité artistique même.

A cette conjoncture peu favorable, s'ajoutent des hausses croissantes de coûts de fonctionnement. Ces hausses budgétaires s'expliquent par une augmentation des tarifs des prestataires du Quai (gardiennage, maintenance) et des besoins en entretien du fait de l'utilisation intensive des locaux.

Cette situation qui se fait jour dans le cadre du budget primitif 2011, risque de rendre difficile le financement des temps forts du Quai dans les mois et années à venir : *Schools*, le festival *Jours étranges* et *Pas[s]age*. Cependant, nous souhaitons maintenir l'équilibre de programmation entre les esthétiques composant l'offre artistique du Quai en général et de l'EPCC en particulier à savoir le cirque, la musique et le jeune public.

Malgré un contexte de baisse généralisée des crédits alloués à la Culture, la Ville poursuivra son soutien financier en attribuant une subvention augmentée de deux points (coefficient de GVT-glisserment/vieillesse/technicité), sous réserve de l'adoption du budget primitif 2011 par le Conseil municipal.

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation ont été budgétées à hauteur de 466 000 € pour l'exercice 2011, soit une baisse de 4,31% par rapport au budget 2010 s'expliquant par un allègement nécessaire de la programmation et une prévision financière tenant compte d'un démarrage de saison 2010/2011 moins favorable que les saisons précédentes.

Un effort de recherche de ressources propres se poursuivra en 2011 de manière croissante (locations d'espace, réflexion sur l'évolution des tarifs).

Un club de partenaires du Quai verra également le jour au printemps 2011 afin d'organiser et fédérer des actions de mécénat culturel.

Le montant prévisionnel des subventions allouées par la DRAC et le Conseil régional ont fait l'objet d'une inscription identique au BP 2010, néanmoins des demandes de subvention sur projet leurs seront soumises en fin d'année 2010 et au cours de l'année 2011.

Les subventions versées via les fonds du programme culturel européen dans le cadre du projet *Imagine 2020/Art et changement climatique* s'élèvent en 2011 à 22 500€. Elles soutiennent la programmation d'un café forum sur le thème du développement durable, de deux co-productions de créations de Rachid Ouramdane et Philippe Ménard (*Cie Non Nova*) ainsi qu'un spectacle jeune public.

Dépenses d'exploitation

**-Offre artistique et culturelle :**

Avec une augmentation globale de 0,90% des charges, nous présentons un budget contenu, mais fidèle aux engagements de développement culturel figurant dans le projet du Quai. La pluralité de l'offre artistique sera ainsi préservée (musique, cirque, jeune public) et maintenue dans son niveau de qualité. Nous retrouverons les trois axes constitutifs de la saison du Quai à savoir : le soutien à la création, la diffusion d'une programmation cirque, jeune public et musique et les rendez-vous du Forum.

-Soutien à la création: le budget 2011 permettra de co-produire des créations à hauteur de 40 000€. En dehors des co-productions citées ci-dessus, un soutien financier et technique sera alloué à l'artiste Nathalie Béasse pour son prochain spectacle *Wonderful world* (programmé les 21 et 22 mai 2011 au Quai). Cette co-production réunit également le NTA et le CNDC autour de ce projet artistique pluridisciplinaire.

-Diffusion : les dépenses prévues au budget 2011 prennent en considération un volume d'activités identique de nos partenaires NTA et CNDC ainsi que la possible reconduction du festival Schools qui aura lieu du 14 au 18 juin 2011.

#### **-Rendez-vous du Forum :**

La majeure partie des partenariats mis en place en 2010 seront renouvelés (CNAR, Terre des sciences entre autres). Au vu du succès rencontré à l'occasion de l'exposition Ousmane Sow, le partenariat avec le festival des Accroche-cœurs serait ainsi reconduit à l'automne 2011.

A cette dynamique existante viendront s'ajouter de nouveaux projets en 2011. Fin janvier, le Quai accueillera ainsi deux ciné-concerts et des lectures de scénarii dans la cadre d'un partenariat renforcé avec le festival Premiers plans. La Ville d'Angers accueillera pour la première fois les Journées thématiques de La Scène qui se dérouleront au Quai les 30 et 31 mars prochain.

#### **-Charges courantes (hors budget artistique) :**

Si la constitution du budget 2011 permet d'absorber des coûts de fonctionnement croissants : +13, 33% pour les dépenses de maintenance (20 000 € de frais de maintenance des pompes à chaleur), +5% sur les tarifs des frais de gardiennage, c'est en raison d'efforts de rationalisation des charges et grâce au maintien voire à la diminution des autres postes budgétaires (droits de cession par exemple).

#### **-Dépenses de personnel :**

La masse salariale est maîtrisée (+ 0,48% au global).

-personnel permanent : 1 380 000 € (+2% par rapport au montant prévisionnel au 31/12/2010)

-personnel intermittent : 100 000 € (-20%)

Un effort important sera consacré à la maîtrise du volume d'heures du personnel intermittent.

#### Dépenses d'investissement

Les principales dépenses concerneront les aménagements suivants :

-installation de porteuses en T 400 (35 000€)

-remplacement batteries SSI (5000€)

-télécommandes stores pour le Forum (6 643€)

-anémomètre pour la terrasse (6 735€).

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de la Région Pays de la Loire pour le financement d'acquisition de matériel scénique (porteuses T 400 par exemple).

Le budget est présenté selon la nomenclature M4 en deux sections équilibrées :

- Le total de la section d'exploitation s'élève à 4 698 000 €

- Le total de la section d'investissement s'élève à 95 000 €

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget primitif 2011 tel qu'il est présenté.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu le projet de budget primitif et ses annexes,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2011 ci-annexé, chapitre par chapitre.

La Vice-Présidente

signé : Monique RAMOGNINO

THEATRE LE QUAI  
CONVENTION D'OCCUPATION ET DE GESTION

Bar-restaurant  
du Quai-Forum des arts vivants

ENTRE:

L'EPCC LE QUAI

Représenté par Monsieur Christian MOUSSEAU-FERNANDEZ en sa qualité de Directeur,

Dont le siège social est situé 17 rue de la Tannerie BP 30 114

49101 ANGERS cedex 02, Tel : 02 44 01 22 22

Numéro SIRET : 483 321 915 00017, Code A.P.E. : 9001Z

Ci-après désigné "**LE QUAI**" d'une part,

**ET :**

Représentée par en sa qualité de Gérant

Dont le siège social est situé

Adresse de facturation :

N° SIRET

Ci-après désigné « **L'EXPLOITANT** » d'autre part,

Il est exposé ce qui suit

Par conséquent il est convenu ce qui suit

Le bar-restaurant situé dans le Forum du Quai s'insère dans la réalisation du projet artistique et culturel du Quai-Forum des arts vivants. Il se doit d'être un facteur de l'attractivité et de l'image de ce dernier à travers un service rendu au public.

Article premier - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir l'ensemble des modalités d'occupation et d'utilisation du bar-restaurant. Cet espace de convivialité devra intégrer le projet culturel du Quai-Forum des arts vivants, lieu de création et de diffusion des œuvres artistiques contemporaines. Il devra agir en synergie avec les actions proposées tout au long de la saison culturelle.

Article 2- Obligations des parties:

1 – Obligations de l'exploitant :

L'exploitant devra intégrer le projet culturel du Quai-Forum des arts vivants au cœur de la gestion du bar-restaurant. Il devra proposer des animations en synergie avec les activités et thématiques proposées au Quai-Forum des arts vivants (tant par l'EPCC, que le CNDC et le NTA).

L'exploitant devra offrir dans les locaux mis à sa disposition et aménagés à cette fin les consommations, produits et petite restauration que l'intégralité du public peut attendre d'un bar situé dans l'enceinte d'un théâtre.

L'exploitant devra donc :

- concevoir l'équipement mobilier complémentaire et la décoration du lieu en accord avec la direction du Quai, proposer une dénomination et une signalétique adaptée,
- intégrer le projet culturel et artistique du Quai-Forum des arts vivants,
- assurer la gestion des locaux et de l'équipement (bar, stockage, réserve...)
- assurer la vente de consommations (Licence IV) et la petite restauration **a minima** pendant les jours où le Quai propose au public une offre artistique et culturelle (spectacle, conférence, débat, vernissage, etc) nécessitant son ouverture et éventuellement durant la pause déjeuner,
- respecter les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des locaux qu'à l'activité exercée.

2 – Obligations du Quai:

Un planning mensuel des spectacles et manifestations sera transmis à l'exploitant du bar-restaurant ainsi que toute information utile relative aux projets du Quai et aux activités programmées.

Un référent sera désigné au sein de l'EPCC afin d'assurer le suivi des relations avec l'exploitant et de lui permettre de remplir les obligations définies ci-dessus. Une réunion sera organisée avant chaque 31 décembre et 31 juin (fin

de saison) au cours de laquelle un bilan semestriel sera effectué.

Le Quai s'engage à mentionner de manière lisible l'existence du bar-restaurant sur tous les supports de communication destinés aux publics du Quai-Forum des arts vivants.

Article 3- Conditions générales d'exploitation :

1 – Ouverture :

Dès lors qu'il y a un spectacle ou une manifestation programmée au Quai, le bar devra être ouvert 1 heure avant le début du spectacle, à 18h30 au minimum en cas de spectacle en soirée, et ce jusqu'à au moins une heure après la fin de spectacle.

Une ouverture du bar sera possible en dehors des jours de spectacles et manifestations proposées au Quai, du mardi au vendredi inclus (heures du déjeuner) en accord avec l'EPCC et après validation du respect des règles de sécurité en vigueur. Cette faculté supplémentaire d'ouverture sera faite à l'initiative de l'exploitant.

En dehors de la saison culturelle, les horaires pourraient être réadaptés.

Le bar devra également être ouvert à l'occasion des autres manifestations ouvertes au public, comme les répétitions publiques, conférences, rencontres, mini-concerts du conservatoire, ouvertures de résidences d'artistes, vernissages (il pourra prendre le relais sur la durée lorsqu'un pot sera offert à cette occasion), etc.

Par ailleurs, le Forum et le Parvis du Quai étant de plus en plus fréquentés car situés sur un parcours de promenade (Doutre – Cale de la Savatte - Lac de Maine), une possibilité de terrasse ouverte à l'heure du déjeuner et l'après-midi est envisageable en concordance avec les dates d'ouverture du lieu.

2 – Gestion :

L'exploitant assurera lui-même et à ses risques et périls l'exploitation et la gestion du bar-restaurant. A ce titre, il fera notamment son affaire de :

- l'approvisionnement des denrées alimentaires et des boissons ;
- leur vente à la clientèle ;
- l'acquisition de matériels, fournitures et autorisations qui seront nécessaires à son activité ;
- l'embauche et la gestion du personnel ;
- la propreté et le nettoyage des locaux ;
- l'évacuation des déchets ;
- la mise en place du mobilier terrasse devant le bar sur une partie du forum ou sur le parvis.

L'exploitant veillera pour les besoins de son activité à approvisionner et à évacuer ses déchets du bar en accord avec la direction technique de l'EPCC et à des moments qui ne présentent aucune gêne pour les autres activités se déroulant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ensemble immobilier constituant Le Quai.

Si l'exploitant décide de diffuser de la musique, en dehors des disques des artistes accueillis au Quai, il aura à sa charge le versement des taxes afférentes aux droits d'auteurs (SACEM).

L'exploitant doit user des lieux « loués » suivant la désignation qui leur a été donnée et sans y commettre ni laisser commettre aucun abus ou dégradation.

L'exploitant doit veiller à la qualité du service et à prendre en conséquence toutes dispositions utiles auprès de son personnel et de ses fournisseurs.

L'exploitant s'engage à assurer un débit de boisson d'une parfaite qualité de fraîcheur, d'hygiène et de présentation et un parfait niveau d'hygiène et de propreté pour les WC attenants au bar.

3 – Carte et tarifs :

Carte :

L'exploitant devra développer un projet de carte adaptée aux exigences d'un bar situé au sein d'un lieu programmant des spectacles.

La carte du bar et notamment celle de la restauration rapide/snack devra être variée, originale et correspondre aux influences de la programmation.

L'exploitant devra proposer des produits frais et issus de la production locale dans la mesure du possible ainsi qu'un choix de produits artisanaux, bio et éthiques.

Tarifs :

Les tarifs devront être cohérents avec l'approche « accessible à tous les publics » du Quai.

4– Personnel :

L'exploitant devra se conformer aux dispositions du Code du Travail et aux conventions collectives applicables à son activité.

La tenue du personnel de l'exploitant ainsi que son comportement devront être compatibles avec son activité ainsi qu'avec l'image du Quai.

Toute personne intervenant à la demande de l'exploitant dans l'enceinte du Théâtre Le Quai, et principalement son personnel, est tenue au respect des protocoles de sécurité en usage sur le site et à l'observation du règlement intérieur du Théâtre.

L'exploitant est tenu d'assurer personnellement la gestion du bar-restaurant, avec éventuellement le concours de collaborateurs salariés.

L'exploitant ne pourra prétexter ni le défaut de fonctionnement de tel ou tel bien, ni l'insuffisance de personnel, ni

le manque de rentabilité, pour refuser le service au public sur les horaires d'ouverture du Quai tel qu'ils sont précisés à l'article 3.

Continuité du service les jours de spectacle :

L'exploitant doit assurer la continuité du service, même dans les cas de maladie, d'absences ou de grèves de son personnel. En cas de défaillance de sa part, l'EPCC fera assurer le service aux frais et risques du titulaire, par tout personnel et tout moyen approprié.

Les congés du personnel permanent devront être organisés par roulement, de manière à toujours assurer une continuité dans les prestations.

5- Licence IV :

Le Quai s'engagera à accorder à l'exploitant la libre jouissance de la Licence IV qu'il a acquise pour l'exploitation du bar.

6- Autorisations préalables :

La présentation de la carte proposée à la clientèle du bar-restaurant du Forum, lors de sa conception initiale et à chaque modification, devra être soumise (visuel de la carte, tarifs des produits) au préalable à l'accord exprès et écrit de l'EPCC.

Toute campagne promotionnelle par voies d'affiches, prospectus, presse, radio, télévision... engagée à l'initiative et aux frais de l'exploitant devra être soumise au préalable à l'accord du service communication de l'EPCC.

Afin de respecter l'esthétique et le projet architectural du lieu, tout aménagement du bar et installation de la terrasse devront être soumis au préalable à l'accord de l'EPCC.

#### Article 4 – Les biens

Les biens désignés ci-après seront mis à la disposition de l'exploitant, chargé de l'exploitation du bar-restaurant :

1-Désignation des biens immobiliers :

Les biens ci-après constituent des biens immobiliers par nature. Ils comprennent :

- le bar lui-même de 87 m<sup>2</sup>
- le « comptoir » du bar de 22 m<sup>2</sup>
- un local attenant de 9 m<sup>2</sup>, servant d'office
- deux sanitaires, dont un handicapé, d'une surface totale de : 16.5 m<sup>2</sup>

Ces biens représentent une surface totale de 134.5 m<sup>2</sup>.

Une extension de la surface d'exploitation par l'utilisation d'une partie du Forum est possible dans un périmètre maximum qui suit l'alignement de la largeur du bar et jusqu'à la moitié de la profondeur du Forum. (cf. limites sur le plan, en annexe 1)

Un accueil en terrasse pourra être aménagé sur le parvis du Quai-Forum des arts vivants, dans un périmètre à définir avec l'EPCC et la Ville d'Angers (le parvis relève du domaine public, une autorisation pourra être accordée par la Ville d'Angers dans les limites de la réglementation en vigueur), et selon des critères esthétiques. L'aménagement de la terrasse devra s'intégrer à l'architecture du lieu, elle est donc soumise à autorisation préalable.

2- Désignation des biens mobiliers:

Outre les biens immobiliers désignés ci-dessus, l'EPCC mettra notamment à disposition de l'exploitant les biens mobiliers qualifiés de biens immobiliers par destination :

- comptoir de bar avec rangements et frigos en partie basse, lave vaisselle, réfrigérateur avec congélateur intégré, micro-ondes, caisse-enregistreuse, machine à café, mouleuse, ordinateur en accès wifi, chaîne hifi, écran plasma ; bar mobile

- 16 tables, 48 chaises,

ainsi que les biens mobiliers listés dans l'inventaire figurant en annexe 2 à la présente convention.

Ces biens feront l'objet d'un état des lieux contradictoire entre l'EPCC et l'exploitant qui sera réalisé au moment de l'installation sur le site ainsi qu'au jour de la libération des locaux.

L'exploitant aura à sa charge l'entretien et le remplacement des biens mobiliers (le bien de remplacement devant assurer les mêmes fonctions et respecter l'esthétique globale du bar).

3- Obligation d'entretien et de travaux :

1. L'exploitant est tenu d'assurer le parfait entretien de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition (maintenance comprise) à l'exception de ceux ayant trait aux équipements de chauffage et de climatisation des locaux mis à sa disposition.

L'exploitant est tenu de maintenir en parfait état de propreté et d'hygiène l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition, y compris les grilles et surfaces vitrées.

Il assurera donc lui-même l'entretien de l'ensemble du bar, ainsi que des sanitaires.

A ce titre, l'exploitant supportera le coût des réparations ou des améliorations qui s'avèreraient nécessaires en raison de la vétusté des lieux ou des matériels, des dégradations survenues à l'occasion de l'exploitation, qu'elles

soient de son fait, de celui de son personnel, de ses clients ou de ses fournisseurs.

L'exploitant devra laisser les représentants de l'EPCC visiter les lieux ou les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour l'entretien, les réparations et la sécurité du Quai.

L'exploitant devra prévenir immédiatement l'EPCC de toutes dégradations qu'il constaterait dans les lieux, entraînant des réparations à la charge de l'EPCC. Au cas où il manquerait à cet engagement, il ne pourrait réclamer aucune indemnité en raison de ces dégradations et serait responsable de l'aggravation du dommage survenu après la date à laquelle il l'a constaté.

2. Les projets d'aménagements, de travaux éventuels (démolitions, percement de murs ou de cloisons, changement de distribution...), de décoration, envisagés par l'Exploitant, sur les murs, le sol, le plafond, ou les agencements devront être soumis au préalable à l'accord exprès de l'EPCC et de la Ville d'Angers, propriétaire.

En cas d'accord délivré comme précisé ci-dessus, les travaux seront exécutés sous la surveillance d'un architecte désigné par l'EPCC ou la Ville d'Angers, propriétaire, architecte dont les honoraires seront à la charge de l'exploitant.

Tout embellissement, amélioration, installation ou réparation apporté par l'exploitant aux biens tant immobiliers, que mobiliers, resteront en fin d'exploitation la propriété du propriétaire, sauf décision expresse du propriétaire lors de l'autorisation des travaux.

Ce dernier se réserve à la fin de l'exploitation la possibilité de demander le rétablissement des biens immobiliers dans leur état primitif aux frais de l'exploitant.

## Article 5 – Assurances :

### 1– Obligations d'assurances :

#### Assurance du Quai :

L'EPCC déclare être assuré pour les biens immobiliers et mobiliers dont il a la propriété, contre les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, tempête, foudre, bris de glace et autres dégâts.

L'EPCC, ainsi que son assureur, renoncent à tout recours contre l'exploitant, sauf en cas de sinistre intentionnel de la part de ce dernier.

En cas de sinistre, l'exploitant devra en faire immédiatement la déclaration au référent désigné par le Quai, lequel se chargera des démarches à effectuer auprès de l'assureur.

#### Assurance de l'exploitant :

L'exploitant devra garantir sa responsabilité civile d'exploitant. Il sera seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

L'exploitant devra également assurer ses biens propres entreposés dans les locaux, tant pour les dommages qui pourraient leur être occasionnés que pour ceux qu'ils pourraient causer à autrui.

En cas de dommages aux biens appartenant à l'exploitant, celui-ci sera tenu d'utiliser l'indemnité perçue à la reconstitution des biens endommagés. Il devra prendre toutes dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption injustifiée dans l'exécution du service, que ce soit du fait du sinistre ou des travaux de remis en état engagés à la suite du sinistre.

Pour l'ensemble de ces risques, l'exploitant renonce à tout recours à l'encontre du Quai et de son assureur et s'engage à obtenir de ses assureurs qu'ils y renoncent également.

Le Quai aura obligatoirement communication des contrats souscrits par l'exploitant et aura la faculté de lui demander des modifications dans le cas où ils ne correspondraient pas aux dispositions du présent article.

L'exploitant devra fournir au Quai, chaque année, une attestation justifiant du paiement régulier des primes.

## Article 6 – Dispositions financières :

### 1. Redevance:

L'exploitant sera tenu de verser chaque année à l'EPCC Théâtre Le Quai, à partir de la date de début de la présente convention, en contrepartie des biens mis à disposition et au titre des services que l'exploitant a l'obligation d'organiser conformément aux articles 3 et 4 ci-dessus :

- Une redevance d'occupation actualisable égale en janvier 2011 à 4035 € H.T. par an, soit 30€ H.T./m<sup>2</sup>.

- Une redevance d'exploitation égale à :

4 % du Chiffre d'Affaires Hors-taxes pour un C.A.H.T. compris entre 0 € et 50 000 €,

5 % du C.A.H.T. pour un C.A. H.T. compris entre 50 001 € et 75 000 €

6 % du C.A.H.T. pour un C.A. H.T. compris entre 75 001 € et 100 000 €

7 % du C.A.H.T. pour un C.A. H.T. supérieur à 100 000 €

- Un forfait correspondant aux fluides évalué à 82 € HT/mois (base 2010 hors chauffage).

Grâce au compteur, un relevé trimestriel des consommations téléphoniques sera établi et les consommations seront refacturées par le Quai à l'exploitant.

Le montant de la redevance d'occupation et de la redevance d'exploitation sera révisé par décision du Conseil d'Administration du Quai, au vu du chiffre d'affaire H.T. de l'exploitant.

2. Paiement de la redevance :

La redevance d'occupation sera payable trimestriellement, à terme échu, au plus tard le 15 du mois suivant. Il en sera de même pour les fluides, dès que le forfait aura été évalué.

La redevance d'exploitation sera payable annuellement, à terme échu, au vu d'un état récapitulatif des chiffres d'affaires établi par l'exploitant. Toute créance est réputé exigible dès lors que la prestation, contrepartie du prix, est accomplie.

Toute somme dont le présent cahier des charges prévoit l'actualisation, le sera chaque année à la date anniversaire par référence à l'indice INSEE du coût de la construction.

3. Cession et nantissement :

Il est rappelé que les biens désignés à l'article 4 ci-dessus excluent toute propriété commerciale au profit de l'exploitant, et ne peuvent faire l'objet, en tout ou partie, ni de cession, ni de nantissement.

4. Comptabilité :

Quelque soit son statut, l'exploitant sera tenu de fournir avant le 31 mars de l'année N+1 un résultat d'exploitation conforme au plan comptable et soumis à l'issue de chaque exercice à un expert comptable.

Du fait de la pluralité d'établissements possiblement exploités par l'exploitant, l'exploitant sera tenu de tenir une comptabilité distincte au titre de chacun des services organisés dans les locaux et avec le concours des biens mis à disposition.

5. Pénalités de retard-délais de paiement :

Outre les dommages et intérêts que le Quai pourrait obtenir par voie judiciaire, en cas de retard supérieur à 30 jours dans le paiement d'une des sommes dues, l'exploitant devra au Quai des intérêts calculés au taux légal à compter de la date d'exigibilité de la somme.

#### **Article 7 – Durée de la convention :**

L'exploitant à qui Le Quai confie l'occupation et l'utilisation du bar en sera titulaire, sauf en cas de résiliation, pendant une durée de 3 ans compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette convention n'est pas reconductible tacitement. Elle fera l'objet d'une reconduction expresse et écrite de la part du Quai pour une durée de 3 ans. Le Quai se réserve le droit de lancer une mise en concurrence après expiration de ce délai.

En cas d'inexécution ou de manquement de l'exploitant, à l'une des quelconques obligations prévues à l'article 2 de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par Le Quai.

#### **Article 8 – Echéance de la convention**

A l'expiration du service par arrivée du terme ou par résiliation :

- L'exploitant devra restituer les locaux et biens mobiliers en bon état d'entretien. Tout défaut d'entretien dûment constaté à l'issue d'un procès verbal contradictoire (ou, à défaut, établi par huissier), devra être pris en charge financièrement par l'exploitant.

- Par ailleurs, le Quai ne sera pas tenu de poursuivre les contrats passés par l'exploitant pendant la durée de son exploitation, quelque soit la nature et l'importance de ces contrats.

- Le Quai ne sera pas tenu de racheter le stock de l'exploitant en cas d'arrêt de gestion du bar-restaurant.

#### **Article 9 – Résiliation de la convention**

La présente convention sera résiliée de plein droit par Le Quai dans les cas suivants :

- En cas de dissolution ou de liquidation de l'exploitant,

- En cas de non paiement de l'une des sommes dues aux échéances convenues, après réception par l'exploitant, d'une lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant le délai d'1 mois,

- En cas de retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exercice de son activité,

- En cas de défaillance imputable à l'exploitant supérieure à 2 jours consécutifs dans l'activité du bar, non autorisée de manière préalable et de façon expresse et écrite par l'EPCC, sauf cas de force majeure,

- En cas de condamnation pénale de l'exploitant, le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son activité,

- En cas d'intoxication alimentaire,

- En cas d'infraction renouvelée au moins une fois aux normes d'hygiène,

- En cas de non respect des normes de sécurité,

- En cas de travaux, motif d'intérêt général ou de force majeure qui nécessiteront l'occupation de l'espace.

Cette résiliation, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, interviendra de plein droit et sans aucune formalité, sans qu'il soit besoin d'une décision de justice. L'exploitant ne pourra prétendre à aucune

indemnité ni dédommagement du fait de la résiliation de cette convention.

En cas d'inexécution ou manquement de l'exploitant, à l'une des obligations prévues à l'article 2 de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par Le Quai, par lettre recommandée avec accusé de réception un mois après une mise en demeure adressée dans les mêmes formes et restée sans effet pendant ce délai. Sauf en cas de travaux, motifs d'intérêt général ou force majeure, les indemnités d'occupation payées d'avance par l'exploitant, resteront acquises au Quai, sans préjudice de droit, pour ce dernier, de poursuivre le recouvrement de toutes sommes pouvant lui être dues. L'exploitant pourra demander une résiliation du contrat au Quai. Cette demande devra parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 6 mois avant la fermeture au public de l'établissement. Dans le cas contraire, le Quai pourra réclamer une indemnité forfaitaire de 3000 € qui viendra s'ajouter aux sommes dues au prorata temporis

#### **Article 10 – Annexes**

Sont annexés à la présente convention:

- Annexe 1 : Plan
- Annexe 2 : Etat des biens immobiliers et inventaire du matériel mis à disposition.

Fait à Angers le

Pour l'exploitant

Pour l'EPCC Le Quai

#### Article 10 – Annexes

Sont annexés à la présente convention :

- Annexe 1: Plan
- Annexe 2: Etat des biens immobiliers et inventaire du matériel mis à disposition.

Fait à Angers le

Pour l'exploitant

Pour l'EPCC Le Quai

## 1 INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation;
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec ou sans les chapitres “ opérations d'équipement” de l' Etat III B (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'articles à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense “opération d'équipement”.

- III – Les provisions sont (2) :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
  - budgétaire ( délibération n° .....du.....).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne “Pour mémoire”) s'effectue par rapport à la colonne du budget- primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (2)

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V – Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

- (1) A compléter par “ du chapitre” ou “de l'article”
- (2) Rayer la mention inutile

- Transformation de l'emploi permanent de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation

Référence : DEL-2010-13

*Rapporteur: Madame Monique RAMOIGNINO, Vice-présidente*

EXPOSE:

Compte tenu de la diversité de l'offre artistique proposée au Quai, un poste de conseiller artistique a été créé dans l'organigramme initial de l'EPCC.

Lors de sa séance en date du 27 février 2009, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un poste de directeur adjoint en charge des missions suivantes :

- proposer et mettre en œuvre la programmation des projets artistiques propres à l'EPCC en particulier dans les domaines du cirque, des musiques (jazz, chanson, musiques du monde...), du jeune public et des arts visuels,
- participer à l'élaboration des programmations concertées avec le CDN et le CNDC,
- concevoir et mettre en œuvre la politique de médiation culturelle de l'EPCC en concertation avec le CDN et le CNDC,
- développer, avec la responsable de secteur, les stratégies de communication et de développement des publics,
- articuler les actions du Centre de Ressources avec le projet du Quai.

Le poste créé en CDD a été pourvu le 2 juin 2009. Il est proposé de le pérenniser (CDI).

Aussi, je vous demande d'autoriser la transformation du poste de conseiller artistique en directeur adjoint chargé de la programmation. Ce poste en contrat à durée indéterminée, sera financé sur le crédit inscrit au budget primitif (chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Monique RAMOIGNINO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles R.1431-13 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment les articles 12 et 17,

Vu les délibérations du Conseil d'administration en date du 20 mars 2007 et 27 février 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article unique : APPROUVE la transformation du poste précité en poste de directeur adjoint chargé de la programmation.

La Vice-Présidente  
signé : Monique RAMOIGNINO

# PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE n° 526

- Dévolution du patrimoine immobilier des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire  
Préfet de Loire-Atlantique

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la décision du Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 7 septembre 2009 portant fusion des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet ;

Vu l'avis du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville relatif à la fusion des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet, publié au journal officiel du 19 septembre 2009 ;

Vu la décision du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire en date du 23 juin 2010 ;

Vu les statuts de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire, approuvés le 31 juillet 2010 ;

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La propriété des immeubles appartenant aux caisses primaires d'assurance maladie d'Angers (siège : 32 rue Louis Gain – 49037 Angers cedex 1) et de Cholet (siège : 2 rue Saint Eloi – 49328 Cholet cedex) dont les références sont indiquées sur l'état annexé au présent arrêté[1], est dévolue de plein droit à la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire (siège : 32 rue Louis Gain – 49937 Angers cedex 9).

**Article 2** : Les biens, droits et obligations des caisses primaires d'assurance maladie d'Angers et de Cholet afférents aux immeubles indiqués sont pris en charge dans la forme où ils sont par la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire.

**Article 3** : Le présent arrêté constituant un acte public à caractère authentique sera publié par l'organisme bénéficiaire du transfert dans chaque bureau des hypothèques compétent.

**Article 4** : Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui de la préfecture du département de Maine-et-Loire.

Fait à Nantes, le 30 novembre 2010

Signé : Jean DAUBIGNY

[1] L'état susvisé peut-être consulté :

- à l'antenne de la MNC de Rennes (4 avenue du Bois Labbé)

- au siège de la caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire (32 rue Louis Gain à Angers)

## ANNEXE

Désignation de l'immeuble	Nature du site	Contenance	Références cadastrales	Origine de la propriété	Références de la publicité foncière
30 place St Pierre 49425 Saumur	Construction	580,55 m <sup>2</sup> sur 2 niveaux : - niveau 3 : 368,31 m <sup>2</sup> - niveau 4 : 212,24 m <sup>2</sup>	AR n°362	20/07/1981 : vente de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saumur à la CPAM d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 07/08/1981
11 rue de la Rame 49100 Angers	Terrain + construction	2 268,81 m <sup>2</sup> sur 9 niveaux + 484,84 m <sup>2</sup> places parking souterrain	BY n°832	14/06/1994 : vente de la SA Logi Ouest à la CPAM d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 30/06/1994 – n° dépôt 4807
Avenue Winston Churchill 49000 Angers	Terrain + construction	721,65 m <sup>2</sup> SHOB sur 3 niveaux 1 : 243,65 m <sup>2</sup> 2 : 238,65 m <sup>2</sup> 3 : 239,35 m <sup>2</sup>	DN n°483	20/12/1988 : vente de la société d'équipement du département 49 à la CPAM d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 16/02/1989 – n° dépôt 1386
32 rue Louis Gain 49100 Angers	Terrain + construction	Terrain 8 440 m <sup>2</sup> Bât. 22 683,58 m <sup>2</sup> SHOB (9 niveaux)	BX n°36	19/06/1962 : vente de la SA Bessonneau à la CPAM d'Angers et la CAF de l'Anjou (terrain : 9 622 m <sup>2</sup> ) 05/12/1968 : cession d'une parcelle de 1 182 m <sup>2</sup> par la CPAM d'Angers et la CAF de l'Anjou à la Ville d'Angers	Acte enregistré au conservatoire des hypothèques le 03/07/1962 – n° dépôt 1360
2 rue St Eloi 49300 Cholet	Terrain + construction	Terrain 7 805 m <sup>2</sup> SHOB 8 169,77 m <sup>2</sup> Bât. 6 890 m <sup>2</sup> (7 niveaux)	AI n°280	09/04/1971 : vente de la société Furet-Hyacinthe à la CPAM de Cholet	Acte publié au bureau des hypothèques le 20/04/1971 – vol. 3570 n°9

PREFET DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

DIRECTION DES ACTIONS ET MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau des Politiques Contractuelles et du Développement Durable

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 10- 5936 du 25 novembre 2010

- Constitution de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « SARTHE AVAL ».

Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la légion d'honneur

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1<sup>er</sup>, les articles L.212-3 et suivants, et R.212-26 à R212-48, relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);

VU le décret n° 92.1 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2009-235 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du bassin Loire Bretagne du 18 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Loire Bretagne ;

VU l'arrêté n°10-2851 des Préfets de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne du 16 juillet 2010 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « SARTHE AVAL » ; et désignant le Préfet de la Sarthe coordonnateur de l'élaboration, de la révision et du suivi du SAGE « Sarthe Aval » ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

**Considérant** les propositions du Mans Métropole en date du 22 octobre 2010 et de l'association de Défense des Sinistrés et Protection des Quartiers Inondables de la Sarthe en date du 24 octobre 2010;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'arrêté n° 10-5244 du 19 octobre 2010 du préfet de la Sarthe, coordonnateur du SAGE portant constitution de la commission Locale de l'Eau du SAGE « Sarthe aval » est abrogé.

**ARTICLE 2** : La composition de la commission locale de l'eau chargée d'assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « SARTHE AVAL » est arrêtée comme suit :

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (28 membres)

*1 Représentant du Conseil Régional :*

PAYS-DE-LA-LOIRE

Madame Carine MENAGE

Secrétaire du Conseil Régional

Membre de la Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

*2) Représentants des Conseils Généraux :*

SARTHE

Monsieur Pierre TOUCHARD

Vice-président du Conseil Général de la Sarthe

Conseiller général du canton de SABLE SUR SARTHE

MAINE ET LOIRE

Monsieur André MARCHAND

Conseiller général du canton de TIERCE

MAYENNE

Monsieur Gérard LOCHU

Conseiller Général du canton de MESLAY DU MAINE

*3) Représentants des Maires :*

SARTHE

Monsieur Antoine d'AMECOURT

Maire d'AVOISE

Monsieur Daniel CHEVALIER  
 Maire de JUIGNE SUR SARTHE  
 Monsieur Dominique CROYEAU  
 Maire de LOUE  
 Madame Catherine GIRAULT  
 Maire de FONTENAY SUR VEGRE  
 Monsieur Jean-Paul BOISARD  
 Maire de SAINT JEAN DU BOIS  
 Monsieur Emmanuel FRANCO  
 Maire d'ETIVAL LES LE MANS  
 Monsieur Alain LE QUEAU  
 Maire de PARIGNE LE POLIN  
 Monsieur Alain LAVOUE  
 Adjoint au maire de SABLE SUR SARTHE  
 Monsieur Régis SAUBUDRAY  
 Adjoint au maire de NOYEN SUR SARTHE  
 Monsieur Jean Marie GAIGNON  
 Adjoint au maire de TELOCHE  
 Monsieur Michel BERNARD  
 Adjoint au maire de PARCE SUR SARTHE  
 Monsieur Maxime CHAILLEU  
 Adjoint au maire de MALICORNE SUR SARTHE  
 MAINE ET LOIRE  
 Monsieur Michel SOUCHARD  
 Maire de BRISSARTHE  
 Madame Marie-Paule LOISON  
 Maire de MORANNES  
 Monsieur Christian ANCELLE  
 Maire de CHEFFES  
 MAYENNE  
 Monsieur Etienne BREHAULT  
 Conseiller municipal de GREZ-EN-BOUERE  
 Monsieur Christian LAVOUE  
 Maire de BANNES  
 Monsieur Gustave LANGLAOIS  
 Maire d'ARQUENAY  
 Monsieur Paul CHAUVEAU  
 Maire de BOUESSAY  
 4) *Représentants des établissements publics locaux :*  
 SARTHE  
 Monsieur Philippe GIRARDOT  
 Président de la Communauté de Communes Val de Sarthe  
 Monsieur Raoul MARTEAU  
 Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise  
 Monsieur Gilbert VANNIER  
 Président de la Communauté de Communes Vègre et Champagne  
 Monsieur Jean Claude BOULARD  
 Président de la Communauté urbaine du Mans Métropole  
 Maire du Mans  
 MAINE ET LOIRE  
 Monsieur Joël BIGOT  
 Vice-Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

## II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (14 membres)

- 1) Représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :  
 Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays de la Loire  
 ou son représentant
- 2) Représentants des Chambres d'Agriculture :  
 Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe

ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Mayenne

ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine et Loire

ou son représentant

3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine et Loire ou son représentant

4) Représentant des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

5) Représentant de l'Association Moulins et rivières de la Sarthe :

Monsieur le Président de l'association Moulins et Rivières de la Sarthe

ou son représentant

6) Représentant de l'Association de Défense des Sinistrés Protection des Quartiers Inondables

Monsieur le Président de l'association de défense des sinistrés, protection des quartiers inondables ou son représentant

7) Représentant des associations de consommateurs :

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe

ou son représentant

8) *Représentant des associations pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaiges :*

Monsieur le Président de l'association pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon

et de la Vaiges ou son représentant

9) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

*de construction*

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

de construction ou son représentant

10) Représentant du Centre Régionale des Propriétés forestières

Monsieur le Président du Centre Régionale des Propriétés Forestières

ou son représentant

### III COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11 membres)

*Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne*

Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur

du Bassin Loire- Bretagne, ou son représentant

*Préfecture de la Sarthe*

Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

*Préfecture de la Mayenne*

Monsieur le Préfet du Mayenne, ou son représentant

*Préfecture du Maine et Loire*

Monsieur le Préfet du Maine et Loire, ou son représentant

***Agence de l'Eau Loire - Bretagne***

Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, ou son représentant

***Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire***

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

***Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire***

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays de la Loire,

ou son représentant

***Directions Départementales des Territoires***

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

du Maine et Loire, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

de la Mayenne, ou son représentant

**Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**

Madame la Déléguée Interrégionale Bretagne – Pays-de-la-Loire,  
ou son représentant

**ARTICLE 3 :** La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale sont gratuites.

**ARTICLE 4 :** Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

**ARTICLE 5 :** La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(departement\).gouv.fr](http://www.(departement).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)) agréé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

**ARTICLE 6 :** Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire et de la Mayenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET

signe : Emmunuel BERTHIER

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES DEUX SEVRES

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Thouet

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,  
Préfet de la Vienne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.212.3 et R.212-26 à R.212-28 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne ;

VU le rapport de présentation sur le projet de périmètre du SAGE Thouet ;

VU les avis des collectivités consultées ;

VU la délibération n°10-09 du 26 janvier 2010 du Comité de Bassin Loire-Bretagne relative au périmètre du SAGE Thouet ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire,

### A R R Ê T E N T

#### Article 1er

La liste des 195 communes incluses totalement ou partiellement dans le périmètre du SAGE Thouet (107 dans le département des Deux-Sèvres, 51 dans le département de la Vienne, 37 dans le département de Maine-et-Loire) est annexée au présent arrêté (annexe 1).

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet est fixé tel qu'il figure sur la carte annexée au présent arrêté (annexe 2).

Les communes, dont le territoire est concerné pour partie par le SAGE du Thouet, sont comprises dans son périmètre pour la fraction de leur territoire située sur son bassin versant topographique.

#### Article 2 :

La Préfète des Deux-Sèvres est chargée de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE du Thouet.

#### Article 3 :

Le SAGE du Thouet doit être élaboré dans le délai de six (6) ans à compter de la date de la première réunion de la Commission Locale de l'Eau qui sera composée selon les formes prévues par les articles R.212-29 et suivants du code de l'environnement.

#### Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans le Recueil des Actes Administratifs des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire et sera mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.fr](http://www.gesteau.fr).

Article 5 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire, la Sous-Préfète de Bressuire et le Sous-Préfet de Parthenay, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Niort, le 1er décembre 2010

La Préfète des Deux-Sèvres,

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes  
Préfet de la Vienne,

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général de la préfecture

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la préfecture

signé : Jean-Jacques BOYER

signé : Jean-Philippe SETBON

signé : Alain ROUSSEAU

Annexe 1: Liste des communes des départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire constituant le périmètre du SAGE « Thouet »

1) Les 132 communes dont le territoire est situé en totalité dans le périmètre sont les suivantes :

Département des Deux-Sèvres : 82 communes

ADILLY	MAISONTIERS
AIRVAULT	MARNES
AMAILLOUX	MASSAIS
ARGENTON CHATEAU	MAUZE THOUARSAIS
ARGENTON L'ÉGLISE	MISSE
ASSAIS LES JUMEAUX	MOUTIERS SOUS ARGENTON
AUBIGNY	NUEIL LES AUBIERS
AVAILLES THOUARSAIS	OIRON
AZAY SUR THOUET	OROUX
BOESSE	PARTHENAY
BOISME	PAS DE JEU
BOUILLE LORETZ	PIERREFITTE
BOUILLE SAINT PAUL	POMPAIRE
BOUSSAIS	POUGNE HERISSON
BRESSUIRE	PRESSIGNY
BRETIGNOLLES	SAINT AUBIN DU PLAIN
BRIE	SAINT AUBIN LE CLOUD
BRION PRES THOUET	SAINT CLEMENTIN
CHATILLON SUR THOUET	SAINT CYR LA LANDE
CHICHE	SAINTE GEMME
COULONGES THOUARSAIS	SAINTE RADEGONDE
DOUX	SAINTE VERGE
ETUSSON	SAINT GENEROUX
FAYE L'ABBESSE	SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME
FENERY	SAINT JACQUES DE THOUARS
GEAY	SAINT JEAN DE THOUARS
GLENAY	SAINT JOUIN DE MARNES
GOURGE	SAINT LEGER DE MONTBRUN
IRAIS	SAINT LOUP LAMAIRE
LA CHAPELLE BERTRAND	SAINT MARTIN DE MACON
LA CHAPELLE GAUDIN	SAINT MARTIN DE SANZAY
LA COUDRE	SAINT VARENT
LA PEYRATTE	SANZAY
LAGEON	SOUTIERS
LE CHILLOU	TAIZE
LE TALLUD	TESSONNIERE
LHOUMOIS	THENEZAY
LOUIN	THOUARS
LOUZY	TOURTENAY
LUCHE THOUARSAIS	VIENNAY
LUZAY	VOULTEGON

Département de la Vienne : 29 communes

ANGLIERS	MAZEUIL
ARCAY	MONCONTOUR
AULNAY	MONTS SUR GUESNES
BERRIE	MORTON
CRAON	MOUTERRE SILLY
CUHON	POUANCAY
CURCAY SUR DIVE	RANTON
GLENOUZE	RASLAY
GUESNES	SAINT CLAIR

LA CHAUSSEE  
LA GRIMAUDIERE  
LES TROIS MOUTIERS  
MAISONNEUVE  
MARTAIZE  
MASSOGNES

SAINT JEAN DE SAUVES  
SAINT LAON  
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS  
TERNAY  
VERRUE

Département de Maine-et-Loire : 21 communes

ANTOIGNE  
ARTANNES SUR THOUET  
BREZE  
BROSSAY  
CHACE  
CIZAY LA MADELEINE  
COURCHAMPS  
DISTRE  
EPIEDS  
LE COUDRAY MACOUARD  
LE PUY NOTRE DAME

LES ULMES  
MONTFORT  
MONTREUIL BELLAY  
ROU MARSON  
SAINT CYR EN BOURG  
SAINT JUST SUR DIVE  
SAINT MACAIRE DU BOIS  
SOMLOIRE  
VARRAINS  
VAULDENAY

2) Les 63 communes dont le territoire est situé pour partie dans le périmètre sont les suivantes :

Département des Deux-Sèvres : 25 communes

ALLONNE  
BEAULIEU SOUS PARTHENAY  
CERSAY  
CHANTELOUP  
CIRIERE  
CLESSE  
COMBRAND  
LA CHAPELLE SAINT LAURENT  
LA FERRIERE EN PARTHENAY  
LA FORET SUR SEVRE  
LE BEUGNON  
LE BREUIL SOUS ARGENTON  
LE PIN

LE RETAIL  
MAULEON  
MAZIERES EN GATINE  
NEUVY BOUIN  
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX  
SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE  
SAINT PARDOUX  
SAURAI  
SECONDIGNY  
ULCOT  
VERNOUX EN GATINE  
VOUHE

Département de la Vienne : 22 communes

AMBERRE  
BASSES  
BERTHEGON  
BOURNAND  
CHALAI  
CHALANDRAY  
CHAMPIGNY LE SEC  
CHERVES  
CHOUPPES  
COUSSAY  
DERCE

LA ROCHE RIGALT  
LOUDUN  
MAULAY  
MIREBEAU  
PRINCAY  
ROIFFE  
SAIRES  
SAIX  
VARENNES  
VEZIERES  
VOUZAILLES

Département de Maine et Loire : 16 communes

CHANTELOUP LES BOIS  
DOUE LA FONTAINE  
FONTEVRAUD L'ABBAYE  
FORGES

NUEIL SUR LAYON  
PARNAY  
SAINT PAUL DU BOIS  
SAUMUR

LA PLAINE  
LES CERQUEUX  
LES VERCHERS SUR LAYON  
MEIGNE

SOUZAY CHAMPIGNY  
TURQUANT  
VERRIE  
YZERNAY

## **II - AUTRES**

- AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN POSTE DE CADRE DE SANTE - FILIERE  
INFIRMIERE

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Cholet à partir de février 2011 en vue de pourvoir un poste de cadre de santé, dans la filière infirmière.

Le concours est ouvert :

- aux fonctionnaires hospitaliers, titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant du corps des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs dans le corps.

- aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès au corps des personnels infirmiers et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer contre récépissé à la de la Direction des ressources humaines ou à adresser, sous pli recommandé, **AU PLUS TARD LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 2011 à :**

Monsieur le Directeur  
Centre hospitalier de Cholet  
Direction des Ressources Humaines et de la Formation Continue  
49325 CHOLET Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines : ( 02.41.49.63.49 poste 2923

Cholet, le 1<sup>er</sup> décembre 2010  
La Directrice adjointe  
Chargée des ressources humaines

signé : Stéphanie GASTON